

LE REGNE ANIMAL DANS LA BIBLE

deuxième cahier

L'ETRE HUMAIN

UN COUPLE

Clarens, Pâques 2007

Gabriel Leuenberger

Edition revue stade 20.10.2013

v.2.9.recto-verso

Collection d'études bibliques

- Le Règne animal dans la Bible (avec 5 cahiers)
- Cahier 1 : Les Animaux dans la Bible, suivi de Les Anges (141 p.)
- Cahier 2 : L'être Humain : Un couple (113 p.)
- Cahiers 3 et 4 : L'être humain une unité : Chair, Ame, Esprit, Corps (177p.)
- Cahier 5 : L'Existence humaine : Naissance, vie, mort. Et avant ? Et après ? (140 p.)
- Le Règne végétal dans la Bible (200 p.)
- Le Règne minéral dans la Bible (183 p.)
- Les Langues de la Bible v.6 (62 p.)
- L'Évangile en espérance (Ézéchiel 36 : 16-38) (67 p.)
- Les livres d'Esdras et de Néhémie (revu et augmenté) (193 p.)
- Deux Psaumes (145 et 36) (22 p.)
- Le ministère pastoral : un service particulier v.2.1 (247 p.)
- Les LEULEU 1930 – 1955, Un quart de siècle de souvenirs (176 p.)
- Le livre d'Esther v.2.21 (180 p.)
- La religion cananéenne et la Bible v.6 (91 p.)
- La religion de Mithra v.7 (36 p.)
- Les cinq Rouleaux dans la Bible v.7 (sans reliure 134 p.)
- Ruth v.8 (24 p.)
 - Cantique des cantiques v.7 (18 p.)
 - Qohèlèth/Ecclésiaste v.7 (35 p.)
 - Lamentations v.6 (26 p.)
 - Esther (5^e rouleau) v.6 (25 p.)
- La Bible d'Ostervald v.2 (16 p.)
- La crise religieuse dans le Canton de Vaud au XIX^e s. : Naissance des Eglises libre et nationale v.11. (128 p.)

Sommaire

EXPLICATIONS - ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	7
L'ETRE HUMAIN: UN COUPLE	11
LE MARIAGE:	15
UNE AFFAIRE TERRESTRE	15
Le mariage: une alliance	17
La vie à deux	19
Avec qui se marie-t-on? Qui décide?	23
Mari et femme	27
Endogamie - Exogamie	33
Le matriarcat	39
La polygamie	41
Le célibat	43
Le veuvage	47
Les atteintes portées au couple	51
La Répudiation - divorce	53
L'Adultère	59
La Prostitution	65
La Loi	69
Les narrations	71
La Sagesse	73
Prostitution sacrée	75
La prostitution comme métaphore	77
Le Nouveau Testament	81
Le Viol	85
L'inceste	89
L'Homosexualité	93
COUPLE DU MÊME SEXE	106
CONCLUSION	110

EXPLICATIONS - ABREVIATIONS

TOB = Traduction œcuménique de la Bible, édition intégrale 1988

Les livres bibliques sont abrégés en général comme dans la TOB.

Les textes bibliques sont en général cités selon la (TOB); les traductions Segond(*) ou Synodale(**) (ainsi sont-elles signalées) sont éventuellement prises en considération.

AT = Ancien Testament (livres canoniques).

NT = Nouveau Testament.

JC = Jésus-Christ.

LXX = Traduction grecque de l'AT dite des SEPTANTE, datant du III^e s. av. JC. Nous connaissons mal son origine; elle doit avoir vu le jour en Egypte, pour les juifs qui parlaient grec, qui ne savaient plus l'hébreu et qui souhaitaient cependant avoir accès à la Sainte Ecriture. Les premières générations chrétiennes l'ont utilisée pour lire l'AT. Voilà pourquoi il y a parfois des différences entre le texte hébreu que nous utilisons aujourd'hui comme référence et les textes vétérotestamentaires cités par le NT, par ex. Ps 8:6 et He 2:7. LXX nous permet souvent de comprendre le texte hébreu dans ses parties fautives, fautes dues aux copistes qui ne savaient souvent pas lire l'hébreu, ou bien de comprendre différemment les textes hébreux divergents selon les copies.

La légende raconte que le Pharaon voulait le grand livre religieux des juifs dans sa bibliothèque. Il fit donc venir 72 scribes, les logea chacun dans une chambre et les fit travailler séparément; au bout de 72 jours, le travail étant terminé, on compara les traductions qui se révélèrent absolument identiques! D'où le nom de SEPTANTE donné à cette traduction.

Dans les nomenclatures et listes de vocabulaires, la première colonne donne le mot dans la langue originale, le nombre de la 2^e colonne indique le nombre de fois où le mot original est utilisé dans la Bible; dans la 3^e colonne, la (ou les) traduction est souvent suivie d'un nombre entre parenthèses indiquant le nombre de fois où cette traduction est utilisée pour traduire le mot original. Quelques références sont données à titre d'exemple.

Le mot ETERNEL traduit le nom imprononçable de Dieu, révélé à Moïse lors de la vision du buisson ardent (Ex 3 :14). Ce mot imprononçable est formé de quatre lettres YHVH (יהוה) ; il signifie, selon cette révélation JE SUIS. Comment faire en français pour rendre le sens de ce mot dans nos traductions ? La Traduction œcuménique de la Bible (TOB) a décidé de le traduire par SEIGNEUR ou DIEU (en majuscules). Seulement, le mot *Seigneur* traduit le mot hébreu אֲדֹנָי (Adonai) et le mot *Dieu* se dit אֱלֹהִים (Elohim). Ces deux mots traduisent donc des mots hébreux très précis qui sont souvent utilisés sans relation avec l'ETERNEL. Le *seigneur* peut être le mari (Gn 39 :16) ou un équivalent de *Monsieur* (1S 25 :24 ss). Le mot *Elohim* désigne souvent un dieu païen ou devient un nom générique. Certaines traductions translittèrent le mot et écrivent *Yahvé*

(par exemple la Bible dite de Jérusalem). D'autres ont transcrit le tétragramme *YHWH*, notamment Chouraqui qui rajoute la prononciation juive, soit Adonaï, soit Elohim (c'est en effet la prononciation utilisée dans la piété juive). Dans la traduction allemande, le mot est traduit par *der Herr* et en anglais par *the Lord*.¹

Olivétan, dans la traduction de la Bible du XVI^e s. qui porte son nom, a imaginé de traduire le tétragramme par l'ÉTERNEL. Il l'explique en disant que le mot *Seigneur* peut concerner Dieu et l'homme. Mais le tétragramme est exclusivement réservé à Dieu ; donc le mot *Seigneur* n'est pas pertinent. Qui est Celui qui peut dire *Je suis* hier, aujourd'hui et demain ? C'est Celui qui est éternel, Celui qui vit aux siècles des siècles ; d'où la traduction / interprétation donnée par Olivétan et que nos Bibles protestantes ont toujours utilisé. Olivétan a introduit cette traduction ici ou là dans sa traduction. Lors de la révision de sa traduction en 1588, le mot *Eternel* a été systématiquement introduit ; cette révision s'appelle la *Bible de Genève*. Il est intéressant de noter que le *Rituel des prières*² des Communautés israélites, utilise le mot *Eternel* pour écrire, dire et prononcer le tétragramme divin. Il en va de même pour le Dictionnaire Hébreu – Français de Sander et Trenel, édité en 1859 sous la présidence du Grand Rabbín de France, Ulmann.

¹ Le mot Jéhovah est une aberration linguistique due à l'ignorance de la problématique du tétragramme divin formé de quatre consonnes auxquels les juifs ajoutent soit les voyelles du mot Adonaï, soit du mot Elohim, en fonction de la prononciation à adopter. En aucun cas, il ne s'agit de la vocalisation du tétragramme.

² *Rituel des prières (semaine, sabbat et fêtes) rite en usage en Alsace et en Suisse romande*, traduction Durlacher, 1945.

INTRODUCTION

Dans le premier cahier paru à Noël 2006, revu et augmenté dans une deuxième édition en 2009, j'ai rédigé une nomenclature du règne animal et quelques informations explicatives sur les poissons, les oiseaux, les reptiles, les insectes, les animaux domestiques et sauvages, selon le classement utilisé par la Bible. J'ai aussi effleuré la problématique des anges et démons. Ce premier cahier relate cet ensemble d'une manière plutôt objective.

Pour ce deuxième cahier, il en va tout autrement, car il s'agit de l'homme et de la femme, des hommes et des femmes, de leurs relations. Il ne s'agit pas de décrire seulement ces relations, car la Bible va beaucoup plus loin; elle donne des directives concernant ces relations, et l'on entre par là dans le domaine de l'éthique. Il y a des lois, des prises de position, des avertissements, des exhortations, des interdits. Il ne suffit pas de les énumérer, il faut encore les apprécier pour en comprendre le sens et la portée pour l'homme, la femme d'aujourd'hui. Il faut traduire le texte biblique, donc l'interpréter.

Cette traduction et cette interprétation pose le problème de la relation entre **Parole de Dieu et texte biblique**, car Parole de Dieu et Bible ne sont pas identiques; l'une inspire l'autre. Je confesse que *la Bible est le livre par lequel Dieu nous parle*³. La relation entre Bible et Parole de Dieu nous est fournie par la Bible elle-même. Lors de sa vocation, Ezéchiel entend une voix (Ez 1:28) qui lui dit: *ouvre la bouche et mange ce que je vais te donner* (Ez 2:8). Il voit alors une main tenant un livre et la voix lui dit: *mange ce livre* (Ez 3:1-2). Après avoir mangé et digéré le livre, la voix dit: *va et parle* (Ez 3:4,11). La Parole de Dieu, c'est ce livre venu du ciel. Ezéchiel n'a pas à le prendre et à le lire devant le peuple d'Israël en disant: Voici la Parole de Dieu, écrite dans ce livre venu du ciel. Non, il doit le manger, après quoi l'Eternel l'envoie parler. Quand Ezéchiel ouvre la bouche, ce sont des paroles d'Ezéchiel qui en sortent, avec son style, ses images, ses admonestations. Chaque prophète a son style, chaque livre biblique a son originalité, son vocabulaire et son genre spécifiques, ce qui est la marque personnelle de l'auteur biblique, correspondant à son tempérament, à son époque, à sa manière de s'exprimer face aux situations qui sont les siennes. Mais, à travers ces mots humains, retentit la Parole indicible de Dieu. Ces mots, sortis de la bouche des prophètes et des apôtres, sont des mots humains, non des mots divins. Mais nous reconnaissons que le St Esprit a rempli les prophètes et les apôtres (cf. Ac 2 par ex.). Ce même Esprit illumine nos esprits. Ce même Esprit nous fait discerner la Parole de Dieu à travers et par delà les mots humains des prophètes et des apôtres. Avec la Confession de foi de Nicée-Constantinople, nous proclamons que Dieu le St Esprit *a parlé par les prophètes*. La Bible est donc écrite par des hommes (Amos, Esaïe, Matthieu ou Paul) à qui Dieu a parlé, mystérieusement, par la puissance du St Esprit. Dans la mesure où nous sommes aussi dans la lumière de l'Esprit, nous entendons,

³ C'est la première phrase du catéchisme de l'Eglise nationale évangélique réformée du canton de Vaud 1945, p.11

nous aussi, cette même Parole qui a retenti à travers les siècles. Ainsi, quand je lis la Bible, je peux n'y découvrir que des poèmes antiques, les traces d'une civilisation révolue, une histoire ancienne passionnante, et c'est très intéressant. Mais avec l'aide du St Esprit qu'il faut demander en ouvrant la Bible, je peux entendre ce que Dieu me dit aujourd'hui de son amour, de ses exigences, de ses desseins. C'est ce que Jean Calvin appelle le témoignage intérieur du St Esprit : le même Esprit qui a inspiré les auteurs bibliques nous inspire aujourd'hui.

L'éthique chrétienne est soumise à la Parole de Dieu qui prend 1000 formes diverses tout au long des 1'200 pages environ de la Bible. A nous de découvrir la volonté de Dieu à travers cet immense trésor qu'est la Bible. Chacun est invité à cette recherche; chacun peut découvrir un petit bout de la vérité, et chacun se pose des questions face au texte biblique. Par exemple: Est-ce que les lois du Pentateuque sont encore valables (notamment celles relatives aux relations humaines)? Les uns répondent NON, elles sont dépassées. D'autres répondent OUI, il faut les prendre à la lettre. Deux opinions opposées que leurs tenants sont prêts à défendre jusqu'au bout. Que dit Jésus? *-pas une virgule de la loi ne doit être effacée* (Mt 5:18-19). Un jour, on lui amène une femme accusée d'adultère en lui disant que la loi la condamne à mort. Jésus est tout à fait d'accord: c'est la Loi. Il ajoute simplement: *que celui qui est sans péché lui jette la première pierre*. Il radicalise totalement la loi, ce qui empêche les accusateurs d'agir et ce qui sauve la femme (Jn 8:1-11). Conclusion: la Parole de Dieu dépasse les mots de la Bible. L'apôtre Paul s'est trouvé devant un cas similaire à cause de l'inceste d'un chrétien de Corinthe (1 Co 5:1-5). La loi condamne à mort un tel crime. Voilà ce que vous auriez dû faire, écrit Paul: l'exclure et prendre le deuil (une sorte de mise à mort symbolique); une fois repenti, le recevoir et lui pardonner. Le St Esprit animant l'apôtre lui fait découvrir comment respecter la loi et sauver le pécheur.

Voilà une bonne interprétation de la Bible pratiquée par Jésus et par Paul; avec amour et miséricorde. La lecture de la Bible demande réflexion à la lumière de l'Esprit répandu sur l'Eglise dès la Pentecôte.

Quelqu'un m'a demandé si j'allais réfléchir au problème de l'évolution de l'espèce humaine, (du pithécanthrope ou de l'australopithèque à l'homo sapiens en passant par l'homme de Neandertal). C'est là un sujet très intéressant et fort sérieux, mais cette question ne se pose pas en théologie biblique. Si je confesse que Dieu est notre Créateur, ce n'est pas du tout dans le sens de la théorie du créationnisme fondamentaliste qui lit le texte de la Genèse comme une révélation historique et qui affirme "cela s'est passé comme ça". Si nous connaissons aujourd'hui mieux qu'hier la naissance de la terre et l'apparition de la vie ici-bas, n'oublions pas qu'il s'agit d'hypothèses. Quand j'étais étudiant, nos maîtres de sciences naturelle et biologique enseignaient que la terre s'était formée il y a peut-être deux milliards d'années; et cela m'a passionné⁴. Dans quelques années, les hypothèses actuelles auront encore évolué, mais cela importe peu pour notre sujet.

⁴ Voir par exemple. Elie Gagnebin. Histoire de la terre et des être vivants. Guilde du livre 1946

La Bible n'est pas un livre de science; elle témoigne de l'oeuvre grandiose de Dieu, de son amour pour toute sa création et cela notamment dans deux récits, tous les deux vrais et pourtant totalement différents (Gn 1; Gn 2-4); toute gymnastique intellectuelle pour essayer de les harmoniser, entre eux ou avec les affirmations de la science actuelle, est illusoire et contraire au but-même poursuivi par les rédacteurs du texte biblique. La vérité du texte n'est pas dans le comment, mais plutôt dans le pourquoi et le pour quoi. Dieu est au commencement de tout; il est le Maître de tout et n'a pas de compte à rendre à l'homme. Ces récits sont un poème d'adoration exactement comme le Ps 8 et beaucoup d'autres pages de la Sainte Ecriture, pour rendre gloire au Seigneur de l'univers, pour dire à l'homme: voilà ta place et ta responsabilité sur la terre.

La recherche biologique, la science naturelle ont leurs méthodes de travail et le résultat de leurs recherches est valable jusqu'à plus ample informé (comme disent humblement tous les chercheurs sérieux). La science théologique a aussi sa méthode de travail et ses outils; les résultats de la science théologique sont eux aussi soumis au perfectionnement des outils sans cesse affinés. Mais par delà la science théologique et sa recherche, il y a la foi qui n'est pas liée au degré de la perfection scientifique, mais à la relation que Dieu établit par son Esprit avec le plus simple et le plus savant des hommes.

Ce deuxième cahier s'arrête à l'être humain en tant que couple. D'autres cahiers concerneront l'être humain en tant qu'unité. Qu'est-ce qu'un individu humain? De quoi est-il fait? Quelle est sa durée, de sa naissance jusqu'à sa mort? Et en deçà et au-delà ?

L'ETRE HUMAIN: UN COUPLE

L'être humain fait partie du règne animal; il est vertébré, plantigrade, bipède, sexué, vivipare, etc. Sans doute, a-t-il une chair (בָּשָׂר סαρξ) différente de celles des autres animaux (poissons, oiseaux, quadrupèdes) (1 Co 15:39). Il n'empêche: selon 1 Co 15:44, il est sur cette terre *corps animal* (σωμα ψυχικον); il est un être vivant (= une âme vivante ψυχη ζωον traduction de Gn 2:7 (נִפְשׁ חַיָּה) comme tous les animaux (1 Co 15:45). Et comme tous les êtres vivants, il est lui aussi appelé à mourir (Qo/Eccl 3:19).

Cet être humain est à la fois bien peu de chose : *Toute chair est comme l'herbe... l'herbe sèche la fleur se fane quand le souffle de l'Eternel vient sur elle...* (Es 40:6-7; Ps 103:14-16) et à la fois glorieux : *Tu en as fait presque un dieu, tu le couronnes de gloire et d'éclat* (Ps 8:6). Il est à la fois la merveilleuse créature de l'Eternel, qui l'aime et le soutient (Ps 23; 139:1-18), et à la fois cet être ingrat, toujours révolté contre son Seigneur (Nb 11:1,4-6; Am 2:4 ss), cherchant toujours un dieu qui lui convienne (Ex 32:1-6). Cent fois, l'Eternel était sur le point d'anéantir la race humaine (Gn 6-8; Jon 3:1-4), mais toujours l'Eternel s'est *repenti du mal qu'il voulait faire*, notamment aux gens d'Israël, son peuple, mais aussi aux autres peuples (Ez 36:27-38; 37:1-11; Jon 3:10), ce qu'il a définitivement manifesté en envoyant son propre Fils, le Fils de l'Homme, JC, qui est venu, *non pour juger le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui* (Jn 3:14-21), *ce dont il a donné une preuve certaine en le ressuscitant des morts* (Ac 17:30-31).

Cet être humain, c'est tout d'abord Adam (אָדָם). Ce nom souligne son origine, il vient de la terre (adamah אָדָמָה), il est donc terrestre et non céleste. Adam veut dire le terreux, tiré de la poussière (Gn 2:7; 1 Co 15:47), mais aussi rougeaud (la racine du mot veut dire *être rouge*). Nos traductions utilisent en général pour la première fois ce mot en Gn 3:17,20 et même 4:1. Mais le mot Adam apparaît bien plus tôt dans le texte sous le vocable "homme". C'est le cas en Gn 1:26 où la langue originale dit: *Faisons [un] homme (= adam) à notre image, selon notre ressemblance* (נַעֲשֶׂה אָדָם בְּצַלְמֵנוּ כְּדְמוּתֵנוּ). La manière de parler et d'agir de Dieu est ici totalement différente de celle utilisée à l'égard des créatures animales précédentes. Le texte est beaucoup plus solennel et devient poétique dans les lignes suivantes:

Dieu créa adam (l'humain) à son image, à l'image de Dieu il le créa

Mâle et femelle il les créa.

Et Dieu les bénit et il leur dit:

Fructifiez

Grandissez
Remplissez la terre
Maîtrisez-la
Dominez sur les poissons de la mer
sur les oiseaux du ciel
sur tout le vivant qui rampe sur la terre.

En créant "Adam", Dieu veut en faire comme son vis-à-vis, quelqu'un à qui parler et qui lui réponde. "Adam" est donc appelé à écouter le Seigneur et il est responsable (répond) devant lui. Comment se présente cet Adam, cet être humain?

Cet Adam, selon Gn 1:27, est créé mâle et femelle (זָכָר וּנְקֵבָה). Il ne s'agit pas d'un individu masculin d'une part, et d'un individu féminin d'autre part, deux entités appelées à éventuellement se rencontrer. Non. Il s'agit de la création du couple humain. L'Adam dont il est question ici, c'est le couple, un couple tellement uni que, dans son union, il est un. L'être humain, voulu par Dieu, est donc un-mari-et-une-femme-ensemble, destiné à vivre ensemble dans une unité indissoluble, sinon il risque de perdre totalement sa qualité humaine.

Ce couple est unique, contrairement aux animaux qui ont été créés en bloc, sans distinction, et qui vivent ensemble *selon leur espèce*. Il n'en va pas de même pour l'être humain. Le couple humain est créé pour lui-même et n'est pas destiné à vivre n'importe comment, "selon son espèce"! Dieu le crée comme une unité distincte. N'importe quel individu, mâle ou femelle, n'a pas à courir à gauche ou à droite après n'importe qui de l'autre sexe, ce que condamne vertement Jérémie dans un vocabulaire très coloré : *Comme des étalons en rut, au sexe proéminent, chacun hennit après la femme de son prochain* (Jr 2 :23-25 ; 5 :8).

Selon le second texte de la création (Gn 2 qui est nettement plus ancien et archaïque que Gn 1), le récit se déroule très différemment. Il y a d'abord la création d'un individu mâle, placé au milieu des animaux, et qui cherche... quoi? -il ne le sait pas très bien. Alors, l'Eternel Dieu intervient. Il estime sa création imparfaite (au contraire de Gn 1, où tout est créé parfaitement du premier coup). Il dit: *il n'est pas bon que l'homme soit seul*. Il crée alors la femme à partir de la chair de l'homme. Au réveil de l'homme, c'est le coup de foudre: il a enfin trouvé ce qu'il cherchait ou plus exactement, l'Eternel Dieu lui donne ce qui lui manquait. Cette femme n'est pas un animal de plus; elle est de la même chair que l'homme. Elle n'est pas un clone de l'homme; elle est à la fois suffisamment proche de l'homme pour qu'ils se reconnaissent l'un l'autre, et suffisamment différente pour éveiller l'attirance de l'un vers l'autre. Leur union se manifeste dans le nom que l'homme donne à cette femme: On l'appellera femme (ishah) (אִשָּׁה) parce qu'elle a été tirée de l'homme (ish) (אִישׁ) (Gn 2:23). Il est bien difficile de rendre en français le jeu de mot hébreu ish et sa forme féminine ishah. L'une des plus anciennes traductions de la Bible a pensé pouvoir écrire: on l'appellera *hommesse, parce qu'elle a été tirée de l'homme*. C'est dire que si le récit est totalement différent de Gn 1, le sens du récit est exactement le même: l'homme et sa femme sont tellement liés l'un à l'autre, conjoints, qu'ils portent le même nom. Le texte conclut: *ils deviennent une seule chair* (Gn 2:24).

En les créant, Dieu crée en même temps le lien qui les unit en un seul être, une seule chair. Ce lien, c'est ce qu'on appelle l'amour, concrétisé par la relation sexuelle conjugale, c'est-à-dire dans le mariage. *Ils ne sont pas deux, mais un*, dit Jésus (Mt 19:4-6).

L'égalité des sexes semble donc dans l'un et l'autre récits une réalité fondamentale, n'en déplaise à l'apôtre Paul qui, à mon avis, joue trop au rabbin et pas assez à l'apôtre, quand il écrit 1 Co 11:8-10, où il sous-entend que l'homme passe avant la femme, parce que celle-ci a été tirée de l'homme; elle viendrait donc en second (ce qui évidemment était dans la mentalité du temps de Paul, comme encore dans celle de notre temps aujourd'hui)⁵; tandis qu'il a raison d'insister au v 12: *de même que la femme a été tirée de l'homme, de même l'homme existe par la femme et tout vient de Dieu*.

Si en 1 Co 7, Paul préconise plutôt le célibat, c'est à cause des temps difficiles qui s'annoncent (7:26 ss), c'est-à-dire les temps de la fin. Paul croit, quand il écrit cette lettre, que le retour du Christ est, sinon pour demain, du moins pour après-demain. Dans ces conditions, on a autre chose à penser qu'à se marier: il faut se préparer pour le jour J du Seigneur qui va venir. De même, Paul estime inutile d'organiser l'Eglise, puisque le Seigneur va venir incessamment. De même, il n'est plus nécessaire d'envisager des générations nouvelles pour perdurer, car la fin du monde et le règne de Dieu rendront toutes ces choses inutiles. C'est là son avis, non son ordre. Son ordre, par contre, c'est que les époux vivent ensemble dans les liens du mariage, comme le Seigneur l'a prescrit (Mt 5:32; 19:6,9).

Ces deux textes de Gn 1 et 2 sont fondamentaux pour la doctrine biblique du mariage.

Il fut un temps, à la fin du XIX^e s. début du XX^e, où la société était particulièrement coincée au sujet de la sexualité et de la corporéité. Même les livres de médecine pour la famille décrivaient l'être humain du crâne au nombril et des genoux aux pieds. Entre deux, on ne montrait rien ! Dans l'Eglise il y avait le même tabou. Ainsi, une magnifique édition de la *Bible pour la famille et la Jeunesse*⁶ avait délibérément supprimé certaines phrases et des chapitres entiers estimant qu'on

⁵ Il est vrai que ce texte est difficile. Paul se réfère non à Gn 1, mais à Gn 2, où la femme est créée à cause de l'homme et après l'homme, pour lui être une aide. Le texte fait bien de la femme un être second par rapport à l'homme, plus éloigné de Dieu que l'homme ; c'est l'argument théologique de Paul. Ensuite, il use d'un argument moral de convenance et de décence : la manière de se vêtir et de se coiffer doit distinguer la femme de l'homme. Finalement, il apporte un argument angéologique, où il fait peut-être allusion à Gn 6 :1-4. La femme doit donc être protégée de la concupiscence des anges (qui ne sont pas tous bons !). Le voile serait sensé la protéger des puissances invisibles ennemies, ce qui correspond à des croyances très courantes à l'époque, donc parfaitement compréhensibles pour les destinataires de la lettre, mais peu acceptables pour nos mentalités occidentales et rationalistes (selon J. Héring. Commentaire de 1Co 11 :1-13 Delachaux et Niestlé 1949).

⁶ C'est une édition catholique française.

ne devait pas les mettre sous les yeux de la jeunesse. Un exemple frappant : le verset 25 du 2^e chapitre de la Genèse était omis. Et que dit ce verset ? *L'homme et sa femme étaient tous deux nus et ils n'en avaient pas honte.* Aux yeux des éditeurs, la Bible manquait de pudeur, osait parler de ce dont on ne doit pas parler !

Après la révolution des mœurs de 1968, on est tombé dans le travers inverse : plus de tabou ! Tout dévoiler ! Faire l'amour toujours, partout, immédiatement et avec n'importe qui ! Le *Petit Livre rouge* de l'époque a été l'un des modes d'emploi et ce fut la tyrannie de la sexualité, l'assouvissement désordonné et égocentrique des pulsions sexuelles envahissantes et soi-disant normatives.

Ces deux attitudes non seulement excessives, mais dévoyées, ne permettent absolument pas d'approcher avec espérance et joie le mariage en tant que rencontre de l'autre dans la plénitude.

L'approche de la sexualité doit se faire avec délicatesse et pudeur. Cette approche ne se situe pas au niveau du mode d'emploi, quoiqu'il soit important de connaître les mécanismes physiologiques masculin et féminin. Quand on sait tout sur le sexe, on ne sait encore rien sur l'amour, et les performances sexuelles ne disent rien sur la tendresse, car, en réalité, dans le domaine de l'intime, il y a plus de joie à partager ses fragilités que ses performances. La sexualité est un chemin qu'une femme et son mari apprennent à vivre dans le bonheur de la rencontre et cela demande de la patience, des égards réciproques, parce qu'il faut du temps, il faut de l'attention pour trouver l'épanouissement. Il n'est pas vrai que les ébats de la nuit de noce sont les plus réussis. Tous les couples qui veulent bien confier leur sentiment déclarent qu'une connaissance de la vie conjugale conduit à encore plus de joie et de beauté dans la vie sexuelle, parce que l'amour qui y est exprimé est plus profond. Et ces mêmes couples, à cause de cet amour mieux enraciné, réussissent d'autant mieux à surmonter les passages à vide qui font partie de toute vie normale du couple.

Contrairement au reste du règne animal, l'homme et sa femme se regardent lors de l'acte sexuel. Ce n'est donc pas une simple copulation où chacun trouve peut-être son plaisir individuel, mais finalement reste étranger à l'autre. Dans cet acte si extraordinaire et magnifique, un visage rencontre un autre visage ; il y a un JE et un TU appelés à être un NOUS. C'est là un grand apprentissage qui aboutit à l'harmonie des corps dans une union intime. La réussite de la sexualité se mesure à la qualité de la rencontre dans l'intimité du partage, non dans la quantité d'orgasmes.

LE MARIAGE: UNE AFFAIRE TERRESTRE

Le mariage est de l'ordre de la création, et par là, ce lien fait partie des choses de ce monde; il ne fait pas partie de l'ordre de la rédemption, c'est-à-dire du salut en JC. Il concerne tous les êtres humains et pas seulement les chrétiens. Il ne peut donc pas être un sacrement, puisque, contrairement au baptême et à la cène, il n'est pas institué par Jésus, ni ordonné par lui. Dans la société pluraliste qui est la nôtre, il serait faux de donner à une Eglise chrétienne (ou à plusieurs) le soin de régir les conditions et l'acte du mariage. L'ordre de la création concerne l'humanité tout entière; c'est donc à l'Etat de régler les modalités du mariage, sans discrimination aucune. On garde ainsi l'unité civile de la société et on évite par là-même le communautarisme qui finit en ghetto. Le mariage en tant qu'institution est réglé par le Code civil, ce qui permet à toute personne de se marier, indépendamment de ses convictions religieuses; il met ainsi tous les couples mariés dans les mêmes conditions de vie juridique, administrative et humaine dans la société. La Bible, du reste, va dans ce sens. Les quelques mariages qui nous sont racontés se passent sans l'intervention d'une autorité religieuse quelconque. Gn 24 raconte merveilleusement le mariage d'Isaac et de Rebecca. Ruth 4 raconte celui de Boaz avec Ruth: cela se passe sur la place publique, sur déclaration de Boaz, et Ruth, signe évident de son temps, n'est même pas présente (Ruth 4:9-13). Quant aux noces de Cana (Jn 2:1-11), Jésus présent ne fait pas une prière ou une petite cérémonie religieuse. Il offre la valeur de quelques centaines de bouteilles du meilleur vin, pour que la noce ne finisse pas en queue de poisson, mais que la fête puisse continuer joyeusement.

J'aimerais bien que les fiancés d'aujourd'hui (s'aiment-ils vraiment en vue d'une fidélité, d'une fiance persévérante?) souvent si détachés de la vie chrétienne, comprennent l'importance de ce qui se passe devant l'officier de l'Etat civil: c'est là, et là seulement que se passe l'événement de leur mariage. Et qu'ils viennent au temple, non pour une "cérémonie religieuse" qu'ils souhaitent de plus en plus folklorique et de moins en moins religieuse, mais qu'ils demandent humblement et joyeusement à Dieu de bénir leur union, afin que le St Esprit les fortifie dans leur amour et leur fidélité réciproques... jusqu'à ce que la mort les sépare. Une telle "cérémonie" est en réalité un culte qui ne convient du reste qu'à ceux qui ont une relation, si petite soit-elle, avec JC. ... *jusqu'à ce que la mort vous sépare*, dit la liturgie réformée. Cette déclaration exprime deux réalités importantes:

1 La conclusion d'un mariage n'est pas un contrat que l'on pourrait dénoncer au bout d'un certain temps, mois ou années. Toute la vie y est engagée. C'est, pour prendre une image, un chèque en blanc donné à son conjoint. On décide de marcher ensemble sur une route commune, inconnue encore, mais vécue jour après jour ensemble, en se réjouissant ensemble d'un bonheur

commun, en s'entraidant mutuellement toutes les fois qu'il y a un passage difficile, car les chemins de la terre ne sont pas tous semés de roses! Cette entraide, cette patience, ce support réciproque est la conséquence des promesses échangées devant Dieu à qui l'on est venu demander bénédiction et aide. C'est là le chemin de toute la vie commune qui ne peut être brisée que par la mort de l'un des conjoints.

2 La mort est effectivement une cassure, une rupture qui met fin au mariage. Le mariage n'est donc pas éternel; il ne dépasse pas les frontières de ce monde-ci. Jésus l'affirme: *Dans le Royaume des cieux, on ne se marie pas et on n'est pas donné en mariage* (Mt 22:30). Contrairement à une certaine mystique, on ne se marie pas pour l'éternité. C'est pourquoi, se remarier après la mort de son conjoint n'est pas une infidélité au conjoint décédé.

Le mariage: une alliance

Je dirai que le mariage institutionnel est le lieu où cette fidélité entre conjoints s'inscrit concrètement. Mais cette fidélité n'est pas du ressort de la Loi; elle est du domaine du croire, de la foi qui est le fondement de la relation à l'autre aimé, lequel est bien plus qu'un partenaire! On dira donc que le mariage, le lien conjugal, se conjugue à la fois à partir du thème de la création et du thème de la fidélité, de la foi. Selon la volonté de Dieu, le mariage est indissoluble.

Le mariage a un rôle de première importance, tant au niveau personnel que social. Il est l'un des éléments fondamentaux de la société qu'il structure en montrant ce qu'est une alliance, image de l'alliance de Dieu avec son peuple. Par exemple l'alliance avec Noé, dont le signe est l'arc-en-ciel (Gn 8:20-22; 9:11-13); l'alliance avec Moïse, avec comme signe les 10 Commandements donnés au Sinai (Ex 20); l'alliance avec David, à qui il promet un descendant qui sera *Roi pour toujours* (2 S 7:12-16), et Dieu promet par le prophète Jérémie (Jr 31:31-33) une *alliance nouvelle*⁷ (2 Co 3:14). C'est pourquoi, l'AT se nomme exactement *alliance ancienne* (2 Co 3:14) qui n'est cependant pas abrogée par la nouvelle. Le lien conjugal est une parabole de toutes ces alliances, si constantes à travers toute la Bible. L'apôtre compare ce lien conjugal au lien entre le Christ et l'Eglise (Ep 5:22-23,32 passage qui n'est pas antiféministe comme beaucoup le croient en ne retenant que la première ligne du texte!). L'alliance entre mari et femme, le lien conjugal, implique nécessairement la confiance réciproque, la fidélité. On parle volontiers de fiançailles, de fiancés, de confiance; tous ces mots, y compris le mot foi, ont tous la même racine latine FIDES. Foi et lien conjugal sont inséparables. L'un des conjoints doit pouvoir se fier totalement à l'autre.

Le mariage, c'est-à-dire toute la vie conjugale, est une réalité belle, merveilleuse, sainte (non pas sacrée), parce que voulue par Dieu. Il s'agit de ne pas le salir, plus que cela, de ne pas l'anéantir par la débauche qui est la négation-même du mariage et d'une authentique sexualité. On peut méditer avec profit les pages suivantes du livre des Proverbes: 7:1-23; 5:1-14,15-20; 6:23-35; mais aussi 1 Co 7:2-5.

La sexualité est un de ces moyens merveilleux que Dieu, le Créateur, donne au couple humain pour sa joie et pour manifester très concrètement son unité. Elle trouve sa finalité dans la rencontre de l'homme avec sa femme, et de la femme avec son mari, et cela, indépendamment de la procréation et de la descendance. Le professeur J.D. Causse a attiré l'attention, qu'en Mc 10:6-12, Jésus cite et lie Gn 1:27 *Dieu créa l'homme à son image* et Gn 2:24 *c'est pourquoi l'homme quittera père et mère, il s'attachera à sa femme et tous deux deviendront une seule chair*, mais il ne mentionne pas Gn 1:28: *soyez féconds*. Ainsi Jésus délie la sexualité de la procréation. Le couple a sa raison d'être en lui-même, avec ou sans enfant. La non-parentalité ne diminue en rien la conjugalité. Dieu a de l'humour! Il semble prendre plaisir à contrecarrer le désir souvent violent (Gn 30:1-2) de parentalité à travers tous les récits bibliques de stérilité.

⁷ On l'appelle dans nos Bibles le **Nouveau Testament**, nouvelle alliance scellée par la croix et la résurrection de JC.

Quoique sans enfant, l'union d'Abraham et de Sara (Gn 15:2; 18:11-13), de Jacob et de Rachel (Gn 30:1), d'Anne et d'Elkana (1 S 1:2,8), d'Elisabeth et de Zacharie (Lc 1:7) et tous les autres couples qui ne peuvent pas avoir d'enfant jusqu'à nos jours, tous ces couples, tous ces mariages sont pleinement valables et valides; de plus, les personnages bibliques de ces couples sont tout particulièrement aimés et bénis de Dieu.

Cependant, distinguer ne veut pas dire séparer! Il y a un lien étroit entre conjugalité et parentalité. Normalement, et selon le plan général de Dieu, justement exprimé par Gn 1:28, la conjugalité a comme conséquence la parentalité. Mais, là encore, prenons garde: être parents, c'est beaucoup plus qu'être géniteurs. Une vie conjugale harmonieuse est nécessaire à l'enfant. Les deux parents sont indispensables pour entourer le fruit de leur amour, car les parents ne transmettent pas à leurs enfants une seule origine, mais deux origines, l'une masculine, l'autre féminine; l'un des deux ne peut pas suppléer l'autre. En cela et d'une certaine manière, l'être humain se distingue des autres animaux. L'événement biologique est certainement important, mais il ne suffit pas pour instituer un père et une mère, ni pour instituer un fils ou une fille. Le géniteur agit biologiquement, mais on devient père et mère par des actes symboliques: gestes, paroles, mise en place de l'identité de l'enfant par tout un travail, ainsi que du rapport entre lui et ses parents. En fait, le biologique, tout important qu'il soit, est second par rapport au symbolique. Les neuf mois de la conception à la naissance sont tout juste suffisants pour se préparer à recevoir, à accueillir un enfant. Cette préparation est bien sûr d'ordre matériel, mais surtout et d'abord d'ordre spirituel: on prie pour l'enfant au moins neuf mois avant sa naissance; préparation d'ordre moral aussi: on sait, par exemple, qu'il ne faut pas fumer pendant la gestation de l'enfant, ni après bien sûr. Cette préparation est le propre de l'humanité de l'homme et de la femme, dont la vocation conjugale et parentale ponctue toute la Bible.

Il faut encore rappeler que les parents ne donnent pas la vie à leur enfant; ils la transmettent. Nous ne sommes pas à l'origine de la vie (malgré le titre donné par Courbet à l'un de ses tableaux), mais seulement les messagers d'une vie reçue de nos prédécesseurs. Dieu seul est créateur de la vie et il la donne à qui il veut. Les parents ne sont que des procréateurs; mais quelle immense privilège, quelle joie et quelle responsabilité se cache dans ce mot-là.

Ainsi, contrairement à tout un courant ascétique (et souvent hypocrite) prôné par certaines Eglises et sectes, la vie sexuelle dans le mariage est un don de Dieu qui réjouit, unit et soude les deux conjoints.

La vie à deux

L'être humain, Adam (אָדָם), mâle et femelle זָכָר וּנְקֵבָה selon Gn 1, ishah / hommesse (אִשָּׁה) et ish / homme (אִישׁ) selon Gn 2 (remarquez que ishah passe avant ish dans le texte biblique!) est appelé à vivre en couple. On ne peut pas imaginer, dans le contexte de l'AT, une vie de célibataire (Jérémie est l'exception qui confirme la règle et sa vie de misère justifie pleinement cette exception (Jr 16:2). L'apôtre Paul semble aussi être une exception dans le NT, à la suite de Jésus lui-même du reste. Paul estimait que son apostolat était trop risqué pour une épouse qui l'aurait accompagné à la manière de la femme de Pierre qui suivait son mari (2 Co 1:5-6,8-9; 4:8-10; 6:5; 11:23-27). Quant à Jésus, son célibat a semblé tellement incompréhensible que beaucoup de textes apocryphes l'ont marié (ou tout comme) à telle ou telle femme qui était son disciple selon les évangiles. Celles-ci étaient du reste nombreuses et jouaient sans doute un rôle plus important que la place que les évangélistes leur laissent (Lc 8:2-3). Selon d'autres apocryphes, Paul aussi aurait été accompagné d'une femme dans ses déplacements (Actes de Paul, texte apocryphe).

Dans tous les cas, les conseils de Paul en faveur du célibat ne peuvent pas appuyer l'ascétisme de certains aujourd'hui, puisque les circonstances d'aujourd'hui sont foncièrement différentes de celles dans lesquelles il estimait se trouver (voir plus loin: le célibat).

Le NT inaugure une nouvelle manière de vivre l'état de mariage en lui donnant une cohésion décisive, que ni le peuple de l'AT, ni les peuples voisins n'ont connue. Jésus insiste sur l'union unique, exclusive, intime, vécue dans le mariage et condamne radicalement l'adultère, reprenant Gn 2:24 comme fondement conforme à la volonté de Dieu en Mt 19:5. Un terme nouveau apparaît pour caractériser l'union conjugale; c'est le mot amour (Ep 5:25,33), avec une éthique précise (1 P 3:7; Hb 13:4). Il en découle un autre terme incontournable, celui de fidélité des deux conjoints l'un à l'égard de l'autre, tandis que l'AT ne l'exigeait que de la femme, laissant toute liberté au mari.

Au moins 18 verbes sont utilisés pour dire aimer en hébreu

אָהַב	157	<u>aimer</u> (148). C'est le plus commun ; traduit aussi par <u>ami</u> , <u>préférer</u> , <u>bien-aimé</u> , <u>affectionner</u> , <u>s'éprendre</u> , <u>chérir</u> , etc.
שָׂנְאָה	192	<u>ne pas aimer</u> , <u>détester</u> , <u>haïr</u> , <u>avoir de la répulsion pour</u> ; Jacob n'aimait pas du tout Léa (Gn 29:31). <u>vouloir</u> (21).
חָפֵץ	85	<u>vouloir</u> , <u>aimer</u> , <u>désirer</u> (Gn 34:19; Ps 18:20; 22:9).
אַהֲבָה	37	<u>amour</u> passionné. Intensif de אָהַב. Jacob chérissait Rachel (Gn 29:20) ; c'est aussi l'amour de Jonathan pour David (1 S 18 :3); Dieu aime son peuple (2 Ch 2:10; 9:8)

Aimer Dieu, sa Parole, sa Loi se dit **בָּהֵב** (Ps 119:40), **הִבְהֵב** (Ps 119:20), **הִבְהֵב** (Ps 18:2), **טִיב** (Es 5:1).

Isaac aime Rebecca (Gn 24:67); Jacob aimait Rachel (Gn 29:18); Isaac demande à Esau le plat qu'il aime (Gn 27:4); un esclave qui aime son maître (Ex 21:5); le Sommaire de la Loi: Tu aimeras le Seigneur ton Dieu (Dt 6:5) et tu aimeras ton prochain (Lv 19:18); le peuple aimait David (1 S 18:16); Osée doit aimer une femme adultère (Os 3:1); la force du roi réside dans l'amour de la justice (Ps 99:4); elle soupire après celui qu'elle aime (Ct 3:1-4); etc. Dans toutes ces expressions, le verbe **בָּהֵב** est employé: amour pour Dieu, amour de Dieu pour l'homme, amour du prochain, d'un homme pour une femme et réciproquement, amour de la justice...

Dans le NT, plusieurs mots sont utilisés, dont deux sont importants:

αγαπαω 143 aimer (133)

bien-aimé, préférer, amour...

Aimer son prochain (Mt 5:43-46); *tu aimeras le Seigneur ton Dieu* (Mc 12:30-31); *Dieu a tant aimé le monde* (Jn 3:16); Jn 13 et 14, de même que la première lettre de Jean sont fondamentaux pour comprendre le sens du mot amour. L'amour entre conjoints (Ep 5:2,25,28,33) s'exprime avec le même mot, ce qui montre la qualité de l'amour conjugal.

φιλεω 25 aimer ses parents plus que Jésus (Mt 10:37). Ce verbe concerne l'amitié, l'affection (Mt 26 :48-49).

Jn 21:15 ss est symptomatique de la différence entre αγαπαω et φιλεω. Jésus demande à Simon: *m'aimes-tu* (αγαπαω)? et Simon lui répond: *Je t'aime* (φιλεω), ce qui signifie : J'ai de l'amitié pour toi.

Jn 11 est aussi instructif: on fait savoir à Jésus que Lazare, *celui que tu aimes* (φιλεω) *est malade* (v 3); *Jésus aimait* (αγαπαω) *Marthe et Marie* (v 5); En le voyant pleurer au tombeau, les gens disent : *voyez comme il l'aimait* (φιλεω) (v 36).

Le verbe αγαπαω apparaît plus fort, plus plein que φιλεω qui se rapproche de l'amitié. αγαπαω c'est l'amour de Dieu, de Jésus pour les hommes, c'est l'amour entre chrétiens, en Eglise, en couple. Le mot αγαπαω était extrêmement peu utilisé dans le monde grec. Parce qu'il n'avait pas de coloration particulière, les traducteurs de LXX, les auteurs du NT, puis l'Eglise chrétienne s'en sont servi. Le contexte de son utilisation lui a donné un sens spécifique et il s'est répandu partout avec sa connotation biblique. L'amour (l'agapè) de Dieu pour l'homme s'est concrétisé par le don de son Fils (Jn 3:16); l'amour de l'homme pour Dieu s'exprime par l'obéissance à la volonté de Dieu (Ps 119). L'amour n'est pas un sentiment, mais un engagement (Lc 10:25-37). Le même mot **בָּהֵב αγαπαω** est utilisé pour l'amour de Dieu dont tout dépend, l'amour que nous devons à Dieu, l'amour filial, fraternel, conjugal. Tout le panorama de l'amour se réfère donc à Dieu et à JC; il s'exprime dans un esprit de service, de don de

soi (1 Jn 3:18; Rm 12:9). Ep 5:25,28-33; Col 3:18-20 montrent que l'amour conjugal est une parabole de l'amour du Christ pour son Eglise.

Il faut relever qu'un mot n'apparaît pas dans le NT pour parler d'amour; c'est le mot EROS (ερος) qui joue un si grand rôle dans le monde grec et dans l'empire romain. Il n'apparaît pas non plus dans LXX où αγαπω est le plus souvent employé. La Bible se distingue donc du monde et des religions ambiantes où l'érotisme a une place importante. La Bible nous invite à repenser l'amour sur un autre registre, où l'amour est plus un don de soi que quelque chose que l'on cherche à prendre, à posséder, à désirer.

Il semble que les pagano-chrétiens, habitués à la licence sexuelle, normale pour eux dans le monde qui était le leur, ont eu quelques problèmes avec cette nouvelle éthique fondée sur la relation Christ-Eglise et non sur un moralisme rigoriste (1 Co 5:1-8). 1 Co 7 souligne la conduite à tenir dans le célibat, le mariage, le veuvage; d'autres passages contiennent des exhortations : amour et respect mutuel (Col 3:18), pas d'excès notamment dans les parures et rappel du salut offert à la femme comme à son mari (1 P 3:1-7). Cette égalité des sexes est encore soulignée par Paul (Ga 3:28).

La vie à deux, ça se prépare. Je pense que toute fille ou tout garçon normalement constitué pense dès son jeune âge au temps où elle (il) se mariera. Moi qui écris ces lignes à l'âge de 80 ans, après 55 ans de vie conjugale, je me souviens de ces temps lointains. Trouver celle qui sera ma femme n'était pas un souci, mais un projet d'avenir. Je connais un garçon de 8 ans environ qui écrivait à une fille de son âge, sans complexe, mais en vue de l'avenir et pour régler pensait-il sa préoccupation : *Es-tu d'accord qu'on se marie ? Oui ou non ?* La fillette, sans doute intéressée par cette question très directe et dont la réponse devait être extrêmement simple (*oui ou non*), lui renvoie une lettre avec ces mots : *Je suis d'accord, mais il faut que je demande à ma maman*. Historiquement, ils sont restés de bons camarades, mais chacun a trouvé sa voie ailleurs.

La vie à deux devient plus préoccupante lors de la puberté, où les pulsions sexuelles se manifestent parfois violemment. L'éducation des parents et leur propre témoignage de vie devant leurs enfants sont essentiels, car l'enfant grandissant a, dans ses parents, le modèle du couple. Qu'est-ce que ce modèle lui dit ? Plaise à Dieu que l'enfant puisse dire en lui-même *J'aimerais réussir mon mariage aussi bien que mes parents*.

La vie à deux se construit à deux. Or, pour construire valablement, il faut des plans. *Si l'Eternel ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent travaillent en vain* (Ps 127 :1). Dieu est l'architecte et il a préparé un plan pour toute vie à deux et il l'offre. Va-t-on tous les deux accepter le plan de Dieu, ou est-ce que chacun a son plan et ne veut pas tenir compte du plan de l'autre ? Il importe d'avoir, au départ, une vue commune, partager les idées de l'autre. Il y a donc, dès le commencement de l'attirance de l'un vers l'autre, des mises au point très importantes si l'on veut effectivement construire une vie à deux, une vie qui est *toute* la vie, non pas un contrat pour quelque temps, le temps de l'enthousiasme, le temps de la lune de miel, après quoi, on verra...

C'est bien avant la décision du mariage que ce genre de questions doit être débattu entre les deux ; et l'on doit se comporter l'un envers l'autre de telle manière que si l'on n'arrive pas à un plan commun, on puisse se séparer sans remord. Mais le plan élaboré ensemble ne doit pas être le plus petit dénominateur commun ! Il faut au contraire qu'il soit le plus grand possible, mais sans illusion, le plan le plus réaliste possible, mais plein d'espérance. J'ai entendu un jour un homme dire *Je ne sais pas si je fais bien de me marier*. Or, c'était la veille du jour de son mariage. Je souhaite à ceux qui envisagent de vivre à deux dans le mariage de se poser ce genre de questions avant le moment où l'on ne peut plus reculer.

La vie à deux est une vie à deux personnes différentes, l'une masculine, l'autre féminine ; dont les origines familiales ne sont pas les mêmes ; qui ont un parcours personnel autre. La discussion préalable à tout engagement est donc essentielle. Quels sont les points auxquels il faut songer ? Chacun des deux doit exprimer ce qui lui semble fondamental : *Je t'aime, tu m'aimes... bien sûr ! Toute la vie ? Bien sûr ! Est-ce sûr ? Puis-je te faire confiance ? Bien sûr ! Totalement ? Pourrons-nous partager notre vie quotidienne et notre vie spirituelle ?* La vie à deux est une vie qui se conjugue l'une à l'autre, qui s'enrichit l'une de l'autre, où l'on se donne l'un à l'autre, une vie qui se vit l'un pour l'autre.

La vie à deux est une vie commune, mais elle n'est pas encoconnée ! Elle s'ouvre sur les deux familles de l'un et de l'autre, sur la société des amis. La vie à deux est à la fois une vie intravertie dans l'intimité exclusive de l'un et de l'autre, et en même temps une vie extravertie et accueillante à l'égard de l'entourage amical.

A la fin de la seconde guerre mondiale, nos Eglises protestantes ont eu le grand souci d'encadrer la jeunesse de l'époque (je dis bien d'encadrer, non pas d'enrégimenter). Donner un Cadre de vie chrétienne, donner des indications précises et concrètes de ce qu'est, pour un chrétien, une vraie préparation au mariage. D'aucuns s'en sont moqué. Il n'empêche que des générations de jeunes en ont connu les bienfaits... jusqu'à aujourd'hui.

Avec qui se marie-t-on? Qui décide?

Dans la Bible et d'une manière générale, la recherche et la désignation du conjoint n'appartient pas aux intéressés. C'est une affaire qui est réglée par les parents, et en général par les parents du garçon, soucieux de voir leur lignée se perpétuer. Le mariage est une affaire sociale avant d'être sentimentale.

Ainsi, Abraham décide que le moment est venu pour son fils Isaac de se marier (Gn 24). Trouver la bonne épouse revient au serviteur de confiance d'Abraham, qu'il trouvera en celle qui lui donnera à boire et qui fera boire ses 10 chameaux (ce qui représente un travail long et pénible, absolument nécessaire dans une famille de nomades) (Gn 24:13-14, 17-20). Rebecca est ainsi demandée par le serviteur pour le fils de son maître Abraham (Gn 24:37-38,49). Il faut cependant noter qu'on demande à la jeune fille si elle est d'accord, ce qui souligne le respect de la famille dans la décision finale (Gn 24:57-58).

Quand l'homme est adulte, émancipé de sa famille, c'est lui qui choisit et qui prend femme: Esaü prend ses épouses parmi les Cananéens: Ada, d'une famille hittite, Oholibama, d'une famille hivvite, Basmath (sa cousine), fille d'Ismaël (Gn 36:2-3). De même Juda voit une fille et la prend pour femme (Gn 38:2).

Quand il s'agit d'une démarche faite par le père de la fille auprès de la famille du garçon, il dit: *donnez-la pour femme à mon fils*; s'il parle au nom du clan, il dit: *Donnez-nous vos filles et vous prendrez pour vous les nôtres* (Gn 34:8-9).

Il arrive parfois que la demande vienne de la femme. C'est rare et c'est osé. C'est l'entreprise de Ruth sur l'instigation de sa belle-mère à l'égard de Boaz (Rt 3:1-10) qui, le lendemain, l'acquiert publiquement (Rt 4:9-10). Il en va de même de Mical, fille du roi Saül (1 S 18:20) au détriment de Mérah que Saül avait tout d'abord décidé de donner à David (1 S 18:17).

La manière dont le roi David s'y est pris pour avoir Bath-Shéba est par contre criminelle et hautement réprouvée par l'Eternel et son prophète Nathan (2 S 11:1- 12:14).

Trois verbes sont utilisés régulièrement dans ce processus: *prendre* (לָקַח) ou *acquérir* (קָנָה) et *donner* (נָתַן). L'homme *prend* une fille pour qu'elle devienne sa femme; une femme est *donnée* et devient l'épouse de son mari. L'inverse ne se produit jamais; on est vraiment dans une société masculine. L'homme est le sujet de la phrase et la femme l'objet qui est pris ou qui est donné. La femme est le sujet d'un verbe à la forme passive. La grammaire reflète donc fidèlement la position sociale de l'homme et de la femme. Derrière ces trois verbes *prendre*, *acquérir* et *donner*, il faut ne pas oublier tout ce qui va avec. *Prendre* Rebecca pour Isaac coûte 10 chameaux chargés de cadeaux précieux de la part d'Abraham, que la famille de Laban reçoit

avec une satisfaction exprimée par le fait qu'elle *donne* Rebecca (Gn 24:10,22,53). Une génération plus tard, Jacob travaillera 7 ans pour *acquérir* chacune de ses épouses, Léa et Rachel, que Laban lui *donne* pour 14 ans de service (Gn 29:18-19, 26-27). Ces mots cachent le prix payé pour, non pas l'achat de l'épouse, mais la conclusion du mariage, pour garantir sa durée et pour établir des liens entre les deux familles. Un autre verbe apparaît aussi: *enlever* (לָקַח) (Gn 34:2; Jg 21:21,23) et *arracher, prendre de force, voler, s'approprier injustement* (גָּזַל) (Gn 31:31). Ce stratagème est plus abrupt! La femme est acquise par rapt, ou elle fait partie du butin de guerre et son sort dépend du partage entre les vainqueurs (Dt 21:14).

Le choix du conjoint dépend rarement de l'amour qu'ils se portent l'un à l'autre, mais il n'est pas exclu. Sichem sait parler au coeur de Dina (Gn 34:3,8); Mical est l'instigatrice de l'amour qu'elle porte à David (elle est sujet d'un verbe actif! (1 S 18:20).

Il est très rare que la Bible parle de l'achat d'une femme. C'est le cas pour le prophète Osée qui doit se marier avec une femme prostituée et adultère et il l'achète pour 15 sicles et une mesure et demie d'orge (Os 3:1-2). En général, le verbe *vendre* (מָכַר) n'est pas utilisé; il est réservé aux esclaves (Gn 31:15; 37:27,28,36; 45:4,5; Ex 21:7-8; Lv 25:42); ainsi que sa contre partie : *acheter* (מִקְנָה) (Gn 17:12-13; Ex 12:44; Lv 25:42).

Réflexions

En notre temps d'individualisme exacerbé, la réponse donnée à ces questions diffère totalement des traditions bibliques.

Jusqu'au XIX^e s., les mariages ont pratiquement tous été arrangés par les parents en tenant compte des conditions sociales et financières des deux familles en cause. La *demande en mariage* par le fiancé était purement protocolaire et avait lieu après les tractations des parents des deux familles. L'amour jouait un rôle très minime ; dans tous les cas, il n'était pas la raison du mariage. Il pouvait être un plus non négligeable sans doute, mais tout à fait secondaire. Cette situation a contribué à répandre l'adultère et à le considérer comme un fait social ordinaire. On parlait donc très officiellement de *la maîtresse du Roy*, de *l'amant de Mme de...*, et cela, jusqu'au bas de l'échelle sociale. On pourrait dire qu'au cours du Moyen-âge et de l'Époque moderne, le mariage était déconnecté de l'amour, qu'il était avant tout une convention structurant la société. Le Romantisme a fait évoluer cette manière de faire et au XX^e s. la quasi totalité des mariages ont eu lieu entre des personnes qui s'aimaient.

Donc les questions : *Avec qui se marie-t-on ? Qui décide?* sont particulièrement pertinentes et non des clauses de style ! En réfléchissant à la transposition que l'on peut faire des textes bibliques dans notre monde actuel, on peut tirer quelques éléments de réponses :

- On se marie avec quelqu'un de l'autre sexe. C'est une évidence semble-t-il, mais le nombre de plus en plus grand d'homosexuels et de lesbiennes qui s'affirment et veulent vivre en couples reconnus dénote les limites de cette évidence. Le plan de Dieu ne va pas dans ce sens-là. La vocation du couple est de vivre une altérité, puis une fécondité.
- On se marie avec quelqu'un avec lequel (laquelle) on envisage de vivre toute sa vie. Il s'agit donc de réfléchir au long terme, car aujourd'hui, l'âge moyen devient de plus en plus élevé. C'est un défi nouveau que nos ancêtres ne pouvaient imaginer, car la mort frappait l'un ou l'autre des conjoints bien avant l'âge de la vieillesse.

- La découverte du conjoint est comme racontée dans une parabole de Jésus : *C'est comme un marchand de perles qui cherche de belles perles. Il trouve une perle de grand prix. Alors, il vend tout ce qu'il possède et l'achète* (Mt 13 :44). Il faut chercher pour trouver, non seulement une belle perle, mais l'unique, de grand prix. Le conjoint n'est pas une bonne personne parmi d'autres, il est unique.
- L'unité du foyer est aussi, et même d'abord, une unité spirituelle, bien plus que charnelle. Partager et vivre sa foi avec son conjoint est d'une importance majeure. Toute une conception de la vie dépend de ce que l'on croit, donc dépend de la foi. Celle-ci se fortifie dans la lecture et la méditation quotidienne de la Bible.
- On se marie avec quelqu'un de l'on aime. Pas seulement comme un frère ou une sœur, pas seulement comme une copine ou un copain. Mais aimer d'amour.

Qui décide ?

- Les filles sont beaucoup plus astucieuses que les garçons. Il arrive bien souvent que c'est la fille qui attire le garçon... qui se laisse prendre ; mais elle agit de telle façon que le garçon est persuadé que c'est lui qui a entrepris la démarche et il en est fier ! Ce jeu-là peut être dangereux suivant la qualité des protagonistes. Il est cependant bien souvent heureux parce que l'un et l'autre ont gagné.
- En fait, il est nécessaire que les deux intéressés discutent suffisamment pour arriver à une résolution commune. Il se pourrait qu'elle soit négative ; c'est la raison pour laquelle la conduite de l'un et de l'autre avant le mariage doit être telle, qu'ensuite, on n'en ait pas un goût amer.
- Il se pourrait que les parents ou de vrais amis interviennent si l'amour fou aveugle les deux jeunes gens. Leurs conseils ne sont pas négligeables, car ils voient la situation d'une manière plus objective. *Autant prévenir que guérir* dit le proverbe. On peut espérer que les amoureux sauront en tenir compte.

Mari et femme

Vocabulaire concernant la relation mari / femme

Vocabulaire hébreu

אָדוֹן	774	Seigneur (451) en parlant de Dieu seigneur (172) en parlant des hommes maître (129) monseigneur (8) mari (3) (Gn 39:16). L'emploi de ce mot pour désigner le mari montre à l'évidence la place qu'il occupe dans le couple.
אִישׁ	2013	homme (1130) chacun (255) mari (56) (Gn 29:32-34). On insiste sur son caractère masculin et sa vocation d'époux lié à sa femme (Gn 2:24).
אִשָּׁה	747	femme (690) (Gn 2:25), féminin du précédent. Il est difficile de distinguer entre la femme-générique et la femme-épouse épouse (3) (Gn 11:29) fiancée (2) (Dt 28:25,27,30) femelle (2) toujours en parlant d'un animal.
אֵלְמָנָה	56	veuve (52) (Ex 22:21,23) mari (1) (Jr 18:21) assez étrange. La traduction TOB semble incorrecte. L'étrangeté vient plutôt du fait que le texte dit : <i>les veuves et leurs maris</i> .
אֵלְמָנוֹת	4	veuve (3) (Gn 38:14,19), veuvage.
אָרַס	11	être fiancée à (5) (Ex 22:15; Dt 22:23,28) (Pi) fiancer (Os 2:21,22,etc.) choisir (2), acquérir (1).
בָּעַל	16	épouser (8) marier (2) être mariée à = se mettre sous l'autorité de son mari-propriétaire-possesseur (baal).
בַּעַל	81	propriétaire (32) homme (5), maître (4) mari (10) (Ex 21:22) exprime sa domination totale sur l'épouse.
בְּתוּלָה	50	vierge (29) (Gn 24:16), jeune fille (20) fiancée (1) (Es 62:5).
חָתָן	31	gendre (15) (Jg 15 :6 ; 1 S 18 :18-27) époux (8) (Jr 7:34; 16:9; Ps 19:6) fiancé (2) (Es 61:10)

		parent (1) mariage (2).
כְּלָה	34	fiancée (6) uniquement dans Ct 4:8,9,10, etc.; promise (3) (Es 49:18). belle-fille (19) mariée (5) (Jr 2:2); épouse (1). Etymologie incertaine.
לָקַח אִשָּׁה	12	prendre femme (Dt 24:5), se marier.
הָיָה לְאִישׁ	1	être pour un homme (Nb 30:7), se marier.
נִקְבָּה	22	femme (6) (Lv 27:4,7) fille (4) femelle. C'est la traduction de la TOB, ce qui souligne l'appartenance de l'être humain, et non seulement la femme, au règne animal. זָכָר veut dire <i>mâle</i> et s'utilise aussi bien pour l'homme que pour l'animal. זָכָר וְנִקְבָּה sont les deux termes qui caractérisent le couple humain (mâle et femelle) (Gn 1 :27).
צָבָא	12	femme (1) (Ex 38:8), mais plutôt combattre, attaquer, guerre... on a ici un groupe féminin qui semble être au service d'un lieu de culte.

Vocabulaire araméen

נְשִׂיָא	1	femme (1) (Dn 6:25)
----------	---	---------------------

Vocabulaire grec

αγαμος	4	non-marié, célibataire ou veuf (1 Co 7:8, 11,32,34)
αδελφος	343	mari (1) (1 Co 7:14) il s'agit ici d'un mari chrétien qui agit comme tel envers sa femme encore païenne. Dans l'Eglise on se reconnaît tous comme frères et soeurs; partout ailleurs : frère.
ανηρ	215	mari (43) (Lc 2:36), époux (5) homme adulte (101) (Lc 1:34).
αρμοζομαι	1	fiancer (1) (2 Co 11:2), unir.
γαμεω	28	se marier (Mt 19 :10) épouser (une femme) (Mt 5:32) être mariée à un homme (1 Co 7:39).
γαμιζω	7	donner une fille en mariage (Mt 24:38) être donnée en mariage (Mt 22:30).
γαμισκομαι	1	se marier à un homme (Lc 20:34)
γυναικειος	1	féminin (1 P 3:7)
γυνη	214	femme (200) (Mt 1:20; 19:3; Ac 5:1)

		le plus souvent sens générique et non femme-épouse.
θηλυς	5	qui concerne la femme (3), dont la féminité est délaissée par les hommes qui préfèrent l'homosexualité. (Rm 1:26,27) <u>femelle</u> (2) c'est le rappel par Jésus de la création de l'être humain <u>mâle et femelle</u> (Mt 19 :4 ; Mc 10 :6).
μνηστευω	3	rechercher en mariage, d'où fiancé, fiancée épouse (1) (Lc 2:5) au passif: être fiancée (Mt 1:18). Terme utilisé pour caractériser la situation de Marie avant la naissance de Jésus.
νυμφη	8	employé dans un contexte de noce belle-fille (3) fiancée (1) (Ap 21:9) épouse (3) (Jn 3:29) compagne.
νυμφιος	16	employé dans un contexte de noce marié (1) époux (15) (Jn 2:9).
παρθενος	15	vierge (6), jeune fille (6) (Mt 1:23) célibataire, fiancée (1 Co 7:36-39).
σκευος	23	prendre femme (1 Th 4:4) corps (Rm 9:21-22) objet (Mc 11:16), vase (7), ustensile (11).
υπανδρος	1	femme mariée (sous l'autorité d'un homme) (Rm 7:2).
φιλανδρος	1	mari (l'homme qu'on aime) (Ti 2:4).
χηρα	26	veuve (25) (Lc 4:25). Noter le grand nombre de fois où ce mot apparaît.

Cette relation mari-épouse est exprimée par un vocabulaire varié que nos traductions reflètent difficilement. Par delà les textes fondateurs exprimant des principes (Gn 1-2), on peut découvrir ce qui se vit concrètement et les mots jouent un rôle non négligeable.

Les mots ish (ישׁ) et isha (יִשָּׁא) traduits par mari et femme affirment la masculinité et la féminité de l'être humain, l'unité, la complémentarité, l'égalité aussi du mari et de sa femme qui forment un couple. L'un ne va pas sans l'autre. Les deux mots sont aussi utilisés séparément pour parler des individus homme, femme sans autre connotation.

Par contre le mot בַּעַל (baal) qu'on traduit aussi par mari signifie le maître, le possesseur, le propriétaire. C'est aussi le nom du dieu cananéen Baal, contre lequel tous les prophètes ont lutté des siècles durant; dieu de la nature, de la fécondité, dieu qui fait pleuvoir; c'est le dieu des paysans. Le mari, appelé baal, est propriétaire de son bétail, de ses champs, de ses esclaves et également de sa femme. Celle-ci devient une "femme mariée" (בַּעֲלָת בַּעַל); grammaticalement, elle est le participe passif du mot baal. Si baal veut dire posséder, dominer, épouser (Dt 24:1), la femme mariée se nomme la propriété du possesseur si on traduit littéralement l'hébreu.

L'homme marié, le mari, est littéralement le possesseur d'une femme (בַּעַל אִשָּׁה) (Ex 21:3). Par le mariage, le mari devient au sens total du mot le propriétaire de sa femme (Gn 20:3)

בַּעַל הַבַּיִת propriétaire de la maison
 בַּעַל הַשּׁוֹר propriétaire de boeuf (Ex 21:28)
 בַּעַל אִשָּׁה propriétaire d'une femme = mari

Le mari, dans les traditions les plus anciennes, achète sa femme en payant une dot (מְהָר) aux parents (Ex 22:15) et en offrant des cadeaux (מִתָּן) aux autres membres de la famille au sens large, ce qui peut donc être considérable (Gn 24:53). La dot peut prendre des formes différentes; elle peut se payer en travaux (Jacob travaille 14 ans pour ses deux femmes (Gn 29:20,27). David doit à Saül pour sa femme Mical 100 prépuces, ce qui signifie que David doit tuer 100 incirconcis, des Philistins (1 S 18:25,27) et pour faire bon poids il en tue 200: *alors Saül lui donna Mical pour femme* (1 S 18:27). La valeur de la dot est difficile à apprécier: 50 sicles d'argent (Dt 22:29), le double si l'homme a contesté à tort un défaut chez la jeune fille (Dt 22:19); seulement 15 sicles d'argent et 1,5 homer d'orge selon Os 3:2 pour une prostituée, *achetée* semble-t-il. Le montant de la dot est un paramètre non négligeable pour la solidité du mariage. Il arrive aussi que le père de la fiancée fasse des cadeaux à sa fille: des terres (Jos 15:18-19), des esclaves (Gn 29:24,29); ces cadeaux restent des propriétés exclusives de l'épouse.

Tous les conflits entre hommes au sujet des femmes sont réglés par Dt 22:13 ss.

Le mot אֲדוֹן (adôn = seigneur, celui qui a le pouvoir) désigne le Seigneur Dieu. Adonai est, pour les juifs, la prononciation du nom imprononçable de l'Eternel (יְהוָה). Il désigne aussi le mari, donc un mari-seigneur, un mari devant lequel l'épouse se tient respectueusement et dans un esprit d'obéissance. Ainsi parle Sara de son mari (Gn 18:12); le récit de Gn 39:16 est ironique, car la femme de Potiphar se comporte d'une manière irrespectueuse à l'égard de son mari; dans Jg 19:26,27; Am 4:1; Ps 45:12, il s'agit aussi du mari, mais la TOB traduit maître, seigneur. La hiérarchie époux - épouse est donc bien marquée; cependant les textes parlant ainsi sont rares.

Le mot σκευος est utilisé deux fois pour désigner l'épouse (1 Th 4:4; 1 P 3:7). Ce mot se traduit par ustensile, objet (Mc 11:16), vase (Jn 19:29), instrument (Ac 9:15), image du corps humain (Rm 9:21 ss). On pourrait en déduire que la femme est plutôt méprisée avec ce vocable. Or, au contraire, les deux textes qui la désignent ainsi sont des exhortations au respect de l'épouse, à la prévenance à son égard: *Que chacun sache prendre femme d'une façon sainte et honorable..., maris, vivez avec vos femmes en tenant compte de leur nature délicate...* (1 Th 4 :4 ; 1 P 3 :7).

La jeune fille ne peut pas refuser le prétendant choisi ou accepté par son père, mais il arrive que celle-ci soit consultée (Gn 24:58). Cependant l'autorité du père est en fait absolue, jusqu'au droit de vie et de mort sur ses enfants (Dt 21:18-21; 2 R 16:3; Mi 6:7-8). On devait respecter l'endogamie (Dt 7:1-3). Avec le temps, la situation sociale de la femme s'améliore.

Gn 2:18 précise qu'elle est une *aide semblable* à son mari; Gn 1:26-27 met les deux époux à égalité; Pr 31:10-31 fait un éloge très remarquable de la femme, ce qui est à méditer encore aujourd'hui. Avec les prophètes, l'inviolabilité du mariage devient une réalité qui sera totalement reconnue dans le judaïsme préchrétien et évidemment dans le NT.

La Bible ne nous a pas laissé un récit des cérémonies de mariage, mais on peut penser que la formule de vœu utilisée pour la jeune fille devait être à peu près ceci:

*Toi, notre soeur, deviens des milliers de myriades,
que ta descendance occupe la porte de tes adversaires* (Gn 24:60)

Quant à la formule pour le fiancé:

Témoins! Que le Seigneur rende ta femme qui entre dans ta maison comme Rachel et comme Léa qui ont bâti, elles deux, la maison d'Israël... Qu'ainsi, par la descendance que le Seigneur te donnera de cette jeune femme, ta maison soit comme la maison de Pèrèç que Tamar enfanta à Juda. (Rt 4:11-12).

Un symbole semble avoir été utilisé: Il s'agissait pour le fiancé d'étendre le pan de son manteau sur sa nouvelle épouse, sorte de serment qui conclut l'alliance du mariage. (Ez 16:8; cf. Rt 3:4-9).

Le mariage est donc une affaire de famille (Gn 24), sanctionnée par la société et les notables de la localité (Rt 4:1-12). Il y avait cortège du fiancé et de ses amis jusqu'au domicile de la fiancée (Jg 14:10; Jn 3:29), puis celle-ci est conduite en cortège dans la maison de son mari avec force cris d'allégresse et propos joyeux (Jr 7:34). Il se pourrait que le livre du Cantique des cantiques soit une pièce littéraire récitée ou jouée à cette occasion. Aux noces de Cana, on avait invité non seulement les voisins et les gens de Cana, mais aussi ceux des villages des alentours, y compris ceux de Nazareth. Tout le pays savait donc qu'un nouveau couple avait vu le jour et les repas de noces duraient toute la semaine (Jn 2:1-11). Aujourd'hui, la publication des bans de mariage au pilier public joue ce rôle d'information.

Ne pas avoir d'enfant est une honte (Lc 1:25) et une grande douleur (1 S 1:7-11); mais si l'épouse a le privilège de donner naissance à des garçons, elle est honorée et respectée (Ex 20:12); ses enfants lui doivent obéissance (Dt 21:18).

Endogamie - Exogamie

Se marie-t-on à l'intérieur ou à l'extérieur du clan?

L'endogamie est plus une affirmation doctrinale qu'une réalité pratique. Cependant, au début du judaïsme, après la captivité de Babylone (V^e - IV^e s. av. JC), elle est entrée vigoureusement dans la vie des gens, d'une manière parfois excessive et elle suscita une réaction qui se lit également dans les textes.

L'endogamie s'exprime dans des commandements clairs, nets et précis qui enlèvent toute équivoque: *Tu ne contracteras pas de mariage avec ces peuples [étrangers], tu ne donneras pas tes filles à leurs fils et tu ne prendras pas leurs filles pour tes fils* (Dt 7:1-3). On se marie dans son clan, dans sa tribu, entre gens du même peuple descendant d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Jos 23:12-13 est une sérieuse mise en garde contre toutes relations, unions et mariages avec des Cananéens et autres nations habitant la terre promise aux Israélites. L'endogamie s'exprime aussi dans les récits traditionnels exemplaires, notamment l'histoire des patriarches, qui sert de norme au même titre que la Loi. Ils sont les prototypes vivants de la Loi qui sera écrite plus tard⁸. Ainsi, Abraham envoie son serviteur dans son pays d'origine, dans sa patrie, dans sa famille, afin qu'il ramène une femme pour son fils Isaac (Gn 24). Il est exilé, étranger au milieu des Cananéens, des Hittites, sur une terre qui lui est promise sans doute, mais pour l'instant cette promesse est purement verbale; pourtant Abraham y croit et c'est pourquoi, en aucun cas Isaac ne doit retourner lui-même là-bas, car il risquerait d'y rester au mépris de la promesse. Isaac épousera Rebecca, petite nièce d'Abraham. Isaac et Rebecca, au milieu de leurs difficultés conjugales et familiales, décident aussi que Jacob n'épousera pas une fille du pays, mais une femme de leur clan. Ainsi, Jacob part chez Laban, frère de Rebecca, et se marie avec ses cousines Léa et Rachel (Gn 28:1-2; 29:13-14,30).

Le contre-exemple, c'est Esaü. Il épouse deux femmes hittites, Judith et Basmath qui *firent un sujet d'amertume dans le coeur d'Isaac et de Rebecca* (Gn 26:34-35; 27:46). En épousant ensuite une fille d'Ismaël (Gn 28:8-9), peut-être veut-il réparer l'erreur commise. Mais Ismaël a été rejeté du clan d'Abraham (Gn 21:10,14); Esaü semble donc aggraver son cas en devenant gendre d'Ismaël.

Gn 34 est un récit anti-exogamique, car le "deshonneur" fait à Dina (v 2) par Sichem n'apparaît que comme le prélude à un mariage sérieux demandé en bonne et due forme par le père de Sichem qui est parfaitement exogame (v 8-10). Les frères de Dina imposent la circoncision au clan du prétendant, ce qui autorisera le mariage (v 14-17). Mais, pendant que tous les

⁸ Au niveau de la critique historique, il faut plutôt dire qu'on a reporté sur les patriarches ce que la Loi dira plus tard, mais cela n'a aucune importance pour ce qui nous préoccupe; il faut remarquer que la Loi vient effectivement après la Genèse, dans la suite du Pentateuque, donc "plus tardivement".

mâles souffrent encore de leur opération, les frères de Dina assassinent le clan et le pille, alléguant que leur soeur n'est pas une prostituée (v 31)! Le récit reste ambigu; qu'est-ce qui prime? l'endogamie? le déshonneur? l'esprit de rapine? Le rédacteur du récit ne semble pas condamner cet assassinat.

Le livre des Juges raconte un événement affreux qui a lieu dans la tribu de Benjamin (Jg 19). Toutes les autres tribus décident de punir ce crime et une guerre sans merci s'engage (Jg 20); tout Benjamin est anéanti, sauf 600 soldats qui ont réussi à se cacher (Jg 20:47-48). Va-t-on perdre l'une des tribus d'Israël (Jg 21:3,6)? -Non, mais comment lui permettre de survivre après le serment fait par les Israélites de ne pas donner leurs filles aux Benjaminites (Jg 21:1,7)? On découvre que la ville de Jabès n'a pas répondu à la mobilisation générale, qu'elle n'a donc pas prêté serment, mais aussi qu'elle est coupable de n'être pas venue au combat (Jg 21:8-9). La ville de Jabès est anéantie par les Israélites qui ne conservent que les jeunes filles vierges au nombre de 400, ce qui est insuffisant pour les 600 Benjaminites survivants. On leur propose de compléter le nombre de femmes nécessaires en enlevant 200 jeunes filles lors des prochaines fêtes et danses du pays (Jg 21:15-21). Tout ce récit montre une endogamie bien ancrée dans les mœurs et la pensée des rédacteurs de ce texte, car il ne vient pas à l'esprit des protagonistes, ni du narrateur, que les Benjaminites auraient pu aller chercher des femmes parmi les Cananéens et autres peuples qui habitaient le pays (Jos 16:10; 17:12; Jg 1:27,33,etc.).

L'endogamie a été poussée à l'extrême au temps de Néhémie et d'Esdras. Les Juifs vécurent environ 70 ans en captivité dans le royaume babylonien en Mésopotamie (597-537 av. JC). Les générations nées là-bas se marièrent fréquemment avec des filles babyloniennes. Lors du retour, ils épousèrent aussi des filles du pays qui était loin d'être habité uniquement par des Israélites. Le brassage des populations, les déportations organisées par les Assyriens d'abord (2 R 17:23-24), par les Babyloniens ensuite, avaient provoqué des mélanges de populations; les autochtones d'avant l'arrivée des Israélites étaient, et de loin, pas tous éliminés comme le laissent entendre certains récits de la conquête du pays de Canaan par Josué, si bien que les juifs revenus de captivité, ayant vécu longtemps dans un milieu totalement différent de celui dont ils avaient été déportés, s'étaient mariés sans tenir compte des lois mosaïques, à commencer par les prêtres et les chefs du peuple (Esd 9:1-2,11), au point qu'à leur contact, ils avaient même perdu leur langue pour ne parler que celles de leurs épouses (Né 13:23-24). Néhémie agit avec beaucoup de rigueur à leur rencontre (Né 13:25). Néhémie comme Esdras obligèrent ces couples à se séparer. Les maris durent divorcer et renvoyer leurs femmes qui n'étaient que des "étrangères" (Esd 10:2-3,11 ; 9:12 et Né 13:25). L'endogamie pratiquée de cette manière sent la xénophobie et le racisme (Né 13:30), la purification ethnique. Ces divorces sont organisés ville par ville et réglés par un tribunal qu'Esdras lui-même préside avec, comme assesseurs, des chefs de clan (Esd 10:12-17); une liste de noms des coupables est rapportée en Esd 10:18-44. Ce dernier verset sonne comme une réprobation montrant jusqu'où ces couples "mixtes" avaient désobéi: ils avaient même eu des enfants!!!

Ces ruptures furent imposées sans considération des personnes; petits et grands furent tous traités de la même manière (Né 13:28).

Environ 500 ans après Salomon, Néhémie déclare que ce grand roi a lourdement péché en épousant toutes les femmes étrangères qui entrèrent dans son harem (Né 13:26-27).

Toute la population n'a pas accepté ce diktat. Jonathan, Yehzeya, Meshullam et Shabtaï (Esd 10:15) exprimèrent leur opposition, sans succès, semble-t-il. Il est certain que l'ensemble

du peuple n'a pas été convaincu, malgré la belle unité exprimée dans les livres d'Esdras et de Néhémie à ce sujet. Certains ont réagi d'une manière originale. Il en est sorti un magnifique livre qui défend la thèse contraire, l'exogamie. C'est le livre de Ruth. Ruth est "l'étrangère", la Moabite, celle qui n'a pas sa place en Israël, qui ne l'a plus, puisque son mari est mort. Or, c'est elle qui devient l'arrière grand-mère de David (Rt 4:21-22). Donc, le plan de Dieu donne une place à l'étranger(e) et l'intègre au milieu de son peuple élu. Boaz l'avait compris et il a agi conformément à ce plan. Le livre de Ruth respire un air universaliste qui est le parfait opposé des livres d'Esdras et de Néhémie sur ce point précis.

Cette endogamie relevée dans l'AT est parfois justifiée par un nationalisme patriotique. Ceux qui ne peuvent justifier leur appartenance au peuple d'Israël par leur généalogie sont purement et simplement exclus (Né 7:61-64; Esd 2:59-63). Mais le nationalisme religieux est le plus souvent mentionné: Israël, et lui seul, est le peuple élu de Dieu. Ses ancêtres sont les patriarches. Sa loi est celle de Dieu donnée par Moïse et cette loi affirme qu'Israël est un peuple saint, ce qui signifie *un peuple à part parmi tous les peuples* (Ex 19:5; Dt 26:18-19; 14:2; 7:6) et il doit conserver cette mise à part en ne s'alliant à aucun étranger (Dt 7:2-3); ce serait se souiller, perdre la pureté du peuple, renier l'élection divine. L'unité du peuple sous-entend l'unité de religion des descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Or les personnes étrangères à Israël apporteront avec elles leurs dieux, leurs images divines, leurs pratiques culturelles, qui seraient en concurrence avec la seule vraie religion d'Israël, en concurrence avec l'Éternel, le seul vrai Dieu, dont la supériorité est indéniable (Dt 4:7-8; 28:1,13). Synchrétisme et paganisme en seraient la conséquence avec, comme corollaire, une éthique dévoyée et en opposition à la Loi donnée par Moïse de la part de Dieu⁹

Dt 7 :6 précise qu'Israël est une sorte de « propriété privée » de l'Éternel, suite aux promesses faites aux patriarches et à la libération d'Égypte. Israël est sa *part personnelle*, traduit la TOB, son bien propre (חֵלֶק), unique *entre tous les peuples qui sont à la surface du sol* (Mt 3 :17 va dans le même sens ; 1Ch 29 :3 utilise le mot dans son sens ordinaire). LXX a traduit par λαος περιουσιος. Or, Ti 2 :14 reprend exactement la traduction de LXX pour désigner ce nouveau *peuple choisi, délivré de toute iniquité et purifié* par JC, qui s'appelle l'Église. L'amour de Dieu n'est pas retiré au peuple d'Israël ; il s'élargit à d'autres que Dieu aime aussi et qui sont rassemblés par son Fils mort et ressuscité.

De plus, cette prééminence donnée par amour de la part de l'Éternel à Israël (Dt 7:8), risque de conduire ce peuple à l'orgueil spirituel et à se croire supérieur aux autres, danger contre lequel les textes bibliques réagissent aussi: *Ce n'est point parce que vous surpassez... tous les autres peuples... car vous êtes le moindre de tous les peuples* (Dt 7:7). Même écho dans le NT (1 Co 1:26-29).

⁹ Parmi ces pratiques dangereuses, voire effroyables: l'idolâtrie (1R 18 :17-40), la prostitution sacrée (Ez 16:31), les sacrifices d'enfants (Ez 16:20-21; Lv 18:21), le non-respect du pur et de l'impur, etc. (Ex 34:16; Dt 7:2-5; 1R 11:4-6).

Dans le NT on a des traces de cette endogamie, par exemple dans cette parenthèse de Jn 4:9: *Les juifs en effet n'ont pas de relation avec les Samaritains*; ceux-ci étaient trop éloignés du judaïsme pour être considérés comme juifs parmi les juifs. On avait donc coupé les ponts entre Samaritains et Juifs. Par contre, le couple Zacharie et Elisabeth est considéré comme parfait: ils sont tous deux de la famille sacerdotale, *justes devant Dieu, observant d'une manière irréprochable* tous les commandements et les ordonnances du Seigneur (Lc 1:5-6); c'est donc le mariage parfait endogame.

Sans que cela apparaisse clairement, je pense que les judéo-chrétiens de la première communauté de Jérusalem, avec Jacques le frère de Jésus à sa tête, devaient pratiquer une assez stricte endogamie entre judéo-chrétiens. Selon l'ambiance du livre des Actes des apôtres, ils auraient vraisemblablement refusé tout net un mariage avec un(e) pagano-chrétien(ne).

Dans les récits bibliques de l'époque israélite, l'exogamie semble avoir été la règle dans la majorité des cas¹⁰.

Si Abraham, Isaac et Jacob, les patriarches, sont normatifs et donc endogames, les fils de Jacob ne repartent pas en Mésopotamie pour s'y marier. Au contraire, ils quittent le territoire de Laban, où ils sont nés pour la plupart, avec leur père et mère. Quand ils se marient, ils doivent trouver femme en dehors de leur propre famille. Ainsi Juda, fils de Jacob et de Léa (Gn 35:23), épouse une cananéenne, Shoua (Gn 38:2); Joseph, fils de Jacob et de Rachel, se marie en Egypte avec Asenath, fille de Poti-Phéra, prêtre de On; il eut avec elle Manassé et Ephraïm (Gn 46:20). Moïse, fils d'un mariage endogame, épouse Séphora, fille de Jéthro, prêtre de Madian (Ex 2:21). Vraisemblablement, il s'agit aussi de Séphora, quoiqu'appelée Ethiopienne ou Nubienne en Nb 12:1, où Aaron et Myriam critiquent Moïse d'avoir fait un mariage exogame. Mais l'Éternel confirme la dignité de Moïse et punit Myriam (Nb 12:4-10).

Le mariage de Samson avec une Philistine ne plaisait pas à ses parents qui eussent préféré un mariage endogame, mais le rédacteur laisse entendre que l'Éternel avait prévu cette union-là (Jg 14:1-4).

Exogame aussi le mariage de Kilion et de Machlon, fils d'Elimelek (Rt 1:4). Quant à Ruth la païenne, la Moabite, elle est le drapeau de l'exogamie brandi en plein judaïsme (le livre de Ruth doit dater du II^e s. av. JC).

Le roi David eut en tout cas une femme jébusite (2 S 5:13) et Salomon, son fils, des quantités de femmes (700) et de concubines (300) étrangères (1 R 3:1; 11:1 ss), ce que ne manqua pas de stigmatiser le rédacteur. 1 R 11 semble entièrement rédigé pour montrer les résultats désastreux de cette attitude de politique exogamique. Ce comportement royal est aussi contraire à la retenue exprimée dans Dt 17:17: *le roi ne doit pas avoir un grand nombre de femmes*, et également contraire à la doctrine endogamique prêchée par Néhémie (Ne 13:26-27).

Le livre d'Esther propose un exemple d'exogamie en sens inverse: c'est Esther, jeune fille juive pieuse, qui devient l'épouse du roi païen Assuérus à Suze (Est 2:16-17) pour le plus grand bien du peuple juif.

¹⁰ Le 9^e Juge marie ses fils et ses filles avec des filles et des garçons du dehors (Jg 12 :9).

Le NT est peu prolix à ce sujet. Dans les développements importants que Paul consacre aux problèmes posés par les Corinthiens, il est longuement question du mariage (1 Co 7). Il semble que la question posée par eux à Paul était la suivante: Quand, dans un couple, l'un des conjoints devient chrétien et pas l'autre, doit-on rester ensemble ou faut-il se séparer? L'endogamie à l'intérieur de la communauté de l'Eglise prime-t-elle sur le mariage où les deux époux n'entrent pas ensemble dans l'Eglise? Paul répond sans ambiguïté à cette préoccupation: Le conjoint devenu chrétien doit continuer à vivre avec son conjoint non converti (1 Co 7:12-13). Il montre par là que le mariage est une institution humaine de l'ordre de la création, et non une institution ecclésiastique, chrétienne. Il ajoute un argument intéressant: il se pourrait que le conjoint païen, appréciant l'attitude de son conjoint chrétien, fasse le pas et devienne à son tour chrétien (1 Co 7:16) (1 P 3:1 reprend également cette idée). Mais le conjoint païen garde le droit de divorcer, s'il refuse de vivre avec son conjoint devenu chrétien; cependant, c'est lui qui en prend l'initiative et la responsabilité (1 Co 7:15). En ce sens, la pensée de Paul n'est pas endogamique. Mais il estime cependant qu'il n'est pas indifférent pour un chrétien d'épouser n'importe qui; aussi, suggère-t-il aux veuves qui veulent se remarier, de le faire dans le Seigneur (1 Co 7:39), c'est-à-dire d'épouser un chrétien. Certains pensent que Paul manifeste fortement une position endogamique en 2 Co 6:14; la question du mariage mixte (chrétien - païen) n'est pas exclue, mais d'autres problèmes sont suggérés par ce passage: aller en tribunal (1 Co 6:1-3), fréquenter des cérémonies païennes, ou se rendre dans des lieux de plaisir incompatibles avec la foi chrétienne.

Endogamie, exogamie, la Bible ne tranche pas. On peut dire que le peuple d'Israël a subi un choc religieux profond à l'occasion de plusieurs événements: en 922 av. JC, la scission qui donne naissance aux royaumes d'Israël et de Juda ; en 597/587 la destruction de Jérusalem et la captivité à Babylone ; le retour au cours du V^e s. avec Néhémie et Esdras. Comment survivre en tant que peuple et garder une foi la plus pure possible? -en mettant des barrières sous forme de lois socio-religieuses, en se protégeant des influences extérieures. La révolte des Macchabées au II^e s. av. JC, puis la formation de partis religieux (sadducéens, pharisiens, esséniens) ont, à leur manière, tenté de protéger la foi à laquelle ils étaient attachés. L'endogamie a été, sans aucun doute, l'une de ces protections efficaces contre la dilution politique et contre le syncrétisme religieux. L'endogamie facilite une vie spirituelle communautaire, mais avec un gros risque, celui du sectarisme, celui du ghetto.

Il ne fait aucun doute que l'endogamie protestante en France a permis à la foi réformée de perdurer au milieu de multiples dangers. Le protestantisme fribourgeois a fondé des écoles réformées avant l'érection des paroisses. Elles ont été le lieu de la transmission de la foi évangélique. N'oublions pas que jusqu'après le 2^e Concile du Vatican, l'abécédaire des écoles du canton de Fribourg comportait non seulement p-i-p-e, mais aussi p-a-p-e; le livre de lecture était en bonne partie le récit de la vie des saints, et bien sûr, le catéchisme catholique-romain faisait partie de l'enseignement primaire. Les familles protestantes ont tenu le coup en pratiquant notamment l'endogamie confessionnelle. Toutes les minorités qui se sentent menacées agissent ainsi.

Le matriarcat

L'AT a conservé des traces importantes du régime matriarcal. Ses caractéristiques sont en général les suivantes:

- L'homme va habiter chez sa femme
- Celle-ci continue d'appartenir à son clan
- Elle nomme elle-même les enfants
- Les enfants appartiennent au clan de la mère.

Une première trace se trouve dans la définition-même du mariage selon Gn 2:24: *L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme et ils deviennent une seule chair.*

L'homme va chez sa femme.

Abraham (Gn 24) avait interdit à son fils d'aller en Mésopotamie, dans son pays d'origine pour y chercher une femme dans son clan (pour cause d'endogamie), tant il craignait qu'il y restât, ce qui eût été contraire à l'ordre divin fait à Abraham: *Quitte ton pays, quitte ta patrie et va dans le pays que je te montrerai* (Gn 12:1) et à la promesse qui en découlait (Gn 12:2-5; 15:1-7). Mais le serviteur est bien conscient qu'il pourrait y avoir problème dans sa mission, que la femme ne veuille pas venir chez son futur mari Isaac, et qu'il faudrait peut-être envisager qu'Isaac aille la rejoindre. Le serviteur exprime donc une conception matriarcale (Gn 24:5) conforme à Gn 2:24. Deux générations plus tard, son petit fils Jacob quitte son milieu familial (Isaac et Rebecca) et part se marier dans la famille de sa mère. Là-bas, il épouse Léa et Rachel ses cousines; il vit et travaille dans le clan de ses épouses. Quand Léa accouche, c'est elle qui nomme ses enfants (Gn 28:1-2 ss; 29:15 ss ; 29 :32 ss). Il en va de même pour ses concubines, esclaves de Léa et Rachel; leurs maîtresses nomment leurs nouveaux-nés. Quand Rachel enfin enfante, elle aussi choisit le nom de son fils (Gn 30:22). Tout ce long récit a un caractère matriarcal. De plus, quand Jacob s'enfuit et qu'il est rattrapé par son beau-père Laban et ses gens, celui-ci déclare: *Ces filles sont mes filles, ces fils sont mes fils...* (Gn 31:43). Il est plein de colère contre Jacob qui a osé quitter le clan de ses épouses et qui l'a affaibli d'autant.

La famille de Samson (Jg 13:1 ss) a aussi un caractère matriarcal. L'ange de l'Eternel apparaît à la femme, c'est elle qui joue le premier rôle et nomme son fils à la naissance (v 24). Samson lui-même quitte ses parents pour aller se marier à Timna en Philistie (Jg 14:15-16; 15:1). Il cherche ensuite une autre épouse, toujours chez les Philistins, Dalila (Jg 16:4 ss). Les femmes qui reçoivent Samson sont considérées comme ses épouses, mais elles ne sont pas loin de la pratique de la prostitution (ou de la polyandrie). On pourrait supposer assez justement que le matriarcat y conduit. D'autant plus que le mari, dans bien des cas, ne fait que rendre visite à sa femme, sans qu'un véritable couple se forme et dure. Samson en est un exemple, tant avec la femme timnite qu'avec Dalila. Il en va de même pour Gédéon qui demeure à Ofra (Jg 6:11; 8:27), alors que sa concubine réside à Sichem (Jg 8:31); mais lors de la

naissance de l'enfant de cette Sichémite, Gédéon impose (שׂים), décide lui-même du nom de l'enfant, ce qui ramène l'enfant dans le clan de son père.

Joab, un neveu de David, est devenu le général de son armée; il est presque toujours appelé *Joab, fils de Cerouya*, du nom de sa mère (2 S 2:13) et non de son père (qu'on ne connaît pas). Il se pourrait bien que nous ayons là aussi un vestige du matriarcat.

La polygamie

La conception de la vie humaine dans l'AT se comprend essentiellement comme une vie en famille, la vie de famille en clan et la vie de clan en tribu ; ainsi la généalogie remonte toujours à la tribu (Jos 7:14-15; 1 S 10:20-21; Ph 3:5). L'individu en tant que tel a bien de la peine, non seulement à vivre, mais tout simplement à exister. C'est particulièrement le cas des femmes: il faut qu'elles aient un mari; d'où un problème qui peut surgir, car la démographie montre en général une prédominance du nombre des femmes sur les hommes, d'où la nécessité d'un mariage bi- ou polygame. Par exemple, Laban a peur pour sa fille aînée, pas très jolie semble-t-il; trouvera-t-il un mari pour elle? C'est pourquoi il oblige Jacob, par un stratagème peu reluisant, à prendre Léa, et ensuite, Rachel (Gn 29:16-27).

Puisque les enfants sont considérés comme une richesse et un honneur pour les parents; plus un homme a d'enfants, plus il est considéré (Ps 127:3-5). Ainsi, Abdon fut le 11^e juge en Israël. On ne sait rien de lui, sauf qu'il a eu 40 fils, ce qui suffit à montrer son importance. Dans ces conditions, avoir plusieurs épouses et des concubines, qui souvent sont les esclaves de leurs épouses (Gn 29:24,29; 30:3-4,9), garantit une plus grande descendance, donc un plus grand honneur pour le père, mais aussi pour la mère (cf. l'attitude d'Agar enceinte d'Abraham devant sa maîtresse Sara) (Gn 16:3-6).

N'oublions pas que jusqu'à ces tous derniers siècles, la population sur la terre ne représentait pas, et de loin, le milliard d'habitants. La limitation et le contrôle des naissances est un problème très récent.

Mais la relation des enfants entre eux est parfois difficile; *mes frères, les fils de ma mère*, dit Gédéon (Jg 8 :19), indiquant ainsi une liaison particulière dans le cadre de la polygamie et peut-être aussi du matriarcat, et créant par là une certaine exclusion de ses demi-frères. Plusieurs rois sont cités en précisant le nom de leur mère (1 R 15:1-2,9-10; 22:41-42; etc.) pour les distinguer de leurs demi-frères; le nom du père est évidemment bien connu, c'est le roi précédent.

Il y a bien sûr d'autres raisons à la polygamie:

La stérilité de l'épouse ne rend sans doute pas le mariage caduque, mais ses conséquences ruinent l'espérance de subsister et appauvrit le clan et la tribu. L'AT considère que la mort de l'individu met fin à son existence, mais l'être humain peut se prolonger et vivre d'une certaine manière dans sa postérité. La stérilité est donc catastrophique. Sara (Gn 16:1-2), Rachel (Gn 30:1-5) en ont fait l'amère expérience et ont essayé de contourner la difficulté en donnant elles-mêmes à leur mari leur servante comme concubine. Par contre, Job peut mourir tranquille, en paix et rassasié de jours après avoir *vu ses enfants, ses petits enfants jusqu'à la quatrième génération* (Jb 42:16-17).

Le prestige joue aussi son rôle. Salomon fait alliance avec le Pharaon ; le signe de cette alliance est son mariage avec la fille du roi d'Egypte (1 R 3:1); il prend femme également des nations voisines, montrant par là sa puissance et son autorité (1 R 11:1). Il finit par posséder 700 princesses comme épouses et 300 autres comme concubines (1 R 11:3). Mais l'arrivée de toutes ces femmes étrangères obligèrent Salomon à transformer en panthéon le Temple de Jérusalem, qui venait d'être bâti ; toutes les divinités païennes vénérées par ses épouses y trouvèrent leur place (1 R 11:4-10).

Les conséquences de la guerre et des épidémies sont un autre facteur. Les hommes sont décimés et leurs veuves doivent retrouver un foyer (Es 4:1). Le butin de guerre comprend aussi les jeunes filles; Dt 21:10-14 règle le comportement du vainqueur.

La polygamie n'a jamais été abolie légalement, mais elle a disparu petit à petit. Pour des raisons matérielles bien sûr; la polygamie ne pouvait être pratiquée que par les riches (David 2S 3:2-5; Salomon 1 R 11:3; Ct 6:8). Le cas le plus fréquent était la bigamie (1 S 1:2) et un règlement a été édicté pour ce cas là, notamment à propos des problèmes de succession et d'équité (Dt 21:15-17). Mais les querelles, les jalousies ou le mépris entre les épouses, l'une étant préférée, l'autre ayant davantage d'enfants, les rivalités, etc., créaient une situation tendue, voire invivable en famille. Le famille d'Elkana en est l'exemple : Pénina considère Anne comme son ennemie (1 S 1:6). Elle fait tout pour vexer (טַוּנָה) Anne. Les prophètes ont lutté contre la polygamie au nom d'une valorisation de la femme, de son rôle dans la famille et dans la société, si bien qu'après l'exil, la monogamie devient la règle (cf. la parabole de Jésus en Mt 18:25: il allait de soi que l'intendant, quoique très riche, n'eût qu'une femme).

Cependant, plus que pour des raisons financières et éthiques, sa disparition est liée au développement du monothéisme prêché par les prophètes. La piété d'Israël a assimilé la relation entre Dieu et son peuple à celle du mariage entre un seul grand Dieu, l'Éternel, et un seul peuple élu, Israël. L'idolâtrie du peuple a été comparée à une prostitution, à l'infidélité conjugale (Os 2:4-22; Ez 16:8-19; Es 62:4-5; etc.). Cette réflexion théologique a finalement exclu la polygamie et donné une base religieuse forte à la monogamie qui devint l'idéal du mariage (Pr 31:10-31; Lc 1:5), comme la confession d'un Dieu unique fut l'idéal de la foi (Dt 6:4-5; Ep 5:24-25).

Le célibat

αγαμος (2) célibataire (1 Co 7:8), non-marié (1 Co 7:32). Le terme grec est donc négatif : qui n'est pas marié.

Dans le monde israélite et dans le judaïsme, le célibat est incompréhensible. Le mariage peut avoir lieu très tôt: 14 ans pour les garçons, 12 ans pour les filles. Être célibataire à 20 ans est presque une honte! Jérémie est vraiment une exception due à son ministère prophétique (Jr 16:2). Dans la secte essénienne au contraire, le mariage est quasi une déchéance. Jésus se situe entre ces deux extrêmes: le mariage est une bonne chose, normale c'est-à-dire conforme à la norme, d'institution divine; le célibat peut aussi être envisagé dans certains cas : *Il y a des eunuques qui l sont dès le ventre de leur mère*, dit Jésus, *il y en a qui le sont devenus par le fait des gens, il y en a qui se sont rendus eux-mêmes eunuques à cause du Royaume des cieux* (Mt 19:4-12). Jésus veut dire par là que certaines personnes sont privées de sexualités par une infirmité naturelle ou congénitale ; que d'autres ont subi la violence des hommes qui les ont émasculés ; que d'autres enfin ont choisi le chemin de l'ascétisme (pensait-il alors aux esséniens qui vivaient en communautés au sud de Jéricho ?). Il y a, dans ce dernier cas, un célibat choisi *à cause du Royaume des cieux*, comme il y a, dans les deux premiers cas, un célibat contraint et subi. C'est le seul texte qui aborde ce thème dans les évangiles.

Le célibat pourrait aussi être préféré au mariage à cause des tribulations qui peuvent survenir pour les disciples et pour le monde. Jésus y pense aussi : *Malheur aux femmes qui seront enceintes et à celles qui allaiteront en ces jours-là*, dit-il (Mc 13:14ss, spécialement v 17, 33-35 ; cf. aussi Mt 24 :3-44).

Pour l'apôtre Paul, le temps dans lequel il vit est celui de la fin des temps (ce qu'on appelle l'eschatologie) qui se manifestera par le retour glorieux du Seigneur JC. Ce retour est imminent et ses lettres sont profondément marquées par cette certitude, par cette urgence dans la préparation: *Vous savez dans quel temps nous sommes: voici l'heure de sortir de votre sommeil; aujourd'hui, le salut est plus près de nous que lorsque nous avons cru. La nuit est avancée, le jour est tout proche...* (Rm 13:11-12); *Nous, les vivants... nous serons tous ensemble enlevés... sur les nuées, à la rencontre du Seigneur dans les airs...* (1 Th 4:15-18). Il s'agit bien de sa génération et de ses correspondants. *Maranatha!* (1 Co 16:22) et sa traduction en Ph 4:5 *le Seigneur vient!* l'atteste également. Ce mot araméen devait être une acclamation liturgique dans le culte de la toute première Eglise. On le retrouve en Ap 22:20 sous forme de prière: *Viens, Seigneur Jésus*. Tous les textes les plus anciens du NT annoncent à leur manière le retour très proche du Christ (Ap 3 :20).

L'une des conséquences qu'en tire l'apôtre est que le célibat est une facilité pour vivre la fin du monde qui arrivera très bientôt. C'est pourquoi, conclut l'apôtre, *celui qui marie sa fille fait bien* (sans aucun doute), *celui qui décide de ne pas la marier fait mieux* (1 Co 7:38). La

personne célibataire est plus libre pour se préparer à ce grand événement du retour du Christ qui sera également un temps de difficultés.

On peut ainsi remarquer que, pour l'apôtre Paul, l'imminence du Royaume de Dieu provoque un décalage par rapport à la grande tradition exprimée par l'AT. A cause de l'annonce du retour du Christ (Ac 1 :11 ; 1Th 5 :1 ss), de la fin très prochaine du monde (2P 3 :10-13 ; etc.), le célibat semble meilleur. La continence apparaît comme une vertu face à l'exigence du Royaume qui vient, et de l'amour pour le Christ, qui passe avant tout autre amour (Lc 18 :29-30). Mais Paul n'en fait pas une règle absolue : *Mieux vaut se marier que brûler* (1Co 7 :9). Il y a sans doute la radicalité évangélique, mais aussi le refus absolu de tout désordre.

Un texte dans Ap 14:4 affirme que les élus sont *ceux qui ne se sont pas souillés avec des femmes, car ils sont vierges*. Serait-ce la justification d'un célibat qui conduirait au salut, poussant ainsi à l'extrême, voire à l'excès, des textes comme Mt 19:12 et 1 Co 7:1,8,26 et prônant une abstinence sexuelle comme condition pour faire partie des "144'000 élus". Ce serait le premier signe du développement d'une doctrine du célibat considéré comme hautement supérieur au mariage. Compris ainsi, l'acte sexuel serait alors une *souillure*. De plus, seuls les hommes seraient les élus selon ce verset! Cette interprétation contredirait fondamentalement l'enseignement de tout le reste de la Bible. Faut-il alors comprendre que les *femmes* citées ici seraient des prostituées? Le texte semble en effet les dévaloriser totalement. Faut-il prendre le texte au figuré: il serait alors question de l'idolâtrie, dont il faut se garder absolument. Je suis persuadé qu'il ne s'agit pas ici d'une catégorie de chrétiens supérieurs aux autres à cause de leur pureté acquise au prix de leur ascétisme. Qu'il faille s'abstenir totalement de la luxure et du mensonge, c'est le b-a ba de la vie chrétienne. Une vie sexuelle conjugale et pratiquée dans le respect de l'autre, voilà une manière chrétienne de vivre que le dernier livre de la Bible ne contredit pas.

Le célibat n'a donc pas de valeur particulière en soi; il n'est pas un état spirituel supérieur à celui du mariage. Nulle part, la Bible ne laisse entendre que le célibataire serait, de par son célibat, plus près de Dieu, plus pur et moins pécheur que ceux qui sont mariés. Cette pensée que le célibat serait un état meilleur est né plus tard dans l'Eglise, avec le développement d'une doctrine du péché liée à l'acte sexuel. Cette manière de penser est encore bien présente dans certaines Eglises. L'Ecriture sainte tient un tout autre langage et considère qu'il peut effectivement y avoir un célibat, plus ou moins choisi ou contraint (Mt 19 :12), mais il y a vocation générale au mariage. Dans l'un et l'autre état, l'être humain est invité à vivre une vie chrétienne complètement et saintement.

Un peu d'histoire ecclésiastique.

Très tôt dans l'Eglise, le célibat s'est développé dans le monachisme (dont l'étymologie veut précisément dire *seul*). Les Pères du désert se sont retirés dans la solitude en signe de protestation contre la mondianisation de l'Eglise, notamment quand celle-ci est devenue religion d'Etat. Deux manières de vivre ont été adoptés : l'**érémisme** (moine vivant seuls en ermite, d'un mot grec ερημος qui veut dire *désert*) et le **cénobitisme** (de deux mots grecs κοινος commun et βιος vie, moines vivant en communauté). L'Egypte et la Syrie ont été les

foyers de la vie monastique. A lire les récits les concernant, il n'est pas certain que ce genre de vie ait été facile : les tentations dont ces moines étaient assaillis montrent leur combat et leur difficulté à vaincre *la chair*. De plus, des foules venaient voir et admirer leur prouesse ; ils n'étaient donc pas très isolés.

Au Moyen-âge en Occident, l'Eglise a tout fait pour récupérer ce monachisme en instituant des ordres monastiques très divers, qui ont été considérés comme des modèles de vie chrétienne supérieure.

La Réforme du XVI^e s. a fortement réagi contre cette prétention. Luther était un ancien moine ; il s'est marié à une nonne et a écrit un pamphlet *Jugement contre les vœux monastiques*. La maman qui lange son enfant en remerciant Dieu de le lui avoir donné a le même prix, aux yeux de Dieu, que le moine qui passe sa journée en prière.

Le piétisme et le Réveil du XIX^e s. ont redonné naissance à des communautés de célibataires dans le protestantisme, par exemple la Communauté des Diaconesses de St Loup, en vue des soins à donner aux malades. Au XX^e s. le mouvement œcuménique et liturgique a vu naître de nouvelles communautés masculine (comme Taizé) et féminine (comme Grandchamp ou Pomeyrol). Ce genre de célibat choisi et vécu par vocation particulière, sans doute très marginal, est cependant de très grande valeur au point de vue spirituel, voire social, pour ceux et celles qui l'embrassent ; mais il ne doit en aucun cas conduire à dévaloriser le mariage.

Cependant, dans l'Eglise et la société, il y a beaucoup d'hommes et de femmes qui vivent un célibat *contraint* : des divorcé(e)s, des veuves/veufs ou des personnes qui n'ont pas pu se marier. Il y a là une solitude qui est souvent une épreuve difficile à affronter et qu'il s'agit de surmonter dans la foi. Beaucoup d'entre eux, du reste, arrivent à transfigurer leur existence en offrant à leur entourage une disponibilité remarquable, dans un esprit de service et d'amour du prochain. Dans ces conditions, le célibat *contraint* peut devenir un célibat accepté et épanoui. L'Eglise ne peut que rendre grâce à Dieu pour la qualité de vie et de don de soi de ces célibataires. Quant au célibat des prêtres dans l'Eglise catholique romaine, il ne remonte qu'au XI^e – XII^e s. et non aux origines de l'Eglise ; c'est donc au Moyen-âge que l'obligation du célibat a été promulguée.

Le veuvage

Devenir veuve ou veuf, quel déchirement dans l'intime de la personne qui perd son conjoint avec qui elle (il) a partagé son existence. Cette souffrance est bien reconnue par la sainte Ecriture, tant l'AT que le NT. Le livre de Ruth met en scène trois veuves ; c'est tout le drame de la famille d'Elimélek (Rt 1). Des paroles de consolation sortent de la bouche de Jésus qui est touché aux entrailles, ému de compassion (Lc 7 :13), mais qui juge sévèrement ceux qui en profitent (Mc 12 :40).

Dans la société de l'AT, mais aussi dans le NT, le problème se pose essentiellement pour les femmes. Les hommes peuvent facilement *acquérir* une nouvelle épouse (Rt 4:9), à moins qu'ils ne fassent comme Ezéchiel qui perdit sa femme (*qui faisait toute la douceur de sa vie*) et resta veuf, sur ordre de l'Eternel (Ez 24:16-18). Les femmes veuves perdent leur statut, elles n'ont plus les moyens de vivre, elles sont abandonnées (1 R 17:8-12).

Pour beaucoup d'entre elles, la prostitution devient le seul moyen d'existence, situation détestable, s'il en est. La veuve devient donc un objet de mépris et la proie de mauvais garnements essayant de profiter de la situation (Rt 2:9; Ps 94:6; Jb 24:3). D'où l'exigence répétée à tout instant dans la Loi de Moïse de prendre soin de la veuve au même titre que de l'orphelin et de l'étranger; Dieu est leur protecteur et il maudit ceux qui leur font du tort (Ex 22:21-23; Dt 10:18; 27:19). Le droit des veuves est même codifié; elles ont le droit de glaner, de grappiller (Dt 24:19-22) (cf. le récit de Rt 2:2 ss). Les prophètes ont tenu le même discours (Es 1:17; Jr 22:3; Za 7:10; etc.). Cette insistance tout au long de l'AT montre à quel point leur existence a été précaire dans toutes les générations; cela n'allait pas de soi de protéger les maillons les plus faibles de la société israélite. Naomi (= la gracieuse) change son nom en Mara (= amertume) quand elle devient veuve (Rt 1:20-21); cette amertume n'est pas due uniquement à la tristesse du deuil, mais bien plus au risque de son exclusion de la société. C'est du reste la raison pour laquelle elle supplie ses belles-filles, devenues veuves, de retourner dans leurs familles et d'y retrouver un mari.

La législation mosaïque prévoit un processus de réintégration de la veuve dans le clan; c'est le *droit de rachat*, appelé *lévirat* (ce droit est *un devoir*) (Dt 25:5-10). Il s'agit pour le frère (ou le plus proche parent) du défunt d'épouser la femme du défunt devenue veuve, de lui donner un enfant qui portera le nom du mari défunt, afin que cette famille-là ne soit pas rayée du clan, de la tribu, du peuple d'Israël. Le livre de Ruth met en scène ce droit de rachat que Naomi regrette "amèrement" de ne pouvoir s'appliquer à elle-même (Rt 1:11), qu'un proche parent ne veut pas exécuter (Rt 4:4-6), mais que Boaz exercera à l'égard de Ruth. Ainsi, il relèvera le nom du défunt (4:10). Le livre de Ruth, étant un livre récent, n'applique pas à la lettre Dt 25, mais s'en inspire. Ruth ne sera donc plus veuve, elle retrouve sa dignité de femme et même l'honneur d'être un maillon de la généalogie du Christ (Rt 4:17-22; Mt 1:5-6).

Le contre-exemple du lévirat, c'est ce que raconte Gn 38. Il s'agit de deux fausses manières d'agir. Juda, l'un des fils de Jacob et de Léa (Gn 29:35), épouse la fille d'un Cananéen nommé Shoua. Celle-ci lui donne trois fils: Er, Onan et beaucoup plus tard Shéla. Juda marie son fils Er à une femme du nom de Tamar. Er meurt sans enfant. Juda veut donc que Onan applique le droit de rachat, prenne Tamar et lui donne un enfant. Le péché d'Onan (v 7-10) n'est pas qu'il se masturbe (ce qu'on a appelé tristement l'onanisme), mais qu'il le fait avant de

s'approcher de celle dont il doit relever le nom, la veuve de son frère. Par conséquent, il ne la rend pas féconde. Il transgresse ainsi la loi du droit de rachat et là est son péché: *Cela déplut à l'Eternel qui le fit mourir* (v 10).

L'autre contre-exemple est dans la suite du récit (Gn 38:11-26). La veuve Tamar devait donc être donnée au troisième fils de Juda, Shéla; mais celui-ci n'était encore qu'un enfant. Juda conseille à Tamar d'attendre qu'il ait grandi, ce qu'elle fait. Or Shéla devenu adulte n'est pas donné comme mari à Tamar. Pour forcer son beau-père à respecter la loi, elle use d'un stratagème décrit avec force détails dans les v 12 ss. Prenant l'habit de la prostituée (ce que font les veuves pour survivre), elle se place sur le chemin de Juda, son beau-père, qui se laisse prendre au piège. En conclusion et après beaucoup de péripéties, Juda reconnaît, non pas qu'il est coupable, mais que Tamar est moins coupable que lui. Juda n'a pas respecté la loi du lévirat qu'il connaissait bien (preuve en soit son discours à Onan (v 8) et à Tamar (v 11). Remarquons que le texte biblique ne dit pas que Shéla s'est plié au droit de rachat, parce que Juda lui-même avait pris Tamar (déguisée en prostituée) pour sa femme et lui avait donné une postérité. Mais, en plus, la loi mosaïque interdit au fils de coucher avec la femme de son père (Dt 23:1; 27:20; Lv 18:8; 1 Co 5:1). Cependant Juda est aussi coupable d'avoir couché avec sa belle-fille, ce qui est interdit également (Lv 18:15).

Dans le NT, les sadducéens ont posé à Jésus le problème du lévirat (poussé à l'absurde) en relation avec la résurrection à laquelle ils ne croyaient pas, afin de savoir de qui la femme serait l'épouse dans l'au-delà : *après avoir successivement épousé les frères, de qui sera-t-elle la femme lors de la résurrection ?* (Mc 12:18-27).

Le NT est aussi très préoccupé par le statut des veuves. La loi ancienne du lévirat ne pouvait plus être appliquée, car la monogamie l'emportait dans l'éthique dès la fin du II^e s. av. JC en tout cas. Mais l'abandon et la prostitution continuaient à les guetter dangereusement au vu de la "mondialisation" des mœurs de l'époque. La pensée grecque et romaine en faisait peu de cas; un juge ne veut pas s'occuper de défendre une veuve (Lc 18:3-4) dans la parabole de Jésus qui accuse même les scribes de manger le pain des veuves (Mc 12:40), dont les ressources sont pourtant bien maigres (Lc 21:2). C'est pourquoi l'intervention de Jésus en faveur de la veuve de Naïm (Lc 7:11-15) n'est pas seulement un signe de la puissance de Jésus ressuscitant le fils de cette femme, mais aussi une manière de permettre à cette veuve de ressusciter, elle aussi, puisque, sans son fils, elle est vouée à l'abandon.

Une organisation spécifique a été mise sur pied à Jérusalem pour venir matériellement en aide aux veuves (Ac 6:1; 1 Tm 5:3-16). L'entraide familiale doit jouer à l'égard des veuves (1 Tm 5:4). Il semble aussi qu'elles avaient une place particulière dans la liturgie du culte (1 Tm 5:5). L'apôtre Paul recommande aux Eglises qu'il a fondées d'en prendre soin, car elles sont des soeurs en Christ (Rm 16:1-2). Il est à remarquer que certaines épîtres plus tardives attribuent à Paul des propos qui, en tout cas dans ces parties-là d'épîtres, ne peuvent pas lui être attribués; ce sont les lignes d'un écrivain d'une époque nettement plus récente où les veuves sont mal considérées: elles sont traitées de babillardes, de fainéantes, de médisantes. Les jeunes veuves ne doivent pas être considérées comme de vraies veuves; elles n'ont pas droit aux secours de l'Eglise; que celles-ci se remarient (1 Tm 5:11-14)! Il est fort probable qu'il y ait eu des veuves de cet acabit, que certaines d'entre elles espéraient profiter de leur veuvage pour recevoir des aides de l'Eglise, sans en respecter les conditions ni les conséquences, d'où la prudente recommandation de vérifier que ce soit de *vraies* veuves, avant de les inscrire dans le

registre des veuves. Les *vraies* veuves doivent remplir beaucoup de conditions pour y être inscrites: avoir *60 ans minimum, n'avoir été mariée qu'une fois, avoir bien élevé leurs enfants, exercé l'hospitalité, secouru les malheureux, accompli de bonnes œuvres, lavé les pieds des saints...* (1 Tm 5:9-10). Ce qui est dit des veuves dans cette épître à Timothée corrobore ce que l'auteur pense des femmes en général¹¹. 1 Tm 5:3-16 reprend l'esprit du temps, plus que celui de l'Évangile et de l'AT. Ce genre de conditions réglementées montrent clairement un éloignement certain de la pensée de Paul qui préconisait normalement le remariage des veuves, lesquelles pouvaient donc redevenir veuves sans péjorer leur situation (1 Co 7:8-9). Dans Rm 7 :1-3, il explique que le mariage est régi par une loi valable tout le temps où les conjoints sont vivants ; si le mari meurt, la femme n'est plus soumise à la loi conjugale, elle devient libre. Elle est veuve et peut tout à fait normalement entrer dans un nouveau mariage, sans qu'on puisse l'accuser d'adultère.

¹¹ *Elles sont désœuvrées et apprennent à courir les maisons... bavardes et indiscrètes, elles parlent à tort et à travers*

Les atteintes portées au couple

De nombreuses dispositions légales règlent le comportement sexuel des hommes et des femmes; elles se trouvent principalement dans:

- Lv 12 purification de la femme accouchée
- Lv 15 "impuretés" sexuelles
- Lv 18 respect de l'union conjugale
- Lv 19:20 relations avec une esclave
- Lv 19:29 contre la prostitution
- Lv 20:10-21 délits sexuels
- Nb 5 loi sur le soupçon
- Dt 22:13-29 respect de la femme
- Dt 23:16-17 prostitution sacrée
- Dt 24:5 congé du soldat jeune marié
- Dt 25:11-12 sur les rixes

Toute la Bible prône une vie de couple et une vie familiale heureuse, comme étant la norme de l'existence humaine voulue par Dieu. Mais les auteurs bibliques ont les pieds sur terre et ils constatent à quel point cette vie de couple peut être perturbée, pervertie par l'égoïsme et la violence, par le non respect de la personne d'autrui, par les déviances et les convoitises sexuelles, les passions désordonnées. Jamais la Bible n'assimile le sexe au péché, mais ce qui touche au sexe est aussi sujet au péché.

Le divorce ou la répudiation sont les conséquences de l'échec du mariage; l'inceste et le viol, l'adultère et la prostitution, l'homosexualité et les pratiques contre nature sont toujours considérés par la Bible comme des crimes, la plupart du temps, dignes de mort. De tels actes sont tous radicalement condamnés, tant par l'AT que le NT. Israël, peuple de Dieu dans l'AT, l'Eglise chrétienne, peuple de Dieu également dans le NT, rejettent avec horreur ces choses *qu'on ne devrait même pas nommer* (Ep 5:12).

Comme d'habitude, l'AT raconte des actes répréhensibles, souvent dans les menus détails, pour en augmenter la critique et la noirceur; il légifère abondamment, ce qui laisse entendre que le peuple d'Israël s'y adonnait et n'était pas meilleur que les autres nations dans ce domaine. Il faut dire aussi que tout ce qui touche au sexe doit être protégé et réservé à la vie intime du couple. La pudeur empêche d'en parler ouvertement, d'où les euphémismes du vocabulaire; mais l'impudicité sera vertement mise à l'index et condamnée sans appel; le coupable sera poursuivi et châtié. Dans ces récits, il est fréquent que plusieurs fautes se chevauchent: viol et inceste, adultère et prostitution s'additionnent et se recourent souvent. Lv 18:6-30; 20:10-21 sont des listes de crimes sexuels qui s'inscrivent dans des listes mentionnant d'autres actes taxés d'*abomination* ou de *souillure*. Le prophète Ezéchiel fulmine contre ses compatriotes habitant à Jérusalem et vivant dans le dévergondage : *Chez toi, on découvre la nudité de*

son père, on abuse de la femme en état d'impureté ; l'un commet l'abomination avec la femme de son prochain ; l'autre souille sa belle-fille par l'impudicité ; un autre abuse de sa sœur... (Ez 22 :10-11).

Le NT a une attitude strictement radicale à l'égard de toutes les formes de déviations par rapport au mariage et condamne toute entorse à ce sujet: même les éventuelles allusions à une possible exception ne sont exprimées que pour affirmer d'autant plus fortement l'indissolubilité du mariage.

La Répudiation - divorce

TOB a 10 versets dans l'AT et 16 dans le NT avec le mot répudier pour traduire 3 mots hébreux et 2 mots grecs; 2 mots hébreux sont traduits par divorce dans trois versets. Cependant, la réalité du divorce ou de la répudiation est bien plus présente à travers d'autres mots selon le tableau ci-dessous.

גָּרַשׁ	35	<u>chasser</u> . Les peuples sont chassés devant Israël (Ex 34:11). Tu m'as chassé, dit Caïn à Dieu (Gn 4:14). <u>répudier</u> . Une femme répudiée (Lv 21:7,14) <u>bannir, agiter</u> .
שָׁלַח	847	<u>envoyer</u> . Jérémie est envoyé (Jr 26:15) (sens premier) <u>chasser</u> hors du jardin d'Eden (Gn 3:23) (renvoyer) <u>laisser aller</u> . Laban laisse aller ses filles (Gn 24:59) <u>répudier</u> . Femme répudiée (Es 50:1; Jr 3:1,8). Le mari ne pourra pas la répudier (Dt 22:19).
סוּר	300	<u>écarter, détourner, retirer, détacher, rejeter, éliminer, répudier</u> Je n'ai pas répudié tes commandements (Ps 18:23). Dieu s'est retiré de moi, m'a abandonné (1 S 28:15).
עָזַב	212	<u>laisser, négliger, délaisser, répudier</u> (Es 54 :6 ; 60 :15) <u>quitter</u> père et mère (Gn 2:24) <u>délier</u> un âne (Ex23:5) <u>abandonner</u> mon âme à la mort (Ps 16:10) <u>répudier</u> mon enseignement (Pr 4:2).
סֵפֶר כְּרִיתוֹת		<u>lettre de divorce</u> (Dt 24:1) expression juridique reprise dans le NT (Mt 19:7). <u>action de renvoyer</u> . Séphora / Cippora est renvoyée par Moïse (Ex 18:2) <u>acte de divorce</u> (Mi 1:14). (racine: כָּרַת couper). Il est intéressant de noter que <i>conclure une alliance</i> se dit avec le même verbe כָּרַת. En effet, la conclusion d'une alliance comportait la coupure d'un animal en deux, puis les contractants passaient entre les deux moitiés de l'animal sacrifié (Gn 15 :7-18).
απολυω	66	<u>relâcher, renvoyer</u> Joseph veut <u>répudier</u> Marie (Mt 1:19) Siméon prie le Seigneur de le <u>laisser aller</u> en paix (Lc 2:29) Pilate veut <u>relâcher</u> Jésus (Lc 23:16,25; Ac 3:13) Jésus <u>libère</u> une femme courbée (Lc 13:12) <u>congédier</u> la foule (Mt 14:15; Ac 19:40) 13 fois, le verbe est traduit par <u>répudier</u> dans les discussions avec les pharisiens sur ce sujet (Mt 5:31-32; 19:3-9 et paral-

		lèles). Ce verbe n'apparaît que dans les évangiles, les Actes et une fois dans Hébreux.
αφιημι	143	<u>faire sortir</u> , <u>renvoyer</u> la foule (Mt 13:36) <u>expirer</u> , <u>rendre l'esprit</u> sur la croix (Mt 27:50) <u>négliger</u> la justice, la miséricorde (Mt 23:23) <u>pardonner</u> les offenses (Mt 6:12) <u>laisser aller</u> (Mc 11:6) ne pas <u>répudier</u> sa femme (1 Co 7:11-13)

Dans l'AT, le divorce est une prérogative de l'homme. La femme, considérée comme mineure et propriété du mari, ne peut pas prendre l'initiative du divorce de quelque manière que ce soit. Le divorce est l'acte public que le mari prononce au tribunal, à la porte de la ville, devant les anciens. Lui peut toujours *répudier* sa femme, *divorcer*. Selon Os 2:4, il dit dans sa plaidoirie: *Elle n'est pas ma femme, je ne suis pas son mari*. La répudiation de l'épouse est ainsi accomplie, sans que celle-ci puisse intervenir. Osée utilise ce langage pour parler prophétiquement du mariage entre l'Eternel et son peuple qui se comporte si mal, pour annoncer que l'Eternel en a assez et va répudier son épouse Israël. L'image du mariage pour qualifier la relation de Dieu avec Israël est constante dans tout l'AT. La législation mise sous l'autorité de Moïse va mettre en place quelques règles. Dt 24:1-4 précise que le mari doit donner une lettre de divorce à sa femme, et ainsi, sa femme devient libre de se remarier conclut l'AT, mais pas le NT qui parlera alors d'adultère au nom d'une réalité plus fondamentale que la Loi, l'ordre-même de la création exprimé par Gn 1:27 et 2:24 (Mt 5:31-32; 19:7-9; Mc 10:2-12; 1 Co 7:9-10). Cette lettre peut dire que le mari a trouvé *quelque chose de honteux chez sa femme* (עֲרוֹת דָּבָר) (racine עָרָוָה honte Dt 24:1). Mais qu'est-ce qui se cache sous cette expression? Il s'agit parfois de choses très graves, parfois de très futiles, comme par exemple: une soupe brûlée, selon certains rabbins, pour *n'importe quel motif* comme l'acceptent les pharisiens (Mt 19:3). Mais si la chose honteuse, criminelle, avancée par le mari, c'est la non-virginité de celle qu'il vient d'épouser, les parents de la jeune fille apporteront et déploieront le drap du lit des noces taché du sang de l'hymen, preuve irréfutable de sa virginité. Cette nuit-là se passait donc dans la maison de l'épousée. S'il s'avère que l'homme a menti et qu'ainsi il *a porté atteinte à la réputation d'une vierge en Israël*, il paiera une forte amende (environ le montant de 100 jours de salaire) (Ml 2:16). S'il s'avère que la jeune fille n'était effectivement plus vierge, elle sera lapidée, *parce qu'elle a commis une infamie en Israël* (Dt 22:13-21).

Au XXI^e s., de telles considérations ne semblent plus de mise. Les lois civiles n'ont pas pris en considération la virginité de la fiancée, notamment pour des raisons d'égalité de tous devant la loi. En effet, comment prouver la virginité du fiancé? Il n'empêche qu'en 2008, en France, un tribunal a d'abord donné raison à un musulman qui voulait annuler son mariage à cause de la non virginité de celle qu'il épousait. Ce jugement a finalement été cassé, l'action en divorce pouvant être appliquée. La présence de l'islam et de sa pensée pose donc aujourd'hui des problèmes difficiles dans nos sociétés civiles

Les prophètes ont lutté contre le divorce, non pour des questions de morale, mais pour une raison religieuse fondamentale: le mariage est l'image de l'union entre Dieu et son peuple. A cause de la promesse de Dieu, il est impossible que cette union soit abolie, malgré les infidé-

lités innombrables d'Israël (Os 2:1,16; 2 Tm 2:13). L'Eternel va-t-il donner une lettre de divorce à son peuple à cause de son péché (Es 50:1)? Il semble bien qu'il en soit arrivé à cette extrémité (Jr 3:8) et ce fut la destruction du royaume d'Israël (Jr 3:6-10). Mais, comme un leitmotiv tout au long de l'AT, l'Eternel se repend du mal qu'il projetait de faire et revient avec miséricorde (Ez 36; 37 par ex.) (Za 1:3). Pour résumer toute la prédication des prophètes, on peut affirmer que Dieu hait la répudiation (Ml 2:16).

En considérant l'ensemble des textes où il est question de répudiation, de divorce et même en prenant les synonymes comme renvoyer ou autres, en considérant d'autre part le nombre de références où il s'agit de la législation proprement dite dans la loi mosaïque, de textes symboliques et paraboliques dans la prédication des prophètes ou d'expressions au sens figuré, on se rend compte que la Bible est particulièrement sobre et ne nous raconte pour ainsi dire pas de cas de répudiation ou de divorce. Cela ne signifie pas qu'il ne s'en produisait pas dans la pratique (les lois et les exhortations n'étaient pas que de la rhétorique!), mais la Bible ne nous rapporte aucun récit typique à ce sujet.

Deux textes pourtant sont à noter:

1) Ex 18:2, où on rappelle que Moïse avait renvoyé (ou répudié) sa femme Cippora. La traduction du verbe ne me semble pas adéquate et cela m'amène à quelques remarques:

- Moïse, fuyant l'Egypte après avoir tué un Egyptien (Ex 2:12 ss), est arrivé comme un réfugié chez Jéthro. Celui-ci exerce largement l'hospitalité et lui donne sa fille Cippora pour femme (Ex 2:20). Mais le verbe donner ne doit pas faire illusion. Sans une grande narration comme pour le cas de Jacob chez Laban (Gn 29:18 ss), Moïse sert Jéthro comme berger (Ex 3:1) pendant un certain temps, interrompu par la vocation que Dieu lui adresse (Ex 3:10). Si l'on peut dire, le paiement de la dot est partiel. Il ne peut prétendre emmener Cippora à cause de sa dette envers Jéthro. Ce serait une raison pour laquelle Cippora est restée à la maison.
- Moïse s'en va à Madian dans un monde où la tradition est matriarcale. Cippora et ses enfants appartiennent donc au clan de Jéthro. Quand sa vocation intervient, il quitte cette famille, dans laquelle il a été intégré pendant quelque temps.
- Au moment de sa vocation, il se rend compte à quel point la mission qu'il doit remplir est périlleuse. Il suffit de se rappeler les si et les mais qu'il oppose à l'Eternel (Ex 3:11-4:14). C'est pourquoi, au moment de partir, il laisse sa famille aux bons soins de Jéthro.
- Ex 4:19-20 dit qu'en quittant sa belle-famille, Moïse prit avec lui sa femme et ses enfants. Il s'agit vraisemblablement d'une autre tradition. Nulle part, on ne trouve une indication que Moïse aurait par la suite renvoyé femme et enfants.
- Selon Ex 18:2, ceux-ci sont restés au pays de Madian. Pour quelles raisons?
- Plus tard, quand la mission de Moïse est réussie, que le peuple d'Israël est en marche vers la Terre Promise, Jéthro estime que la situation est suffisamment bonne; il rend visite à son gendre dans le désert et lui amène sa femme et ses enfants.

Dans ces conditions, que l'on prenne l'une ou l'autre des traditions et des compréhensions de ce texte, je pense qu'on ne peut pas utiliser le verbe renvoyer. Moïse avait quitté sa famille, il l'avait laissée. Il n'avait aucunement répudié ou renvoyé sa femme.

2) Le second texte est celui de Mt 1:19 où Joseph se résout à répudier Marie.

- Joseph et Marie sont fiancés, en voie de se marier. Ils n'habitent pas ensemble. Marie était sans doute trop jeune au moment des fiançailles. En effet, les décisions de mariage se prennent entre les parents des enfants encore très jeunes.
- Du point de vue de Joseph, la situation est la suivante: Il est indéniable que Marie n'est plus vierge. Sa grossesse le prouve à l'évidence. Le fiancé découvre en elle quelque chose de honteux: sa non-virginité, ce qui le scandalise. Il décide donc de la répudier en lui remettant une *lettre de divorce* (Dt 24:1).
- Mais la situation est infiniment plus grave. N'est-ce pas la preuve qu'elle a commis adultère ou se serait-elle prostituée? Dans ce cas, la peine de mort par lapidation devrait être appliquée (Dt 22:20-21).
- Joseph décide de la renvoyer discrètement, pour ne pas lui porter préjudice. Belle intention! Mais une fois répudiée, seule, enceinte, elle sera méprisée par la société, traitée de *femme de mauvaise vie*, de *prostituée*.

Ce processus était le déroulement normal et inéluctable aux yeux de Joseph, jusqu'au moment de sa conversion et de son acceptation à la suite de la révélation apportée en songe par l'ange (Mt 1:20-24). Il n'y a donc pas eu de répudiation.

Du point de vue de l'évangéliste, ce récit est un lieu théologique fondamental. Il est évident que Marie doit être vierge et il le dit clairement. Il est évident que Joseph ne doit pas avoir de relations sexuelles avec elle jusqu'au moment de l'accouchement (Mt 1:25). Il est évident qu'il doit devenir son mari et qu'il devra reconnaître l'enfant à naître, ce qu'il fera en lui donnant son nom: Jésus; mais ce nom, il ne l'a pas choisi; il vient du Seigneur Dieu qui l'a décidé, donc Dieu est son Père. C'est ainsi que Matthieu proclame que Jésus est vrai Dieu et vrai homme, né de la vierge Marie, épouse de Joseph au plein sens du terme.

Dans le NT, on chercherait en vain le mot divorce (αποστασιον) (cf. αποστασια = action de séparer, mot qui a donné apostasie). Il n'apparaît que pour traduire les mots *lettre de divorce* (קִּטְוֹת פְּרִיטוֹת) dans la citation de Dt 24:1 en Mt 5:31 et 19:9. Ces deux textes de Matthieu et parallèles ne sont pas écrits pour justifier le divorce, mais pour proclamer l'indissolubilité du mariage, en se fondant non pas sur la loi mosaïque, mais sur une réalité antérieure, supérieure et incontestable, la Parole créatrice de Gn 1:27 et 2:24. C'est *la dureté du coeur* qui a obligé Moïse à édicter cette possibilité du divorce, mais cela n'entre pas dans le plan de Dieu. Il semble, à première lecture, que le remariage après divorce est un adultère (de la part de la femme en Mt 5:32, de la part de l'homme en Mt 19:9). Le divorce entraînant l'adultère (car on ne divorce que pour se remarier et non pour rester seul!), le divorce n'est donc pas permis. Ainsi, certains ont compris qu'il y a ici une exception permettant le divorce, cette exception étant la πορνεία qu'on traduit par impudicité, prostitution, adultère, inconduite, relation illégitime. Dans ce contexte comme dans celui d'Ac 15:28-29, il s'agit certainement d'une allusion à Lv 18:6-18 qui interdit les mariages entre parents trop proches, ce que le monde païen et

même juif de l'époque permettait largement. Il s'agit d'union illégale. Jésus a donc une position dure au contraire du laisser-aller ambiant. Cette exception n'est donc pas une facilité ou une petite porte casuistique et pharisienne! Il est vrai que l'on a souvent compris Mt 5:32 et 19:9 comme une exception possible (à tort, me semble-t-il) et nos Eglises protestantes en ont profité pour y introduire d'autres raisons autorisant le divorce: brutalité conjugale, ivrognerie et autres turpitudes. Est-ce justifié par l'Evangile? Dans l'AT, Abigail ne divorce pas (évidemment, cela lui est impossible), mais supporte un mari méchant et insensé (1 S 25).

1 Tm 3:2,12 affirme que l'évêque ou le diacre doit être *mari d'une seule femme*. Cette déclaration n'est pas là pour lutter contre la polygamie, ni pour interdire le remariage après un veuvage, mais pour interdire un mariage jugé illicite après un divorce, un remariage donc. L'Eglise naissante qui commence à s'organiser n'admet pas facilement le divorce, mais refuse le remariage après un divorce, alors que dans la société civile cette pratique est très courante.

Seule la mort met fin au mariage et rend possible et normal un remariage (Rm 7:2 ss; 1 Co 7:39).

Toute cette problématique est fondée non sur une morale, mais sur la christologie. S'il y a une différence certaine entre l'AT et le NT, le fondement pour les deux Testaments n'est pas de l'ordre de la nature ou de la morale (c'est bien ou ce n'est pas bien), mais sur la révélation de Dieu qui a une relation unique avec son peuple (Es 43:1), sur la révélation du Christ qui a une relation unique avec son Eglise (Jn 3:29; 2 Co 11:2; Ap 21:2; etc.). Ainsi, toute la Bible prône la valeur et l'importance d'une vie harmonieuse, joyeuse, durable et sainte du couple sous le regard de Dieu en JC.

Le divorce n'est pas prévu dans le plan du Dieu Créateur, ni de Jésus le Sauveur. Mais Jésus reconnaît la dureté du coeur humain qui a conduit Moïse à envisager cette catastrophe que représente la destruction du mariage (Dt 24:1; Mt 19:7). C'est l'échec. La FIDES a disparu et le lien du mariage devient insupportable, puisqu'il n'y a plus confiance. Le mariage devient hypocrisie. Alors, peut-être, le divorce est-il préférable, puisque le lien est mort. Une telle décision est particulièrement grave; c'est une décision personnelle qui est tout sauf banale. Le mariage n'est donc pas une loi rigide, un carcan, mais le lieu de l'épanouissement de l'amour, de la confiance réciproque, tout en restant fragile. Il importe d'en prendre soin. C'est pourquoi les prophètes interviennent si souvent dans leur prédication contre le peu de cas que l'on fait du mariage, de la désinvolture avec laquelle on se divorce. L'alliance dans le mariage, dont Dieu lui-même est le témoin, doit être respecté (Ml 2:14-16)¹².

Quant à la société civile actuelle, elle est obligée, et c'est là sa tâche, d'édicter des règles applicables à tous, chrétiens et non-chrétiens, afin de rendre la vie des gens le plus supportable possible, en tenant compte *de la dureté du coeur* des individus. Le Sermon sur la montagne ne peut pas être la Loi à appliquer, à commencer par le fait que Mt 5-7 n'est pas une loi, mais une Bonne Nouvelle. C'est une discipline mise devant nous pour que nous y marchions joyeusement.

¹² J.D. Causse a écrit quelques réflexions à ce sujet dans Réforme, mars-avril 2006.

Vivre un divorce est très généralement une souffrance. Il peut arriver qu'un divorce se solde par deux gagnants, mais la plupart du temps, il y a un gagnant et un perdant pour ne pas dire deux perdants. La conséquence d'un divorce est une souffrance, non seulement pour les deux conjoints qui se séparent, mais encore pour les enfants, quelque soit leur âge.

Puisque le divorce est un lieu de tristesse, de souffrance, de déception profonde, tout au moins pour celui qui n'en sort pas gagnant, l'Eglise ne peut pas se désintéresser des personnes atteintes au plus profond d'elles-mêmes. Le divorce est un échec de l'amour ; il est fréquent parce que l'amour est difficile. *L'amour est patient... il croit tout, il espère tout, il support tout...* (1 Co 13). Malgré la banalisation actuelle du divorce, l'Eglise devrait être, doit être plus présente aux côtés de celui qui souffre. L'Evangile nous invite à ne pas nous détourner de ceux qui sont dans la misère morale à cause de l'échec de leur vie. L'Eglise n'est pas là pour juger, mais pour témoigner de la miséricorde de Dieu. Quand j'ai commencé mon ministère au milieu du XX^e s., j'ai été confronté à ce genre de situation et à un essai de reconstruction via un mariage. La discipline de l'Eglise Réformée de France (ERF) prévoyait que le divorcé désirant se remarier présente le procès-verbal du procès et du jugement du tribunal à l'autorité ecclésiastique. Quantité de pasteurs refusaient purement et simplement d'entrer en matière. Ces deux attitudes réglementaire d'une part et dogmatique d'autre part, entrent-elles dans le plan de l'Evangile ?

Je ne suis pas un pasteur libéral, loin de là ! Je ne suis pas non plus un théologien fondamentaliste. Il est arrivé qu'on me traite de procédurier. Je pense que Dieu est au cœur de la misère humaine et que là est le ministère de l'Eglise qui n'a ni à juger les tenants et les aboutissants, ni à condamner par un refus sans appel.

Personne ne soutient le divorce ; jamais l'Eglise ne l'a considéré comme une bagatelle, mais de là à considérer que les divorcés n'ont pas le droit de se remarier à moins de quitter la communion de l'Eglise, il a un pas que l'Evangile nous interdit de franchir, parce que l'Eglise n'est autre que le rassemblement de pécheurs pardonnés.

L'Adultère

(du latin ADULTERARE: corrompre, falsifier).

Le mot adultère est utilisé 34 fois dans l'AT et 31 fois dans le NT par TOB qui traduit ainsi les mots suivants:

אָדוּלְטֵר	31	<u>adultère</u> soit la personne, soit l'acte, soit le verbe (Jr 7:9; 23:14; Os 4:2)
אָדוּלְטֵרִים	1	<u>adultère</u> (Os 2:4) Racine : אָדוּלְטֵר
אָדוּלְטֵרָה	2	<u>adultère</u> (Jr 13:27; Ez 23:43). Racine : אָדוּלְטֵר
μοιχος	3	[l'homme] <u>adultère</u> (Lc 18:11; 1 Co 6:9; Hb 13:4)
μοιχευω	15	<u>commettre l'adultère</u> (Lc 16:18; Rm 2:22; 13:9; Jc 2:11; Ap 2:22)
μοιχεια	3	<u>adultère</u> (Mt 15:19; Jn 8:3) <u>libertinage</u> (Ga 5:19)
μοιχασ	4	<u>adultère</u> (personne) <u>se rendre coupable d'adultère</u> (Mt 5:32; 19:9; Mc 10:11-12)
μοικαλις	7	<u>adultère</u> (acte) (1) (2P 2:14) <u>adultère</u> (personne) (5) (Mt 12:39; Mc 8:38; Rm 7:3) <u>infidèle</u> (1) (Jc 4:4)

Le vocabulaire montre donc qu'un seul mot, avec ses dérivés, est présent dans l'AT comme dans le NT.

L'adultère est sans doute la forme la plus grave de l'atteinte à la vie du couple. C'est la destruction du lien conjugal, ou même de deux liens conjugaux, puisque deux couples sont atteints.

L'AT en parle en diverses tonalités:

- Il y a les lois, essentiellement Lv et Dt
- les admonestations des prophètes
- des récits mettant en scène des personnages
- la sagesse qui fait appel à la raison, à l'intelligence ou à la réalité insensée de l'acte
- sous forme figurée, symbolique et parabolique pour stigmatiser l'idolâtrie, le syncrétisme d'Israël dans la prédication des prophètes.

Le sujet est de première importance. Ce n'est pas pour rien que le Décalogue (Ex 20) comporte deux commandements contre ce crime: le 7^e ; *tu ne commettras pas d'adultère* (v 14) et le 10^e; *Tu ne convoiteras pas..., la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa ser-*

vante... (v 17), repris dans Dt 5:18 et 21, où la femme est citée en premier. Mais on peut encore y ajouter le 8^e commandement : *Tu ne commettras pas de vol* (v 15).

L'AT n'a aucune parole qui permettrait d'envisager une circonstance atténuante. C'est rigoureusement interdit et considéré comme un crime puni de mort; les deux coupables sont condamnés (Lv 20:10; Dt 22:22). Lors d'un soupçon de la part du mari, il est possible que la femme prouve son innocence en buvant "l'eau amère"; il s'agit de tout un cérémonial avec serment, imprécations, malédiction et dépérissement de la femme, si elle est coupable (Nb 5:11-31). La Loi est donc sévère.

Si un homme marié (concrètement ils le sont tous, puisque le célibat est impensable à l'époque) a des relations sexuelles avec une prostituée, une veuve, une femme répudiée, il n'encourt pas de punition. S'il séduit une jeune fille, il doit l'épouser et payer une dot. S'il s'agit d'une servante, il reçoit une correction ou doit une indemnisation (Lv 19:20, traduction difficile). Ces cas-là ne sont pas considérés comme des adultères. Ainsi, Abraham ne commet pas d'adultère en couchant avec Agar, la servante de sa femme Sara ; bien plus, c'est Sara elle-même qui invite son mari à avoir des relations sexuelles avec Agar (Gn 16 :1 ss). Il en va de même pour Jacob avec la servante de Rachel sa femme (Gn 30 :1-4).

Les prophètes fulminent contre cette abomination, cette infamie (Jr 29:23). Os 4:2 ou Jr 7:9 tonnent: *imprécations, tromperies, meurtres, adultères, sang versé, faux serments se multiplient! Même les prophètes de Jérusalem s'adonnent à l'adultère, à des monstruosité*s indignes Jérémie (23:10,14). *La femme adultère prend des étrangers en plus de son mari* constate Ezéchiel qui vit en exil en Babylonie, où les Israélites sont disséminés au milieu de populations non juives (des étrangers) (Ez 16:32; cf. aussi Jr 5:7). Jérémie utilise un vocabulaire imagé, percutant, quand il écrit: *chaque homme hennit après la femme de son prochain* (Jr 5:8). Par l'adultère, l'homme perd sa qualité d'homme; la bestialité le domine. Seul compte le sexe, vécu dans l'inconduite et l'immoralité. L'homme est ramené au niveau de la bête.

L'AT montre son vrai visage en racontant l'adultère du roi David avec Bath-Schéba (ou Bethsabée) (2 S 11:1-12:23). Ce récit prouve que, contrairement aux potentats des nations voisines, le roi d'Israël ne peut pas agir à sa guise et se considérer au-dessus des lois. Ce récit met en scène la convoitise de David (11:2-3), le vol qu'il commet et l'adultère qu'il consomme (11:4), le plan machiavélique qu'il imagine en invitant Urie, le mari, à revenir, à dormir chez lui (11:6-13). Comme le plan ne réussit pas, il organise la mort d'Urie, donc, non pas un meurtre, mais un assassinat, qui réussit (11:14-25). Bath-Schéba est devenue veuve; David en conclut qu'il peut sans autre l'épouser (11:26-27). Le chapitre 11 se termine par cette phrase toute simple, mais lourde de conséquences: *ce qu'avait fait David déplut à l'Eternel* (11:27). Toute cette machination au coeur de laquelle se place l'adultère du roi semble n'être connue de personne; mais pour Dieu rien n'est caché (Ez 8:12; Ps 73:11; 94:7,9; Lm 3:36). Dieu fait intervenir son prophète Nathan qui se rend chez le roi et qui lui raconte l'histoire d'un riche très riche qui, pour régaler ses invités, n'entame pas son troupeau, mais s'empare de l'unique brebis qu'un pauvre voisin possédait. A l'ouïe de cette histoire, le roi se met en colère contre ce riche et donne sa sentence. Alors Nathan lui dit, en le regardant dans les yeux: *tu es cet homme-là* (12:7). Nathan rappelle à David tout ce que Dieu a fait pour lui et prononce la condamnation: l'enfant à naître mourra (12:14-23). Si le châtement n'est pas plus grave, c'est, d'une part, à

cause de la promesse de Dieu à David (2 S 7; Ps 89:29-38) et, d'autre part, à cause de la repentance de David et du pardon accordé par l'Éternel (2 S 12:13). On ne peut pas, ici, faire abstraction du Psaume 51 qui a comme suscription: *De David, quand le prophète Nathan alla chez lui, après que David fut allé vers Bath-Schéba*. C'est une longue confession des péchés:

*Aie pitié de moi, mon Dieu - Efface mes torts, lave-moi de ma faute
Car je reconnais mes torts - J'ai toujours mon péché devant moi
Contre toi, contre toi seul j'ai péché - Ce qui est mal à tes yeux, je l'ai fait
Ote mon péché, lave-moi - Et je serai plus blanc que neige
Toutes mes fautes, efface-les - Crée en moi un cœur pur, ô Dieu
Ne me rejette pas loin de toi...* (Ps 51 passim)

Un autre récit, au contraire, a été écrit pour l'édification des lecteurs, c'est Gn 39:6-20. Joseph, fils de Jacob, vendu par ses frères, est devenu l'esclave apprécié de Potiphar. La femme de Potiphar tombe amoureuse du beau jeune homme Joseph et le sollicite souvent (v 7,10), mais Joseph refuse tout net de trahir la confiance de son maître et s'enfuit loin de cette femme. La déception de la femme se transforme en méchanceté, en vengeance, et Joseph est mis en prison. Joseph, c'est l'homme tel que Dieu le veut, qui sait résister à la tentation, qui sait dire NON, alors même qu'il n'est qu'un esclave qui, par principe, doit obéir. Joseph a une vision juste du mariage et il refuse de commettre une infidélité à l'égard de son maître, acte qui est aussi un péché contre Dieu (v 8-9) : *Comment pourrais-je faire cela à mon maître qui m'a accordé sa confiance ?*

Un roi qui se conduit abominablement, un esclave conscient de l'enjeu devant Dieu et devant les hommes, deux récits en contre-point qui soulignent, à leur manière, le caractère ignoble de l'adultère.

Les livres de sagesse de l'AT ne manquent pas de montrer la noirceur, et aussi l'imbécillité de l'adultère.

Jb 24:15 l'exprime à sa manière; au milieu d'un passage où sont mis en scène *les blessés qui râlent, le meurtrier qui assassine, le pillard qui ne craint pas la mort, il y a l'oeil de l'adultère qui épie le crépuscule et qui se dit "Nul oeil ne me verra", et il se met un masque. C'est dans l'obscurité qu'il force les maisons...* Désabusé, ce poème de Job conclut, en voyant combien les méchants réussissent, que *Dieu reste sourd à ces infamies* (v 12) (cf. Ps 10; 73:1-16; Jr 12:1-2).

Le livre des Proverbes va dans le même sens. Selon la méthode qu'il utilise au début de son livre, l'auteur écrit toute une série de couplets sur différents sujets. L'adultère y a sa place: Pr 6:20-35. L'auteur se préoccupe de l'éducation des enfants, des adolescents, des jeunes adultes: *Mon fils, observe les préceptes de ton père*. Le ton utilisé est peut-être paternaliste; le contenu est certainement vrai et actuel; il donne une image de ce que la société doit être, à commencer par moi. Sans doute la société ne vit pas selon ces préceptes, pourtant justes, mais

si je m'efforce de les suivre, ce sera une petite fraction de la société qui les vivra. *L'adultère prend en chasse une vie précieuse* (v 26); l'autre, la femme, n'est pas un objet, ni un gibier, c'est un être humain créé et aimé de Dieu, *une vie précieuse* qu'il faut respecter a priori. L'adultère-chasseur se croit tout permis, se prend pour quelqu'un qui aurait des droits sur l'autre. Or, qui est-il, ce chasseur, en réalité? Voici la réponse: *Qui commet adultère avec une femme est un dément* (v 32). Il manque d'intelligence, de raison, il est un insensé. Pour les Proverbes, un tel jugement montre que l'individu en question a perdu toute valeur; son adultère est *la ruine de sa vie* (v 32).

Il arrive assez fréquemment que les textes où se trouve le mot *adultère* soient ambigus; s'agit-il du dévergondage entre un homme et une femme ou faut-il l'entendre au sens figuré et religieux? Tout le livre d'Osée développe cette ambiguïté; si le prophète doit effectivement épouser une femme de mauvaise vie, à la fois prostituée et adultère (3:1), c'est pour vivre symboliquement et mimer "l'adultère" d'Israël qui court après les baals et autres divinités au lieu de vivre en communion avec son Dieu; car, par l'alliance conclue dès les temps anciens, Dieu considère le peuple d'Israël comme son épouse; et elle est infidèle!

Nombre de pages des livres prophétiques sont un appel adressé à Israël à revenir à son Dieu toujours fidèle; mais Israël, toujours infidèle n'en veut rien (Es 57:3 ss). Toutes ces pages respirent une espérance sans défaillance de Dieu pour rejoindre son peuple, pour enfin retrouver la communion que l'Eternel souhaite vivre avec le peuple élu, peuple au cou raide (Ex 33:3) et idolâtre (Jr 8:19). L'espoir de Dieu est toujours déçu; cependant il n'est jamais mort (Es 57:17-19). Jr 3:6-14 dépeint les deux royaumes d'Israël et de Juda qui ont porté à l'excès leurs idolâtries *commettant l'adultère avec la pierre et le bois*, c'est-à-dire les idoles (v 9). Malgré tout, l'amour de Dieu est encore présent, prêt à pardonner; lui, est *un ami fidèle* (v 12) (Jr 5:7; 9:2; Ez 23:37 ss; 36:22-28; Es 31:6-7).

L'adultère est l'image de l'*impiété* (Ps 50:16,18), de la *traîtrise* d'Israël envers son Seigneur (Jr 9:1). Que les chrétiens en prennent de la graine et sachent que cela les concerne aussi !

Dans la NT, Jésus établit une symétrie dans la relation mari – épouse, ce qui est nouveau par rapport à l'AT, et qui est révolutionnaire dans le monde de l'Antiquité : *Si quelqu'un répudie sa femme et en épouse une autre, il commet adultère à l'égard de la première ; et si la femme répudie son mari et en épouse un autre, elle est adultère*. La fidélité conjugale est un droit et un devoir pour les deux conjoints. Cette vision de l'Evangile radicalise l'éthique énoncée par l'AT ; elle est aussi à méditer dans notre monde actuel. Se remarier après divorce, c'est aussi commettre adultère, tant pour l'homme que pour la femme (Mt 5:31-32; Mc 10:11-12). Ne l'oublions pas : l'engagement du mariage, ce n'est pas ne pas tromper son conjoint, c'est l'aimer jour après jour.

Jésus lie, lui aussi, les 7^e et 10^e commandements, radicalisant ainsi la situation: *Regarder une femme avec convoitise* (10^e commandement), *c'est déjà, dans son coeur, commettre adultère avec elle* (7^e commandement) (Mt 5:27-28).

Quand Jésus semble excédé par l'attitude incroyante des gens, il leur adresse ce reproche avec la même véhémence que les prophètes: *génération méchante, adultère et perverse* (Mt 12:39; 16:4). Il manifeste ainsi sa colère et en même temps sa tristesse devant ceux qui ont tant de peine à discerner en lui le Messie.

Une seule fois, le NT met en scène un récit d'adultère (Jn 8:1-11). En présence de ceux qui accusent la femme (mais, chose à noter, l'homme n'est pas cité alors qu'elle *a été prise en flagrant délit!*), Jésus, une fois de plus, respecte totalement la loi mosaïque (Lv 20:10; Dt 22:22-24). En effet, il n'est pas venu pour abolir la Loi, mais pour l'accomplir jusqu'à la dernière virgule (Mt 5:17-18). Seulement, il exige de ceux qui veulent appliquer la Loi qu'ils se l'appliquent à eux-mêmes parfaitement: *Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre* (v 7). Lui seul aurait pu la jeter; or, il ne le fait pas, il pardonne (gratuitement), il gracie la femme adultère qui devait être condamnée à mort et il l'exhorte à changer de vie. L'apôtre Paul remarque cette incapacité de l'homme à obéir à la Loi (Rm 7:14-24) et par conséquent l'impossibilité pour l'homme de juger autrui (Rm 2:19 ss): *Tu interdis l'adultère, mais tu commets l'adultère!* (Rm 2:22). L'apôtre conclut: La Loi condamne toujours l'homme; son salut ne vient pas de là; il ne peut venir que de la Parole grâciante de Dieu. Jn 8:1-11 le proclame à sa manière; Paul l'affirme d'une autre façon: *Nous savons que l'homme n'est pas justifié par les oeuvres de la Loi, mais seulement par la foi de JC* (Ga 2:16; Rm 3:19-24).

L'apôtre Paul a dû intervenir auprès de l'Eglise de Corinthe où des pratiques criminelles se continuaient, semble-t-il, même après la conversion des Corinthiens à la foi chrétienne. Il énumère toute une liste infamante: *débauchés, idolâtres, adultères, efféminés, pédérastes, voleurs, accapareurs, ivrognes, calomnieurs, filous: voilà ce que vous étiez, du moins quelques-uns d'entre vous* (1 Co 6:9-11). Là aussi, l'adultère est radicalement condamné. Mais ajoute-t-il, *vous avez été lavés* (par le baptême), *vous avez été sanctifiés* (par le St Esprit), *vous avez été justifiés* (= déclarés justes) *au nom de Jésus-Christ et par l'Esprit de notre Dieu* (v 11).

Le premier Synode de l'Eglise chrétienne, qui eut lieu à Jérusalem (Ac 15:6-29), décida que les païens qui devenaient chrétiens devaient s'abstenir, entre autres, de *l'immoralité*, ce qui inclut l'adultère (v 29). Le nouveau genre de vie qu'ils devaient adopter tranchait totalement avec la liberté des mœurs et de la licence à laquelle ils avaient été habitués.

Rappelons-nous que cette manière de vivre n'est pas la conséquence d'un moralisme ascétique, mais qu'elle est fondée sur

- le respect de l'autre, notamment le respect de la femme reconnue comme égale de l'homme devant Dieu (Ga 3:28),
- le respect du mariage en tant qu'institution remontant à la création-même de l'être humain, donc du couple (Gn 1:27),
- le respect du corps qui est aussi création de Dieu. Le monde grec avait une philosophie qui dévalorisait la matière au profit de l'esprit, le corps au profit de l'âme. L'apôtre Paul affirme la sainteté du corps en déclarant qu'il est le *temple du St Esprit* (1 Co 6:19). Il en conclut que le corps appartient à Dieu et que nous ne pouvons pas en faire n'importe quoi, surtout pas un objet de débauche.

Les mises en garde contre ceux qui prêchent des doctrines pernicieuses sont nombreuses. Il y a toujours quelqu'un qui essaie de vous prouver que ces genres de vie sont la voie à suivre. Des sectes d'aujourd'hui, enseignant et pratiquant la débauche, existent à nos portes comme il y a 2000 ans¹³. La deuxième lettre de Pierre avertit les chrétiens de ne pas se laisser prendre à leurs discours (2P 2:1-3, 13-14,17-20).

L'épître aux Hébreux, elle aussi, ne manque pas d'exhorter à préserver le mariage et à *ne pas salir le lit conjugal* (Hb 13:4), ce qui veut tout simplement dire ceci: le lit conjugal est le lieu de la rencontre de l'homme et de sa femme, de la femme avec son mari. Y faire entrer quelqu'un d'autre, c'est souiller non pas le lit, mais le lien conjugal et anéantir la relation unique que les conjoints ont entre eux.

L'adultère est la pire atteinte à la vie de l'être humain, c'est-à-dire du couple; c'est trahir son conjoint et d'une manière certaine, le tuer. C'est la négation-même du mariage. C'est sans doute dans l'esprit du temps, de tous les temps, mais certainement pas dans l'esprit ni de l'AT, ni de l'Évangile.

¹³ Un site internet vient de s'ouvrir pour faciliter les relations adultères. Les personnes qui s'inscrivent sont, dit-on, désireuses et consentantes !

La Prostitution

"Se livrer à un nombre indéterminé de personnes et avoir des rapports sexuels contre rémunération", telle est la définition du dictionnaire.

Prostitution (AT 14; NT 9), prostitué (AT 6; NT 1), prostituée (AT 34; NT 10), se prostituer (AT 45; NT 4), courtisane (AT 7; NT 10), débauché (AT 3; NT 10), débauche (AT 28; NT 7), inconduite (AT 4; NT 0), infidélité (AT 5; NT 1), dévergondé (AT 5 seulement dans Pr; NT 0).

Voilà la plupart des mots utilisés par la TOB et leur fréquence, pour traduire l'hébreu et le grec de la Bible canonique dont le vocabulaire comprend notamment:

זָנָה	94	prostituée (32) (Jos 2:1) se prostituer (42) (Ex 34:16) prostitution (3) (métaphore religieuse) (Jr 13:27; 2 Ch 21:11,13) courtisane (2) (Es 23:15,16) autres traductions: infidélité, débauché.
זְנוּנִים	11	prostitution (7) (Os 1:2; 4:12) débauche (3) (Na 3:4) prostituée (1) (Ez 23:29).
תְּזָנוּת	22	deux dérivés de זָנָה et traduits par inconduite, prostitution, infidélité, débauche. Utilisé une fois pour l'arrêt de travail (Ex 5:4).
זָנוּת	9	
קֹדֶשׁ	6	prostitué sacré (5) (Dt 23:18; 1 R 14:24; 15:12; 22:47; 2 R 23:7) déchéance de la vie (Jb 36:14) racine: être saint, sacré (appartenir ou être en relation avec le monde divin. Il s'agit là d'une sainteté bien particulière!).
קֹדֶשֶׁה	5	féminin du précédent courtisane sacrée (Dt 23:18; Os 4:14) courtisane sans connotation religieuse (Gn 38:21-22).
זָלַל	7	vivre dans la débauche, ce qui est une honte (Pr 28:7) autres traductions: gaver, s'empiffrer, avilir.
עָגַב	8	sensualité (6) (Ez 23:20).
שָׁטָה	6	être infidèle, se livrer à l'inconduite (Nb 5:20,29) racine: dévier, obliquer.
פְּלִגְשׁ	37	concubine (32) souvent sans connotation péjorative débauché (1) (Ez 23:20).

רז	70	étranger (38) profane (12) dévergondé (5) traduit ainsi seulement dans les Proverbes (Pr 2:16; 5:3,20; 7:5; 22:14). amant d'une femme répudiée (Ez 16:32) racine: étranger, barbare, bâtard.
למז	64	être infidèle (31) (Nb 5:5,12,27) symbolique: infidèle à Dieu (Ez 39:23; Né 13:27) autres traductions: sacrilège, impiété, forfaiture... racine: agir en cachette.
שקע	11	comportement dépravé (Pr 2:15) racine: être courbe, d'où fourbe, pervers.
πορνη	12	prostituée (Mt 21:31,32; 1 Co 6:15-16) symboliquement (Ap 17:4).
πορνευω	8	se prostituer, se livrer au culte des idoles (Ap 2:14,20; 17:2; 18:3,9; 1 Co 6:18; 10:8).
πορνεια	25	prostitution (7) (Jn 8 :41 ; Ap 17 :2,4 ; 19 :2) débauche (6) (1 Co 6 :13,18) inconduite (5) (Mt 15 :19 ; 1 Co 5 :1 ; 2 Co 12 :21).
εκπορνευω	1	se conduire outrageusement en prostituée (Jude 7).
ασελγεια	10	débauche (8) (Mc 7:22) débauché (1) (2 P 2:7) obscène (1) (2 P 2:18) dérèglement, mœurs licencieuses.
αναχυσις	1	débordement (1) (1 P 4:4).
ασωτια	3	inconduite (1) (1 P 4:4) être effréné, perte.
τρυφη	2	être dépravé (2P 2:13) mollesse, vie sensuelle.
βδελυσσομαι	2	être en abomination, dépravé (1) (Ap 21:8).

La prostitution est une activité douloureuse qui relève du mépris de la personne considérée comme une marchandise, puisqu'on la loue dans le cadre du commerce du sexe. Une fois de plus, on constate que la Bible ne concerne pas que le ciel, mais qu'elle nous rend attentifs aux déviations qui détruisent la personne humaine tant masculine que féminine.

Ce vocabulaire peut être réparti en plusieurs groupes de textes:

- ceux qui expriment la **loi** à l'égard de la prostitution. Et puisqu'il y a une loi, c'est donc que le problème se pose.
- ceux qui **racontent** ou font allusion à des actes de prostitution, les narrations.
- ceux qui démontrent la non-valeur de la prostitution par la **raison** et la sagesse.

- ceux qui concernent les prêtres et le culte, la prostitution **sacrée**.
- ceux qui utilisent ce vocabulaire au **sens figuré**, symbolique, que les prophètes ne manquent pas d'employer pour caractériser l'attachement d'Israël aux faux dieux, au mépris du Dieu vivant, les métaphores.
- le NT corrobore parfaitement l'AT et la prédication des prophètes.

La Loi

Les textes légaux sont rigoureux et absolus.

Dt 23:18-19 interdit la prostitution sacrée masculine et féminine (קִדְּשָׁה קְדִישָׁה). La pratique existait non seulement dans les hauts-lieux d'origine cananéenne, conquis et repris par les Israélites (Jr 3:1,6,8), mais jusque dans le Temple de Jérusalem (1 R 14:24; 15:12; etc.). La prostitution, taxée d'abomination, était donc une pratique impure. Par conséquent le salaire du (de la) prostitué(e) ne peut pas être utilisé pour le paiement des sacrifices. Le texte montre le mépris qu'il a pour les prostitué(e)s en les assimilant aux chiens. Le vocabulaire montre également le mépris à l'égard de l'étranger (גֵּר), mot qui définit aussi la prostituée. On s'aperçoit, dans le NT, que le judaïsme avait finalement banni du Temple tout argent commercial jugé impur au profit d'une monnaie du Temple qui seule était autorisée pour le paiement des actes cultuels, d'où les bureaux de change aux portes du Temple (Mt 21:12-13).

Lv 21:7,14,15 interdit aux sacrificateurs de se marier avec une prostituée (זְנוּיָהּ) ou une femme répudiée (תְּלִלָהּ) à cause de la sainteté et de la pureté de leur fonction. Dans la réalité quotidienne, il semble bien qu'il y a pire: les ministres du culte fréquentent les prostituées (זְנוּיָהּ) et se livrent avec elles à la débauche, ainsi qu'avec des prostituées sacrées (קְדִישׁוֹת) (Os 4:14).

Lv 21:9 la fille d'un sacrificateur qui se prostitue est condamnée à être brûlée (cf. Gn 38:24).

Dt 22:20-21 la non-virginité d'une femme à marier est considérée comme la preuve de sa prostitution (זְנוּיָהּ). Elle est condamnée à la lapidation. D'où:

Lv 19:29 interdit de livrer sa fille à la prostitution (זְנוּיָהּ).

Cependant, la législation n'a pas d'article concernant et interdisant d'une manière générale la prostitution. Les articles légaux protègent la pureté et la dignité du sacerdoce et du mariage, ils luttent contre le proxénétisme. Si les articles de la loi sont rigoureux, ils ne sont cependant pas exhaustifs.

Les narrations

La mise en scène de la prostitution entre hommes et femmes est en somme extrêmement rare. Sans doute, y avait-il des prostituées, donc des hommes pour s'en approcher. On y discerne parfois du mépris pour cette pratique, mais pas de condamnation générale. Par exemple:

Rahab, l'aubergiste de Jéricho, (Jos 2:1) est une prostituée (זוֹנָה) qui accueille les espions envoyés par Josué. Le texte la met en scène en cette qualité. Aubergiste et prostituée semblent avoir été synonymes. Cette association de mots a perduré à travers les siècles. J'ai reçu à Montreux un groupe de dames marocaines, fonctionnaires dans les postes et téléphones de leur pays. Elles venaient participer à un congrès international dans ce domaine, mais elles ne pouvaient pas loger dans l'un des hôtels de Montreux ou environs, leurs maris le leur ayant formellement interdit, car, à leurs yeux, hôtel rime avec bordel! Cela donne sérieusement à réfléchir sur la conduite et l'attitude de ces maris quand eux-mêmes voyagent et vont à l'hôtel. Mais l'attitude de Rahab et celle de ses hôtes israélites ne laissent pas entendre que leur rencontre se serait passée dans la fornication. Le texte a une tout autre perspective. La providence de Dieu est manifeste. Le v 12 indique l'honnêteté de la femme et des espions. La réflexion biblique reconnaît le rôle exemplaire de cette femme prostituée. La généalogie selon Mt 1:5 en fait une ancêtre de Jésus; elle est un exemple de foi en Dieu à la suite de Noé, d'Abraham et de beaucoup d'autres (Hb 11:31). Elle a accompli une vraie bonne oeuvre selon Jc 2:25. Rahab la prostituée est la première de toutes celles citées par Jésus et qui *devanceront* les gens bien-pensants *dans le Royaume des Cieux* (Mt 21:31). On peut aussi songer au repas que Jésus prit chez un pharisien, et à la femme *pécheresse* (αμαρτωλος) qui pleure à ses pieds (Lc 7:36-50). Il n'est pas dit qu'elle était une prostituée; cependant l'attitude miséricordieuse de Jésus qui reconnaît en elle la foi (v 50) dénote que le vrai pécheur n'est pas celui qu'on pense (v 41-46).

Le texte si riche et haut en couleurs de Gn 38 nous apprend que les prostituées d'alors avaient un vêtement particulier, sans doute différent de celles d'aujourd'hui, mais tout aussi reconnaissable. Juda semble ravi d'en rencontrer une (זוֹנָה) (qu'il ne reconnaît pas, quoique ce soit sa belle-fille). La scène, admirablement racontée, ne semble scandaliser personne, tout au moins tant que l'incognito de Tamar la protège (v 15 ss). Le prix est fixé, accepté, le marché conclu. Mais voilà que tout se gâte au moment d'apporter le chevreau: l'ami Abdulam ne trouve pas la *courtisane* du quartier (קְדֻשָּׁה) (v 21). Le scandale éclate quand les voisins remarquent que Tamar est enceinte; leur conclusion est sans appel: elle s'est prostituée et elle est enceinte de sa prostitution (זְנוּנִים) (v 24)! Seulement, pour une telle action, il faut être deux. Or Juda découvre au moment où il condamne sa belle-fille à mort (v 24b) qu'il est lui-même l'auteur du forfait et que la justice est du côté de Tamar (qui est *juste*, parce qu'elle doit assurer la descendance de la famille, selon la loi du lévirat).

Jephté, l'un de ceux qui devint chef en Israël, était le fils d'une prostituée (זֹנֶה). Il fut considéré comme un fils illégitime et méprisé par ses demi-frères nés de l'épouse de leur père commun; il fut chassé de la famille. Jg 11:1-12:7 raconte sa vie difficile (11:1-7), le serment malheureux qu'il fit (11:29-40), le premier mot-de-passe connu (12:5-6). Il fut le huitième Juge en Israël.

Les deux prostituées (זֹנֹת) qui viennent se présenter devant le roi Salomon (1 R 3:16-28) ont un grave contentieux à régler entre elles. Le roi les reçoit, les accueille, les écoute et juge sans tenir compte de leur métier méprisable. Elles n'ont pas de mari, donc pas de soutien, autre raison qui aurait pu faire qu'on ne les considérât pas. On souhaiterait que la justice d'aujourd'hui soit aussi équitable et juste, car il en va de la vie ou de la mort des justiciables; le bébé est rendu vivant à la vraie mère.

Le livre d'Osée nous assure que le métier de prophète n'est pas facile. Osée doit épouser Gomer une prostituée (זֹנֶה) (Os 1:2,3). Ce mariage humainement insensé, va tourmenter Osée qui sait pertinemment que sa femme lui est infidèle, qu'elle continue à se prostituer. Osée doit la rappeler (3:1) et la supplie de renoncer à la prostitution (לֹא תִזְנֶה) (3:3), ce qu'elle ne fait pas... et Osée continue pourtant à l'aimer. Le drame de la vie conjugale d'Osée est la parfaite parabole de l'infidélité d'Israël à l'égard de l'Eternel, *car un esprit de prostitution l'égare et en se prostituant le peuple se soustrait à son Dieu* (4:12 ss) pour aller se prosterner devant des idoles et leur offrir des sacrifices (4:13).

Ce texte, comme beaucoup d'autres souligne la parenté entre adultère et prostitution (3:1; 4:14). Tout au long du livre, Osée souffre de l'attitude dépravée, de la vie païenne, du culte idolâtre pratiqués par Israël qui agit comme Gomer, la prostituée.

Comme tous les autres prophètes, Jérémie aussi lutte contre la prostitution. Ses images crues devaient frapper ses auditeurs comme les lecteurs d'aujourd'hui: *Etalons en rut, avec un membre viril costaud, au hennissement puissant, voilà comment sont les hommes en chasse de femmes. Le Seigneur ne doit-il pas sévir contre cela?* (Jr 5:7-9), tandis qu'Ezéchiel (23:20) exhale sa colère contre *les débauchés* (פְּלִגְנִים) *leurs membres virils sont comme des membres d'âne et leur éjaculation comme celle du cheval!* Pas d'euphémisme pour dénoncer cette dépravation.

Jn 4 montre Jésus en conversation avec une femme samaritaine qui dit n'avoir pas de mari. Jésus lui répond qu'elle dit la vérité, car elle en a eu quatre, et celui avec qui elle vit aujourd'hui n'est pas son mari (Jn 4:17-18). C'est donc une femme de mauvaise vie, une prostituée. Jésus converse avec elle, sans la juger; mieux: elle devient la missionnaire de sa localité, annonçant la venue du Christ.

La Sagesse

Plus rationnel, plus raisonnable est le langage du livre des Proverbes. Le nom du livre (מִשְׁלֵי) peut avoir comme racine le sens de régner, avoir du pouvoir, mais aussi comparer. LXX avait placé ce livre dans un groupe nommé livres poétiques; c'est vrai, sa poétique est sensible; même en traduction, on peut goûter la beauté du texte, l'originalité des images, le rythme des vers. Le livre des Proverbes utilise des comparaisons, parle volontiers un langage figuré, parabolique (*paresseux, va vers la fourmi!* Pr 6:6). Ce sont aussi des sentences mises sous l'autorité de Salomon, roi réputé pour sa sagesse (1 R 3:28). Suivre ses conseils, c'est donc marcher sur une voie royale.

C'est le Sage qui s'exprime, c'est un père qui instruit et éduque son fils. Pour ce faire, il présente à son fils des petits tableaux de mœurs; parmi eux, il y a évidemment celui de la prostitution qu'il s'agit d'éviter, car ce genre de pratique ne mène à rien.

Pr 5 comporte deux tableaux qui s'opposent comme le jour et la nuit: celui de la prostituée, appelée *étrangère* (זָרָה) car, bien sûr, il ne peut pas y avoir de prostituées parmi les descendants des patriarches et de leurs saintes épouses (v 1-14)! Ce genre de femme dévergondée est *à double tranchant*, doublement dangereuse; ses paroles semblent *du miel*, mais le résultat en est une *amertume* totale; au lieu de mener vers une vie agréable, elle conduit à la mort. Sa tentation est si grande qu'il ne faut pas même s'approcher de sa *maison*. On y perd toute sa fortune! Si tu t'y laisses prendre, tu le regretteras, mais ce sera trop tard. Pr 28:7 et 29:3 en sont un résumé lapidaire (cf. aussi Ps 73:27).

Le second tableau est celui de la femme qu'il te faut, avec qui tu pourras vivre l'amour vrai et être comblé (v 15-25).

Pr 7:6-27 est un tableau de ce qui se passe au coin de la rue, le soir tombant, vu de la fenêtre du narrateur qui décrit avec force détails ce qu'il voit et entend. Sans doute la *femme en-jôleuse* est mariée, mais tout son manège transpire la prostitution. Elle est *séductrice, tourbillonnante, sans retenue, effrontée et elle fait le guet* pour attirer l'homme qui se laisse prendre et *qui la suit comme un boeuf... ainsi ligoté, il va au châtiment, le fou!... il descend vers les sombres demeures de la mort*.

Réfléchis intelligemment et ne te laisse pas embobiner par la femme prostituée et dévergondée (Pr 2:10-19; 7:1-5).

La prostituée est un piège dans lequel on risque de tomber dès qu'on s'approche; elle n'est qu'une brigande (Pr 22:14; 23:27-28).

La différence entre prostituée et adultère consiste en ce que l'une ne demande qu'un peu d'argent, mais que l'autre détruit la vie (Pr 6:26).

Prostitution sacrée

Comme nous ne lisons pas volontiers, à tort du reste, les longs reproches, les invectives des prophètes adressés à leurs contemporains, pour concentrer nos lectures et nos méditations sur les paroles de pardon, d'espérance, de vie nouvelle proclamées par ces mêmes prophètes, nous nous faisons une fausse idée de la pratique religieuse d'Israël.

Il y avait dans les différents lieux de culte¹⁴ la pratique de la prostitution sacrée avec des hommes ou avec des femmes. Ces personnes sacrées croyaient être reliées d'une certaine manière à la divinité; elles existaient aux sanctuaires de Guilgal et de Bethel (= maison de Dieu cf. Gn 28:17), mot déformé par les prophètes en Beth-Aven (בֵּית אֲבֵן) ce qui veut dire *maison du mensonge, de vanité, de néant* (Os 4:14-15) et bien ailleurs encore.

Du temps de Roboam, roi de Juda, les cultes de la fécondité étaient célébrés *dans les hauts-lieux, sur toutes les collines et sous tout arbre vert avec des prostitués sacrés* (שְׂדֵדִים) (1 R 14:23-24). Son petit fils Asa élimina les prostitués sacrés et supprima les idoles (1 R 15:12). Mais l'action d'Asa ne semble pas avoir été radicale; son fils Josaphat s'attaqua aux prostitués sacrés qui subsistaient encore (1 R 22:47). Deux siècles et demi plus tard, la prostitution sacrée est toujours florissante et lors de la réforme de Josias, le roi fait démolir les maisons des prostitués sacrés qui étaient dans l'enceinte du Temple de Jérusalem, prostitution sans doute au culte d'Astarté ou Ashéra, dont la statue ou la représentation devait être un pieu ou un bois sacré, un symbole phallique (2 R 23:7)¹⁵.

Cette prostitution sacrée est condamnée par les prophètes, comme aussi par la sagesse exprimée dans le livre de Job (36:14). La loi mosaïque l'interdit (Dt 23:18), non seulement parce que c'est une perversion sexuelle, mais parce qu'elle fait partie de la vie religieuse des autochtones cananéens et qu'il s'agit de la combattre; ceux-ci imaginaient que la terre était fécondée par le dieu Baal et que la prostitution sacrée pouvait aider à cette fécondation, donc, à la limite, la prostitution sacrée pouvait remplacer l'acte divin; le prostitué prend d'une certaine manière la place du dieu. Or, Israël avait bien de la peine à faire la différence entre Baal et l'Éternel. Aux yeux de la Sainte Ecriture, les prostitués prenaient, s'emparaient de la force divine, devenaient *comme Dieu* (Gn 3:5).

Je ne pense pas qu'Es 8:3 parle de prostitution sacrée. Ce serait contraire à toute la prédication d'Ésaïe et celle des autres prophètes. Il s'agit certainement de sa femme, appelée prophétesse, parce qu'elle participe au ministère de son mari en mettant au monde un enfant au nom prophétique.

¹⁴ Le Temple de Jérusalem n'a pas été aussi unique qu'on le croit.

¹⁵ On trouvera une quantité de représentations d'Ashéra dans : Othmar Keel, **L'éternel féminin**.

La prostitution comme métaphore

La plupart des textes où il est question de prostitution se rapporte à l'idolâtrie du peuple d'Israël. Pour les prophètes, adorer Baal et les autres divinités, leur offrir des sacrifices, leur rendre un culte, c'est une prostitution, c'est se livrer et vivre intimement avec les dieux étrangers qui ne sont pas les leurs, qui n'en sont pas, alors qu'ils devraient vivre en communion intime avec *leur* Dieu, avec l'Eternel qui les a lui-même choisis. C'est une débauche spirituelle. Le terme d'*adultère* est souvent conjoint à celui de *prostitution*, insistant alors sur la relation unique qu'Israël doit avoir avec son Dieu et qu'Israël brise en courant après d'autres dieux, en étant infidèle à son Seigneur (Os 4:10-19).

Jr 2:20-29 compare les gens de Juda à une *chamelle folle*, à une *ânesse en chaleur* (images fort significatives). Les Judéens préfèrent les dieux étrangers et se fabriquent des idoles, divinités de la fécondité, sensées fertiliser la terre. Ils croient, par leurs relations sexuelles plus ou moins religieuses, favoriser le développement de la nature. Jr 3:1-5 reprend une jurisprudence sur les rapports de l'homme avec sa femme qu'il répudie, laquelle se remarie; si elle est de nouveau répudiée, elle ne peut pas revenir à son premier mari. Voilà comment Israël quitte son Dieu pour d'autres; peut-il ensuite revenir? Selon le droit, bien sûr que non! Eh bien, proclame Jérémie, Dieu l'accueillerait quand même de nouveau (pour Dieu, la miséricorde prime la loi). Mais veut-il revenir? Hélas non! Partout, Israël continue à s'accoupler, s'asseyant au bord du chemin pour attendre le prochain passant, tel l'Arabe! C'est pourtant Dieu qui est le maître de la pluie, des saisons et de la végétation. Quand la pluie a cessé et que la sécheresse est venue, Israël ne réfléchit pas, il persiste dans son culte cananéen, dans sa prostitution (1R 16 :31-17 :1; 18 :1-46; Jr 10:12-13; 14; Am 4:6-9; Za 10:1-2; Ps 147:8; etc.).

Jr 3:6-11. L'Eternel lui-même constate que tant les Israélites (le royaume du Nord avec Samarie comme capitale) que les Judéens (le royaume du Sud avec Jérusalem comme capitale) se livrent à qui mieux-mieux à ce culte païen, à cette prostitution (זְנוּת) et le Seigneur en est affligé. *Revenez à moi*, dit-il, mais ni les uns ni les autres n'entendent. *Si nous sommes infidèles, lui demeure fidèle* (2 Tm 2:13), il est prêt à manifester sa fidélité (Jr 3:12-15), mais aussi à châtier, avec espérance cependant (Jr 13:25-27).

Innombrables sont les textes qui évoquent ainsi l'idolâtrie sous la métaphore de la prostitution: Lv 20:5-6; Jg 2:17; 8:27; 8:33; Ez 6:9; 1 Ch 5:25; 2 Ch 21:11,13; etc. Mais parmi eux, il convient de signaler particulièrement:

Es 57:3-13. Esaïe appelle son peuple: *filz de sorcière, croisement d'un adultère et d'une prostituée* (הַיִּזְמִתִּים), trois substantifs qui ne s'additionnent pas, mais qui se multiplient, démontrant ainsi la monstruosité du culte idolâtre qui va jusqu'à sacrifier des enfants avec tous les détails des pratiques du culte païen. Et cependant Dieu attend encore, avec patience, le retour des siens.

Ez 16 est une évocation de la naissance d'Israël sous les traits d'une toute petite fille et de son adoption par l'Éternel qui a fait alliance avec elle et lui a donné tout ce qu'une fiancée peut souhaiter (v 1-14). C'est l'évocation de l'amour du Seigneur. Mais cette fiancée s'est débauchée, prostituée (זְנוּנִית) en se tournant vers d'autres dieux présentés comme ses amants: dieux égyptiens, philistins, assyriens, chaldéens (v 26-29). Tel était un échantillon du panthéon introduit dans le Temple de Jérusalem et autres lieux de culte. Ezéchiel montre la déchéance de Juda-la-prostituée en précisant que les prostituées normales touchent un salaire de leur métier, mais elle, elle paie ses amants en leur offrant des sacrifices, de l'encens, des enfants, etc. que le Seigneur l'Éternel lui avait donnés. C'est la perversion totale (v 32-34). Le châtiment annoncé (v 35-43), présenté paraboliquement, se réalisera historiquement à Jérusalem en 597/587 av. JC. Israël au Nord, Sodome au Sud se sont mal comportés, mais Juda s'est montrée plus corrompue, si c'est possible (v 46-52). Toujours avec ce langage emprunté à la pornographie, Dieu annonce la punition (v 53). Ezéchiel dénonce l'alliance rompue par ses contemporains, l'abandon de Dieu, la trahison des Judéens à la suite des Israélites. Le langage de l'amour déçu (dans le coeur de Dieu) et de l'amour pervers (dans les agissements des Judéens) sert l'expression prophétique d'Ezéchiel pour appeler le peuple à retrouver son Dieu, le pardon et une nouvelle fidélité envers ce Seigneur prêt à renouveler l'alliance une fois de plus (v 60-63).

Ez 23. TOB a donné comme titre à ce chapitre: *Les amours de Jérusalem et de Samarie*. Ce sont des amours licencieuses, dépravées et ces deux villes ont pour noms *Ohola* pour Samarie et *Oholiba* pour Jérusalem¹⁶. Prostitution, débauches, dépravations, infamies, inconduites abominables, il n'y a pas assez de mots symboliques pour décrire la religion préférée de Ohola et de Oholiba, méprisant le Seigneur l'Éternel et courant après tous les cultes les plus insensés. Ezéchiel utilise à fond le langage des ébats amoureux (v 3,8,18, etc.) pour crier l'impunité des deux peuples d'Israël et de Juda et annoncer que les amants vont se retourner contre ces deux prostituées et les détruire¹⁷. Ohola et Oholiba seront laissées nues et abandonnées (v 29) *parce que tu t'es rendue impure avec leurs idoles* (v 30). Israël et Samarie avaient été pris en 722 av.JC, Jérusalem aura le même sort en 587 av. JC. Tout le chapitre est une attaque contre le syncrétisme religieux d'Israël et de Juda; c'est en même temps une prophétie géopolitique. La victoire des Babyloniens contre les Assyriens et les Egyptiens à Karkémish en 605 av. JC (2 Ch 35:20) a permis aux Babyloniens d'étendre leur puissance sur toute la région. En 597, une première attaque babylonienne se conclut par une déportation des notables de Jérusalem en Babylonie, dont le sacrificateur Ezéchiel. En 587, la ville est prise. La prophétie est écrite entre

¹⁶ Deux noms symboliques dont la racine (הָלַח) veut dire *dresser ses tentes, camper*, sous-entendu pour y pratiquer la prostitution, ou bien *être sans tache*; *Oho* pourrait être le cri que le vacher pousse pour rassembler le troupeau. Beaux sous-entendus!

¹⁷ C'est la prophétie de l'arrivée des Babyloniens et la ruine de Jérusalem due à son idolâtrie.

ces deux dates. Les "amants" (v 22) sont les divinités assyriennes (v 5,9), babyloniennes (v 16) et égyptiennes (v 3,8); mais ce sont aussi les peuples assyriens qui ont déjà vaincu les Israélites (Ohola) (en 722), comme aussi les Babyloniens et les Chaldéens qui vont revenir et détruire Juda (Oholiba) en 587. Effectivement, Jérusalem sera incendiée (v 27) et les Babyloniens emporteront les richesses de Jérusalem (v 26). Jr 39 raconte l'événement que Jérémie a vécu lui-même dans Jérusalem. Ce même événement est aussi relaté en 2 R 25. Dans 2 Ch 36:11-21 le même récit s'y retrouve et le Chroniqueur interprète cette catastrophe qui mit fin à Jérusalem, à la dynastie davidique et au royaume de Juda, en l'attribuant à l'abandon de la foi au seul Dieu, l'Eternel, aux abominables pratiques païennes, au refus d'écouter la voix des messagers de Dieu (2 Ch 36:14-16). En lisant le message prophétique d'Ezéchiel, il faut avoir en mémoire cette page tragique de l'histoire du peuple d'Israël.

Le Nouveau Testament

Dans le NT, le livre de l'Apocalypse reprend ce même langage symbolique. Le jugement de la grande prostituée (πορνη) (Ap 17)¹⁸ est une métaphore de la Rome impériale vivant dans le paganisme et l'idolâtrie et dont les chrétiens auront beaucoup à souffrir. Ap 18:3 prophétise la victoire du Seigneur sur Babylone-la-grande (= Rome), Babylone, lieu de prostitution (πορνεία) (= paganisme, idolâtrie et débauche); les rois de la terre s'y prostituent (πορνεύσαντες) (= les roitelets se soumettent à l'autorité impériale en sacrifiant sur l'autel de l'empereur considéré comme divin) (Ap 18:9). Le Jugement dernier sera le commencement d'une vie nouvelle pour tous ceux qui auront persévéré dans la fidélité au Seigneur (Ap 21:5-7), et en même temps la destruction définitive de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre (dont les impudiques πορνοί), auront été rebelles et infidèles à Dieu (Ap 19:2; 21:8).

Le NT et spécialement les épîtres sont confrontés au problème de la prostitution à cause de l'origine des nouveaux convertis à la foi chrétienne. Ce sont des pagano-chrétiens qui ont vécu auparavant une religion souvent licencieuse, dévergondée et débauchée. L'apôtre Paul doit écrire à ses correspondants pour les rendre attentifs au fait que la foi chrétienne provoque une rupture radicale d'avec les pratiques païennes. Non seulement les religions païennes étaient tolérantes, mais elles préconisaient cette débauche parce que, selon certaines d'entre elles, notamment les religions orientales, il fallait s'unir à la divinité et cela via la prostitution sacrée et par les rites d'initiation. Mais il y avait aussi toute la pensée philosophique dualiste qui était reçue quasi universellement. Il y avait en particulier le dualisme entre la matière et l'esprit, l'âme et le corps. Dans ce contexte, seuls l'esprit, l'âme comptent; la matière, le corps sont méprisables; ce sont des choses plutôt mauvaises; Dieu ne s'occupe que de l'esprit, de l'âme; la matière lui est étrangère; le corps n'a rien à voir avec Dieu. Par conséquent, peu importe ce que l'on fait avec son corps, notamment son ventre et son sexe: beuveries, ivrognerie, débauche, prostitution, etc. tout cela n'a pas d'importance.

Il en va tout autrement pour l'Évangile, pour JC, pour Dieu le Père et Créateur de toutes choses, y compris du corps qui est donc une bonne chose (cf. le récit de la création Gn 1-2). Jésus a pris un corps, une chair, *semblable au nôtre* (Jn 1:14; Ph 2:7; Rm 1:3; 8:3; 1 Jn 4:2). Quant à notre propre corps, il est un *membre du corps du Christ* (1 Co 6:15; Ep 5:30), il est le *temple du Saint Esprit* (1 Co 6:19) et notre corps est appelé à *glorifier Dieu* (1 Co 6:20). Le corps participe à la sainteté de la personne et il est destiné à la *résurrection* (1 Co 15:42-44).

C'est pourquoi la prostitution est condamnée sans compromis. Puisque notre corps est *membre du corps du Christ*, il est impensable de s'unir à une prostituée (πορνη) et de faire corps avec elle (1 Co 6:15-16); le corps n'est pas un instrument qu'on peut utiliser pour la débauche; au contraire, il est au service du Seigneur (1 Co 6:13). Le débauché, la prostituée,

¹⁸ Ap 17 décrit la prostituée : *assise sur une bête écarlate, couverte de nom blasphématoires ; elle est vêtue de pourpre et d'écarlate ; elle est étincelante d'or, de pierres précieuses et de perles ; elle tient dans sa main une coupe remplie d'abominations : les souillures de sa prostitution* (v 3-4).

pèche *contre son propre corps* (1 Co 6:10,18). Paul insiste et donne une liste, non exhaustive, de tous les crimes commis contre Dieu et qui font perdre à l'être humain sa dignité humaine: *débauchés* (πορνοι), *idolâtres* (ειδωλολατραι), *adultères* (μοιχοι), *efféminés* (μαλακοι), *pédérastes* (αρσενοκοιται), *voleurs* (κλεπται), *accapareurs* (πλεονεκται), *ivrognes* (μεθυσοι), *calomniateurs* (λοιδοροι), *filous* (αρπαγες) et autres individus semblables *n'hériteront pas du Royaume de Dieu* (1 Co 6:9-10; Ga 5:19-21; Ap 21:8). Ce sont des *criminels débauchés* (πορνειαι) (2 P 2:7). L'apôtre est anxieux; lorsqu'il reviendra à Corinthe, trouvera-t-il encore de ces chrétiens mal convertis et vivant encore dans leurs impuretés, leurs débauches (2 Co 12:21)? L'apôtre n'en finit pas de tracer la nette séparation entre vie païenne et vie chrétienne. En vue du prochain retour du Christ, *conduisons-nous honnêtement... sans coucheries ni débauches...* (μη κοιταις και ασελγειαις) (Rm 13:13). Dans la débauche, on ne peut que mourir (απολλυμαι) (Lc 15:13,17).

La prédication apostolique s'appuie sur ce que dit déjà Jésus dans son propre enseignement: *C'est de l'intérieur des hommes, de leur coeur, que sortent les mauvaises intentions: in-conduite... perversité... débauche* (Mc 7:21-22). La rupture d'avec le genre de vie menée dans le passé doit être radicale; elle est aussi décisive pour témoigner devant le monde de ce qu'est réellement une vie chrétienne (1 P 4:1-4).

Faut-il alors être parfait? Est-ce possible? La question a été posée à Paul et il y a répondu. Pour ne plus avoir de contact avec ceux qui pratiquent cette prostitution et autres perversions, il faudrait sortir du monde; mais ce n'est pas la volonté du Seigneur (Jn 17:15); la coupure n'est pas avec le monde, mais elle doit se faire avec les soi-disant chrétiens qui continuent à vivre dans la débauche à l'intérieur de l'Eglise (1 Co 5:9-13).

Conclusion

Lorsque les Israélites étaient en marche vers la Terre Promise, il nous est dit qu'ils campèrent dans les plaines de Moab, donc à l'Est de la Mer Morte (Nb 22:1 ss); si l'épisode de Balaam (Nb 22-24) semble se bien terminer pour le peuple d'Israël, le chapitre 25 entame un nouvel épisode, sans doute raconté pour que les auditeurs d'abord et les lecteurs ensuite comprennent le danger de l'idolâtrie et de la débauche sexuelle (זנות) qui lui est liée. Les filles de Moab, véritables bacchantes, invitent les Israélites à leurs cultes et à leurs débauches, les *mettant sous le joug de Baal* (Nb 25:5), ce qui se concrétise par une séance de prostitution publique (v 6-8). La colère et la punition de Dieu sont évidentes (v 3), et il faut la mise à mort des coupables par le prêtre Pinhas pour mettre fin au châtement divin.

Le NT en tire un avertissement; *ceci a été écrit pour nous servir d'exemple* (1 Co 10:6 ss). Les nouveaux convertis de Corinthe doivent savoir que leur ancienne vie est incompatible avec la foi chrétienne qu'ils ont embrassée: *Ne devenons pas idolâtres comme eux... ne nous livrons pas à la débauche comme eux* (μηδε πορνεωμεν καθως τινες) (1 Co 10:7-8). La lettre à l'Eglise de Pergame y fait aussi allusion (Ap 2:14), avec une exhortation solennelle; de même la lettre à Thyatire met en garde les fidèles qui côtoient journallement la société païenne de ne pas les imiter dans leurs orgies (Ap 2:20).

Est-il nécessaire d'ajouter que tout cela a été écrit pour servir d'exemple à nous aussi?

J'ai signalé que la prostitution, en tant que telle, n'est pas condamnée, ni punie par un article de loi. La lutte contre la prostitution ne se fait pas au nom de la morale en proclamant que ce n'est pas bien, mais en démontrant qu'elle détruit la relation avec Dieu, avec JC dans le NT. La condamnation est donc théo-logique et christo-logique, bien avant d'être morale. Israël n'est plus le peuple de Dieu, quand il pratique l'idolâtrie; les chrétiens ne sont plus chrétiens, quand ils méprisent leur corps, alors qu'il est création de Dieu, quand ils salissent le temple du St Esprit. L'éthique qui s'ensuit est qu'une vie chrétienne ne peut en aucun cas s'accommoder d'une pratique païenne.

Le Viol

La violence et la contrainte caractérisent le viol. Deux mots sont utilisés en hébreu; le terme n'apparaît pas dans le NT.

עָנָה	411	la racine peut signifier être placé en bas, être courbé, d'où: être humble devant quelqu'un, être soumis, sans droit, rabaissé. il peut donc avoir des sens très différents: répondre (200), parole (37), répliquer (11) et autres synonymes. Parmi ces 411 références, 51 d'entre elles ont, comme sens, selon les modes verbaux: humilier, affliger, avilir, maltraiter, etc. viol (2) (2 S 13:22,32) violenter (1) (2 S 13:12) violier (2) (Gn 34:2; Lm 5:11).
שָׁגַל	4	violier (2) (Es 13:16; Za 14:2) déhonorer, coucher avec (1) Dt 28:30 s'accoupler (1) (Jr 3:2).

La loi mosaïque en parle avec subtilité.

Dt 22:23-29 envisage le cas d'une jeune fille fiancée (ce qui aggrave considérablement la situation). Si l'acte se passe en ville, on aura entendu les cris de la jeune fille et on l'aura délivrée de son agresseur; c'est donc un viol; mais si on n'a rien entendu, la jeune fille est considérée comme consentante, donc également coupable et condamnée à mort pour n'avoir pas crié, et lui, pour le déshonneur porté au fiancé, et non à la jeune fille! Si l'acte se passe dans la campagne, la jeune fille peut avoir crié, mais n'avoir pas été entendue. L'homme seul est coupable et condamné à mort par lapidation, pour avoir déshonoré la femme du fiancé; c'est donc un viol pour la jeune fille et un adultère de la part de l'homme.

Si la jeune fille n'est pas fiancée, ce n'est pas un viol; l'homme devra payer 50 sicles au père comme dédommagement et épouser la fille, sans pouvoir la répudier.

Gn 34:1 ss. L'acte de Sichem sur Dina est considéré comme un viol: *il l'enleva et il coucha avec elle et il [la] viola* (וַיִּקַּח אֶתְהָּ וַיִּשְׁכַּב אִתָּהּ וַיַּעֲנֶה) (v 2). Mais Sichem est tombé amoureux de Dina; il est prêt à payer tout ce qui sera demandé comme dédommagement et il veut l'épouser (v 8-12). Le massacre organisé par ruse et perpétré par les frères de Dina est donc un crime. La justification est mensongère (v 31); jamais Dina n'a été considérée comme une prostituée par Sichem.

Gn 19:1-11. Lot propose de livrer ses deux filles aux Sodomites pour protéger ses hôtes (v 7-8). Mais les deux voyageurs, les deux anges, empêchent finalement toute violence de la part des Sodomites. Les deux filles de Lot ne subissent donc pas le viol collectif qui les attendait.

Jg 19-21. Ce récit tragique, sordide et ignoble raconte le viol collectif de la concubine d'un lévite en voyage, cherchant à passer la nuit à Guibéa-de-Benjamin (19:13-21). Elle subit tant de violences qu'elle en meurt au matin (v 25-26). Cette affaire fit grand bruit dans tout le pays (v 30) à l'ouïe du témoignage du lévite (20:5). Une guerre sans merci s'ensuivit entre la tribu de Benjamin et tous les gens d'Israël. Très meurtrière et longtemps indécise (20:8-35), les Benjaminites furent finalement écrasés (20:36-48). Le récit se termine par une renaissance de Benjamin rendue possible par la capture de jeunes filles lors d'une bataille (400 filles) et par un enlèvement (200 filles) pour reconstituer 600 couples et restaurer cette tribu (21:1-25). Le récit souligne *qu'il n'y avait alors pas de roi en Israël, chacun faisait ce qui lui plaisait* (19:1; 21:25), ce qui veut dire: la police et l'ordre public, les lois et les tribunaux n'existaient pas encore; voilà pourquoi de telles atrocités pouvaient avoir lieu. Mais avec un roi, l'ordre règne!

Osée se souvient de ce crime (Os 9:9; 10:9).

Remarques:

- Le viol d'une femme est considéré comme un mal moindre que des violences faites à un hôte (Jg 19:24).
- L'action du lévite est difficile à accepter : il livre sa concubine aux agresseurs; est-ce pour protéger celui qui l'héberge ainsi que sa fille?
- Plusieurs éléments de ce récit se retrouvent donc dans le récit de Sodome.

Es 13. Esaïe voit et proclame le jugement de Dieu contre Babylone. Il sera terrible: *...leurs petits enfants seront écrasés sous leurs yeux, leurs maisons pillées, leurs femmes violées* (וַיִּשְׁהָם תִּשְׁגַּלְנָה) (v 16).

Le prophète Zacharie annonce: le jour de l'Eternel arrive! (*jour de ténèbres et non de lumière* rappelle sévèrement Amos 5:20). Alors, Jérusalem *sera prise, les maisons saccagées, les femmes violées* (וְהַנְּשִׁים תִּשְׁגַּלְנָה) (Za 14:2).

Deux mêmes prophéties, l'une adressée par Esaïe à Babylone, l'autre par Zacharie à Jérusalem. Comme le déclare souvent la Sainte Ecriture, Dieu ne fait pas acception de personnes, pas de favoritisme, il est impartial (Dt 10:17; Ac 10:34; Rm 2:11; etc.).

La prophétie de Zacharie semble avoir trouvé sa réalisation; Jérusalem et la Judée vaincues souffrent sous l'oppression des vainqueurs impitoyables. Le livre des Lamentations s'en fait l'écho (Lm 5:1 ss.) *... ils violent les femmes dans Sion, les jeunes filles dans les villes de Judée...* (Lm 5:11).

2 S 13:1-22 est un épisode relatant les difficultés, les dissensions qui ont empoisonné la vie familiale du roi David, avec des conséquences politiques imprévues. C'est la passion amou-

reuse d'Amnon (אַמְנוֹן), fils de David et d'Achinoam (אַחִינוֹם) pour sa demi-soeur Tamar (תָּמָר), fille de David et de Maaka (מַעֲכָה), soeur d'Absalom (אַבְשָׁלוֹם) (2 S 3:2-3). Tamar était fort belle et Amnon ne savait comment s'y prendre pour la posséder. Son cousin Jonadab lui suggère un stratagème (v 5) qu'Amnon exécute. Quand Tamar se présente à lui (v 6-11), il veut l'obliger à coucher avec lui (v 11). Celle-ci refuse et l'avertit de tous les dangers qu'un tel acte représente; qu'Amnon, dit-elle, demande au roi de pouvoir l'épouser (v 12-13); mais Amnon n'entend rien, lui fait violence, la viole, puis, pris subitement de dégoût pour elle, la chasse (v 14-18). Tamar s'en va désespérée, rencontre son frère Absalom qui s'irrite à mort contre son demi-frère (v 19-21).

Il s'agit d'une narration parfaitement construite, à la psychologie subtile, et qui ne porte aucun jugement moral sur ce viol. Mais ce récit introduit une suite d'événements inattendus qui ont mis en péril la royauté davidique. Absalom se venge en tuant Amnon (v 23-29); Absalom doit s'enfuir craignant le châtement de David (v 30-38). Quelques années plus tard, une réconciliation a lieu entre David et Absalom (2 S 14), ce qui n'exclut pas les tensions; au contraire, Absalom se révolte contre David qui doit s'enfuir de Jérusalem poursuivi par Absalom qui meurt par la main de Joab, le général de l'armée de David (2 S 15-19). Quand David retourne dans sa capitale, la royauté est fortement fragilisée; les tribus du Nord et celle du Sud s'entendent mal et une révolte, rapidement mâtée, laisse entendre que le règne de David touche à sa fin (2 S 20).

Ce viol de Tamar a donc eu un grand retentissement et de graves conséquences, non seulement à l'intérieur de la famille royale, mais également au niveau du royaume.

On peut aussi remarquer que, dans toute cette affaire et ses conséquences, les auteurs du texte ne font pas intervenir Dieu, sa justice, sa providence, sa main. L'Eternel conduit sans doute l'Histoire, mais d'une manière invisible. Tout se passe au niveau des hommes, de leurs passions, de leur haine, de leur brutalité, de leurs sentiments. On lit un récit profane, présenté objectivement, très bien écrit sans doute, mais non édifiant. Cet enchaînement de tragédies où l'ambition, la ruse, les coups bas, l'absence de scrupules, les assassinats, mènent le jeu, ressemble bien à ce qui se passe fréquemment dans les cours royales. Un seul signe permet de discerner que Dieu n'est pas totalement absent: c'est **la promesse** faite à David (2 S 7:11-16). **Elle est toujours valable malgré les vicissitudes et les aléas de l'existence.**

L'inceste

Ce mot n'existe pas dans la Bible. Il n'empêche que cette réalité est très présente, tant dans l'AT que dans le NT.

Dans l'AT, l'endogamie est la cause principale de l'inceste. On se marie en famille, ce qui peut provoquer des ennuis génétiques. Dans les pays voisins, l'inceste était aussi pratiqué, notamment par les pharaons en Egypte.

L'histoire des patriarches le montre abondamment. La pratique constante de l'endogamie, non seulement dans le même clan, mais dans la même famille, conduit à une répétition de l'inceste. La généalogie de Gn 11 et des récits subséquents, les résumés familiaux de Gn 22:20 ss, la présentation de l'identité des personnes (Gn 24:24), tout au long de la première partie du livre de la Genèse, l'inceste est présent. Le tableau suivant le montre:

- Thérah engendre Abram, Nahor, Harân (Gn 11:27).
- Nahor épouse Milka, fille de Harân, donc sa nièce (v.29) et il engendre Betouël
- Betouël engendre Rebecca et Laban
- Laban engendre Léa et Rachel
- Abram épouse Saraï, sa demi-soeur (Gn 20:12) et engendre Isaac
- Isaac épouse sa cousine Rebecca, fille de Betouël, fils de Nahor, fils de Thérah (on saute une génération à cause de la naissance très tardive d'Isaac). Il engendre Esau et Jacob
- Jacob épouse ses cousines Léa et Rachel, filles de Laban, fils de Betouël, fils de Nahor, fils de Thérah (Gn 29:15-30).

Sans préjuger de la portée théologique du récit, on peut comprendre qu'une telle consanguinité ait eu des effets négatifs: la stérilité de Sara, de Rachel, par exemple.

Cette consanguinité-inceste laisse entendre la difficulté pour ces générations de vivre avec les autres; il ne faut pas se mélanger (Gn 24:3-4,6).

Les noms d'Abram et de Saraï sont aussi significatifs d'un certain renfermement. Abram peut dire [*le*] *père* [*est*] *grand*; Abram resterait donc très attaché à son père; Saraï signifie *ma princesse*; elle est donc directement liée à celui qui l'a nommée. En voyant leurs noms changés, les voilà tous les deux libérés de leurs attaches familiales et ouverts sur l'universalité. Abram devient Abraham (= *père d'une multitude*); Saraï devient Sara (= *princesse*); son nouveau nom abandonne le pronom personnel ma. Ainsi délivrés, ils peuvent mettre au monde un enfant.

Cette hypothèse fondée sur la psychologie est intéressante, mais non convaincante ; selon cette interprétation, *Abram* voudrait dire *le père* [d'Abram] *est grand*. Abram y est donc soumis. Mais le mot *Abram* doit se traduire simplement par *Père grand, père noble*. Le *père* en question est Abram lui-même. Par son nom, il est lui-même considéré comme important, comme grand ; il est le patriarche. Ainsi, l'argument psychologique disparaît. Quant à Saraï (trad. *ma princesse* ; le *ï* est l'article possessif *ma*), mais elle n'apparaît pas du tout, dans le texte biblique, comme *possédée* par son mari. C'est elle qui lui commande de prendre sa servante ; c'est elle qui ordonne à son mari de chasser Agar. Je ne sais pas si la suppression de l'article possessif provoque une telle libération pour elle, à son époque et dans le contexte de la Genèse ; il me semble que le raisonnement psychologique reflète l'esprit de notre siècle plutôt que celui de la Genèse. Ces changements de noms sont ordonnés par Dieu (Gn 17:5,15) qui promet, en même temps et en conséquence, une descendance (Gn 17:6,16). C'est donc Dieu lui-même qui ouvre à ce couple une nouvelle perspective de vie.

Un cas délibéré d'inceste est vécu par Lot et ses deux filles après leur sortie de Sodome. Les trois se réfugient dans la montagne, au-delà de Tsoar, et ils logent dans une caverne. Les deux filles craignent pour l'avenir de la famille. En constatant qu'il n'y a pas d'hommes dans la région¹⁹, elles décident d'enivrer leur père et de coucher avec lui, l'une après l'autre. Elles deviennent donc enceintes de leur père et accouchent chacune d'un garçon: Moab (מוֹאָב = sorti du père) et Ben-Ammi (בְּנֵי-אֲמִי = fils de mon peuple) (Gn 19: 30-38).

Le récit ne porte aucun jugement sur la décision et l'acte d'inceste accompli par les deux filles de Lot. Selon elles, cette manière de pratiquer, dans la situation qui est la leur, est une bonne manière de résoudre le problème, infiniment important, de la descendance, voire de reconstituer l'humanité.

Mais ce récit a un caractère étiologique et nationaliste. Il indique l'origine des Moabites et des Ammonites, voisins et cousins d'Israël, puisque Lot était le neveu d'Abraham (Gn 11:27); en tant qu'aîné de la famille, Abraham l'avait recueilli à la mort de son père Harân (Gn 11:28). Mais les rédacteurs bibliques, en rapportant cette tradition, jettent un discrédit, un regard méprisant, sur ces deux peuples. Les Moabites et les fils d'Ammon (= les Ammonites) sont souvent cités ensemble (Jg 3:12-13; 10:6; 2 Ch 20:1). Souvent en conflit avec Israël (So 2 :8-10), Moab et Ammon recueillirent cependant les Judéens fuyant Jérusalem vaincue par Nabucadnetsar, roi de Babylone (Jr 40:11). Le livre de Ruth refuse catégoriquement ce genre de nationalisme. Il rappelle que l'héroïne est justement une Moabite, donc ne descendante issue de l'inceste de la fille de Lot. Elle est de plus une païenne. Le livre de Ruth a un esprit d'ouverture et d'universalisme en opposition totale aux livres d'Esdras et de Néhémie. Non seulement Ruth est accueillie en Israël, mais elle est présentée comme l'arrière grand-mère du roi David, et l'évangile selon Matthieu la cite dans la généalogie du Christ (Mt 1 :7).

¹⁹ A leurs yeux, l'anéantissement de Sodome et Gomorrhe équivaut à celui du Déluge : l'humanité entière a été engloutie dans le châtement. Non seulement, il n'y a pas d'homme dans la région, mais il n'y a plus d'homme.

Le récit de Juda et Tamar (Gn 38:16, 25, 26) comporte, en plus de la question du lévirat et de la prostitution, un aspect incestueux: Juda est le beau-père de Tamar sa belle-fille²⁰.

Le récit de Tamar et Amnon, enfants de David (2 S 13:20), en plus du viol, est aussi un acte incestueux entre un demi-frère et sa demi-sœur²¹.

Les textes légaux se sont donné la peine de détailler les unions illégales; 14 cas sont prévus dans Lv 18:6-20. Une condamnation à mort est prévue dans Lv 18:29; 20:11,12,14, 17,19. Un dodécalogue de malédictions à prononcer sur le mont Ebal (Dt 27:15-26) proclame ce qu'il ne faut pas faire. Les v 16,20,22,23 sont un catalogue d'interdits concernant l'inceste. Il ne s'agit pas seulement d'interdire les mariages consanguins, mais aussi les mariages entre des personnes, des proches parents entrés dans la famille à l'occasion d'un mariage (belle-soeur, tante, etc.). Lv 18:18 indique la raison pour laquelle il ne faut pas épouser la soeur de sa femme de son vivant: c'est la rivalité. On ne peut s'empêcher de songer à Léa et Rachel et à leur lutte pour posséder leur mari commun (Gn 30:14-16) ou Anne et Penina les deux épouses d'Elkana (1 S 1 :4-8).

Le NT n'aborde pas la question de l'inceste d'une manière générale, mais avec un cas particulier qui s'est produit à Corinthe et qui oblige l'apôtre à écrire à cette Eglise. 1 Co 5:1 ss. Un membre de l'Eglise vit avec la femme de son père. Vraisemblablement, il ne s'agit pas de sa mère, mais de sa belle-mère. Il ne s'agit donc pas de l'interdit de Lv 18:7 (découvrir la nudité de sa mère), mais de Lv 18:8 (découvrir la nudité de la deuxième femme de son père, sa belle-mère) qui condamne à mort cet inceste (cf. aussi Lv 20:11; Dt 27:20). Les lois romaines l'interdisent également (v 1), mais la jurisprudence juive contemporaine de Paul le tolérait chez les païens. L'apôtre s'irrite de ce que les autres membres de l'Eglise de Corinthe n'aient pas immédiatement et vigoureusement réagi en mettant ce couple incestueux hors de l'Eglise, puisqu'une telle conduite est incompatible avec la foi et la vie chrétiennes, d'autant plus que cette affaire a fait du bruit dans les autres paroisses et jusqu'à Ephèse, semble-t-il, où Paul se trouve lorsqu'il écrit cette lettre. Quant à Paul, il a déjà jugé, même absent de corps, mais présent d'esprit; son verdict est sévère: le coupable (il s'agit de l'homme; la femme n'est pas mentionnée, non qu'elle soit moins coupable, mais elle est sans doute païenne et ce jugement apostolique ne peut l'atteindre) doit *être livré à Satan*. Qu'est-ce à dire? Les chrétiens de Corinthe ne doivent évidemment pas tuer ce transgresseur d'un interdit reconnu universellement! Ils auraient dû prendre le deuil et par là-même considérer le coupable comme mort. Ils devaient accomplir ce geste symbolique. Ce pouvait aussi être une excommunication; alors l'homme en question ne serait plus soutenu par la communauté chrétienne et Satan aurait plus de facilité à l'accabler. Cette condamnation est rude, mais elle est prononcée comme une thérapie visant à amener le coupable à changer de vie, à se convertir, à se repentir, afin qu'au jour du jugement, cela ne lui soit pas imputé par le Seigneur (cf. Mt 18:15-20). "Vivre à la corinthienne" était une expression stigmatisant la licence de la ville. Les nouveaux chrétiens étaient sans doute convertis à la foi en Christ, mais leur conversion n'était pas nécessairement suivie de sanctification. Un chrétien ne vit pas n'importe comment. Or, dans le cas présent, même les païens n'ont pas une telle inconduite (v 1)! Et voilà que les membres de l'Eglise n'ont pas réagi; pire, ils continuent à estimer que leur paroisse est impeccable! Si un membre souffre, tout le corps en subit les conséquences, dira Paul un peu plus loin (1 Co 12:26). Avec une telle tolérance, comment

²⁰ Voir p.65

²¹ Voir p.80-81

l'Eglise qui vit dans le monde se distingue-t-elle du monde? C'est là une question valable pour tous les temps, notamment le nôtre. L'apôtre dit que l'Eglise se distingue du monde en reconnaissant son péché, qu'elle est une communauté de pécheurs et qu'elle le confesse.

Ce que le Seigneur veut, ce n'est pas la mort du méchant, mais sa conversion et sa vie (Ez 33:11). Il semble bien que la thérapie appliquée au coupable a porté ses fruits. 2 Co 2:5-11 mentionne un résultat favorable. Le blâme infligé par la communauté a suffi. Maintenant, après tout le processus de repentance, il faut pardonner, de peur que l'exclusion finisse par désespérer et perdre le coupable repentant.

Nous avons là un bon exemple de discipline et de résolution d'un problème ecclésiastique vers l'an 56, c'est-à-dire à une époque où il n'y a pas encore de jurisprudence dans l'Eglise naissante.

L'Homosexualité

Il s'agit d'un thème délicat, difficile, très sensible aujourd'hui. Il y a ceux qui considèrent l'**homosexualité** comme le péché-même, conduisant sans rémission à la perte, et il y a ceux qui estiment que c'est une forme normale, naturelle de vie, et que, par conséquent, s'il y en a qui se marient en couple hétérosexuel, les autres ont le même droit de vivre en couple homosexuel. Il fut un temps où l'homosexualité était rejetée comme abominable, il y eut un autre temps où ce genre de vie fut considéré comme une maladie, donc à soigner en vue d'une guérison, et le temps actuel où le partenariat homosexuel est officiellement reconnu.

Dans l'antiquité grecque, l'homosexualité était fort bien portée et beaucoup de philosophes, d'intellectuels, de poètes (ils ont laissé des traces importantes dans l'histoire) considéraient leurs pratiques homosexuelles comme un charme indéniable de l'existence. Platon est l'un des plus connus et des plus illustres.

Les quelques passages de la Bible où il en est question en parlent comme d'une perversion dans l'ordre de la création, comme d'une fausse route empruntée par ceux qui ne veulent pas écouter le commandement de Dieu relatif à l'être humain.

L'AT y fait allusion dans deux textes assez semblables.

Les gens de Sodome apparaissent dans Gn 19:1-11, précédé d'une réflexion de l'Eternel qui dit: *Le cri de Sodome et de Gomorrhe, oui, a grandi, et son péché, oui, est devenu très lourd* (Gn 18:20). Et l'Eternel veut aller constater lui-même ce péché énorme qui pèse sur ces villes. Les deux anges (= messagers) arrivent chez Lot le soir tombant. Alors, les gens de la ville, *du jeune garçon au vieillard*, exigent que Lot fasse sortir les deux hôtes qu'il a reçus en criant: *Fais-les sortir pour que nous les connaissions* (v 5), d'où le nom de sodomie donné à une relation sexuelle par pénétration anale.

Le verbe *connaître* (יָדָע) a plusieurs sens. Ici, il veut dire connaître intimement par une relation sexuelle (cf. Gn 4 :1). C'est le même sens que le verbe *connaître* en 19 :8 (les deux filles de Lot sont vierges, elles n'ont pas *connu* d'homme).

Les gens de Sodome veulent avoir des relations homosexuelles avec les deux messagers. Leur attitude est agressive, dangereuse pour Lot, ses deux filles et les deux messagers. Les Sodomites sont prêts à enfoncer la porte, à agir comme des brigands. Mais, par la main de l'Eternel, présent par ces deux messagers/anges, les Sodomites sont plongés dans les *ténèbres du dehors* (Mt 25:30), dans l'aveuglement qui n'est pas que physique, mais spirituel et par conséquent moral. L'ambiance du texte est marquée par la violence, la haine, la barbarie, ce qui donne une couleur dramatique aux actes que les Sodomites veulent accomplir, à leur passion

d'homosexualité. De là vient le terme de sodomie, synonyme de relation contre nature, homosexuelle. Le jugement de Dieu est terrible: la ville et toute la région sont détruites par le feu du ciel, Dieu les livre à la mort.

L'autre texte similaire est celui de Jg 19:22 ss.

Pendant que l'homme de Guibéa héberge le lévite, les gens de la ville attaquent la maison et veulent s'emparer du lévite pour le connaître. Les gens de la ville sont appelés *fils de Bélial* (בְּנֵי-בְלִיעַל) dont la racine a le sens de *corruption, destruction, perversité*). Un fils de Bélial est un vaurien (1 S 1:16; 25:25; 30:22). Dans le NT, il prend la forme de Béliar et devient synonyme de Satan opposé à Christ (2 Co 6:15). Le fait-même d'utiliser ce terme pour caractériser les gens venant assiéger la maison qualifie aussi les actes qu'ils s'approprient à commettre. La manière dont ils agissent avec la concubine du lévite montre la bassesse de leur mentalité.

Dans un tout autre contexte, une question peut se poser: David, futur roi d'Israël, pratiquait-il l'homosexualité avec Jonathan, le fils de Saül? 1 S 18 :1-4 mentionne l'amitié qui naît entre Jonathan, fils du roi Saül, et David, le nouveau serviteur de Saül. Certains commentateurs insistent sur le fait que Jonathan s'est déshabillé devant David : *il se dépoilla du manteau qu'il portait et le donna à David, ainsi que ses habits et jusqu'à son épée et son arc* (v 4). Le contexte laisse entendre trois choses :

- Saül retient David à son service.
- David est envoyé par Saül dans toutes sortes d'expéditions militaires et celui-ci réussit toujours à revenir vainqueur.
- Le rédacteur biblique construit son récit pour montrer que, dès le départ, David est prédestiné à devenir roi, et Saül s'en rend compte très rapidement.

L'attitude de Jonathan à l'égard de David a été considérée par certains comme une séduction homosexuelle. Vraiment ? le sens symbolique et prophétique l'emporte certainement dans ce contexte. En lui remettant son manteau princier et ses armes, Jonathan reconnaît David comme le futur roi, alors que lui-même aurait dû être l'héritier légitime du trône. Jonathan le confesse : il sera le second et David le premier (1 S 23 :17 ; cf. aussi 20 :13 ss). Il s'agit de l'expression d'une véritable amitié au milieu de dangers qui guettent l'un et l'autre.

A l'occasion de la mort de Jonathan et de son père, David entonne un chant funèbre où il déclame: *Jonathan mon frère, tu faisais tout mon plaisir, ton amour pour moi était admirable, plus que l'amour des femmes!* (2 S 1:26). S'agirait-il d'homosexualité? Ce chant funèbre a une forme poétique où les hyperboles s'enchaînent. Je pense que David chante l'amitié au lendemain de la mort de son plus cher ami, qui avait agi en sa faveur auprès de Saül à plus d'une reprise et qui lui avait plusieurs fois sauvé la vie (1 S 19:1-7; 20:3,30-32, 41-42). Cette alliance entre les deux jeunes gens et cette profonde amitié justifient les paroles dithyrambiques du chant funèbre de David, sans devoir le soupçonner d'homosexualité. Par ailleurs, si David avait été homosexuel, il n'aurait certainement pas été à ce point enflammé pour Bath Shéba (2 S 11 et 12). Ou bien alors, aurait-il été, comme on dit aujourd'hui : bisexuel ?

La loi mosaïque condamne totalement l'homosexualité et prescrit la mise à mort des coupables (Lv 18:22; 20:13). Ces deux articles légaux tout à fait semblables sont suivis d'un article interdisant l'accouplement d'un homme ou d'une femme avec une bête (הַחֵמָה) (Lv 18:23; 20:15,16; Ex 22:18; Dt 27:21). C'est dire à quel niveau se situe l'acte homosexuel non pas tellement pour l'AT, mais pour les religions voisines dans lesquelles il y avait une grande licence, une grande débauche, contre lesquelles lutte l'AT.

Le NT est aussi explicite que l'AT à ce sujet dans le même but que l'AT, c'est-à-dire pour lutter contre ces pratiques si courantes et si « honorables » dans la société hellénistique. Si l'AT n'a pas de mot spécifique, le NT utilise les mots :

αρσενοκοιτης	2	Racine composée de αρσην mâle, homme et κοιτη couche, lit (1 Co 6:9; 1 Tm 1:10) homosexuel est une traduction possible, sans que cela soit la traduction littérale ; le mot composé n'est pas dans la LXX, mais le texte grec de Lv 18 :22 est une périphrase où se trouvent les deux mots composant le terme utilisé dans le NT. Littré ne connaît pas ce vocable ²² . Larousse dit que l'homosexuel masculin se définit par le mot pédéraste, mais ce n'est pas une bonne traduction, car son étymologie vient de παις (enfant) et de εραστης (amoureux) qu'on doit traduire par pédophile.
ατιμαζειν	7	C'est un mot qui est très fort : Insulter, outrager, déshonorer, mépriser. - Les méchants vigneronns <i>insultèrent</i> le serviteur envoyé par le propriétaire (Mc 12:4// Lc 20 :11); - Lors d'une discussion difficile avec les juifs, Jésus leur dit : « Moi, j' <i>honore</i> le Père, mais vous, vous me <i>déshonorez</i> (Jn 8:49) ; les deux verbes ont la même racine ; - Les apôtres, flagellés, s'en allèrent, joyeux, d'avoir été jugés dignes d'avoir été <i>traités indignement</i> pour le Nom [du Seigneur] (Ac 5:41) ; - Livrés à l'impureté, les hommes <i>avilissent</i> leur corps (Rm 1:24) ; - Tu mets ton orgueil dans la Loi et tu <i>déshonores</i> Dieu en transgressant la Loi (Rm 2:23); - Vous avez <i>privé</i> le pauvre <i>de sa dignité</i> (Jc 2:6).
ατιμια	7	déshonneur, honte, mépris. - Les passions <i>honteuses</i> de l'homosexualité (Rm 1:26) ;

²² En fait, Emile Littré, 1801-1881, ne pouvait pas connaître ce mot qui entre dans la langue française en 1891, tiré le plus probablement de l'allemand homosexuel apparu en 1869. En raison des mêmes circonstances, Louis Segond, 1810-1885, ne le connaît pas (remarque pertinente de Jean-Frédéric Leuenberger).

- Il y a les vases d'honneur et les vases pour un usage *vulgaire*, par exemple les pots de chambre ; (Rm 9:21 ; 2 Tm 2 :20) ;
- Il est *déshonorant* pour l'homme d'avoir les cheveux longs (1 Co 11 :14) ; homosexualité ou cheveux longs, c'est tout un.
- Le corps est semé *méprisable*, il ressuscite dans la gloire (δοξα) (1 Co 15:43); mépris et gloire sont très fortement antithétiques (2 Co 6:8) ;
- Paul reprend vigoureusement les Corinthiens Je le dis *honte*: j'ai été trop faible avec vous (2 Co 11 :21) ; à vrai dire, la *honte*, le *déshonneur* revient aux Corinthiens, qui ne s'en rendent même pas compte.

Ces deux derniers mots apparaissent dans des contextes très différents et montrent chaque fois le caractère totalement négatif de la situation présentée. En agissant comme ils le font, les méchants vigneron ne font pas qu'outrager les serviteurs, ils déshonorent le propriétaire, ils le méprisent, ils se conduisent d'une manière ignoble. Dans son affrontement avec des juifs, Jésus se sent déshonoré, rejeté, alors qu'il veut montrer comment on honore Dieu. le disciple n'est pas plus que le Maître ; c'est pourquoi les apôtres vivent ce même mépris ; ils sont persécutés par le Sanhédrin, mais ils ne se lamentent pas, au contraire, ils sont heureux de pouvoir suivre ainsi la trace de leur Seigneur. L'homosexualité est stigmatisée comme toute autre transgression de La Loi mosaïque, y compris le mépris du pauvre ou le fait pour un homme d'avoir les cheveux longs. Sans doute que tous les vases d'usage vulgaire ne sont pas tous des pots de chambre, mais ce sont des objets qu'on ne va pas montrer aux invités. Notre corps terrestre ne vaut pas mieux que ces pots, puisque le même terme est utilisé pour l'un comme pour l'autre. Ce panorama expose le large éventail du sens de ces mots. L'homosexualité n'est qu'un fragment de cet éventail.

Rm 1:19-27 s'inscrit dans un long passage de l'épître commençant en 1:16 et se terminant en 3:20. Comme toujours, l'apôtre Paul parle et annonce l'Évangile, c'est-à-dire une Bonne Nouvelle (εὐαγγέλιον) de la part de Dieu, révélée en JC. Cette Bonne Nouvelle, c'est aussi la colère de Dieu à cause de toutes les *impiétés* et toutes les *injustices* des hommes, tant païens (1:20-32) que juifs (2:1-29). Tous sont sous le coup du jugement et de la condamnation de Dieu (3:1-31). Contrairement à l'opinion courante, il n'y a pas des mauvais, des méchants, d'un côté, et des bons, des justes de l'autre, autorisant ces derniers à juger les premiers, puisque celui qui juge commet les mêmes fautes; en jugeant, il se condamne donc lui-même (2:1)! La révélation de Dieu en JC a donc aussi un côté sombre; elle révèle la colère divine qui conclut à la condamnation de tout homme. La pédagogie de Paul commence par ce côté sombre, avant d'aborder le côté lumineux (5:1 ss.).

Paul parle ici de Dieu et de sa révélation que les païens ne connaissent pas, alors même que Dieu s'est révélé au monde depuis longtemps, depuis la création, et qu'ils auraient pu le connaître (1:20-21). De même, les juifs pouvaient connaître Dieu grâce à la Loi et les Prophètes, c'est-à-dire par la Sainte Écriture. Mais ni les uns, ni les autres ne l'ont connu; ils sont *donc inexcusables*. Les uns et les autres sont appelés par Paul à reconnaître maintenant le ver-

dict de Dieu. Ni les uns ni les autres n'ont rendu à Dieu l'honneur et la gloire qui lui sont dus (2:9). Par conséquent, et c'est extrêmement grave, tous sont condamnés à mort (2:11-12).

Cette opposition "naturelle" de tout homme à la révélation de Dieu fait que l'homme est livré à lui-même et tout le reste en découle "naturellement". La conséquence de l'abandon de Dieu, c'est le péché, le péché religieux, puisqu'il est refus de reconnaître Dieu, et ce péché religieux se traduit de multiples manières: *se croyant sages, ils sont devenus fous, ils se sont fourvoyés... devenant la proie des ténèbres. Ils ont troqué le vrai Dieu contre des images.* Dès lors, ils sont *livrés à l'impureté où ils avilissent eux-mêmes leurs corps...* Ils ont servi *la créature au lieu du Créateur. On croirait entendre les Prophètes vitupérant contre les hauts-lieux où se pratiquait la prostitution sacrée, signe évident de l'idolâtrie et du culte rendu au dieu Baal, dieu de la fécondité. Il ne s'agit donc pas d'abord de morale ou d'éthique de comportement, mais de reniement de l'Éternel. On est en plein dans la religion naturelle.*

Voilà le cadre dans lequel ses pratique l'homosexualité: *femmes avec femmes* (Rm 1 :26), *hommes avec hommes* (Rm 1.27) *échangeant les rapports naturels pour des rapports contre nature* (μετελλαξαν την φυσικην χρησην εις την παρα φυσιν) (Rm 1:26). Ces pratiques sont accompagnées d'autres perversions *ils sont remplis d'injustice, de perversités, de cupidité, de méchancetés, pleins d'envie, de meurtres, de querelles, de ruses, de dépravation, diffamateurs, médians, ennemis de Dieu, provocateurs, orgueilleux, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents, sans intelligence, sans loyauté, sans cœur, sans pitié* (1:29-31). Et non contents d'accomplir tous ces forfaits, *ils approuvent encore ceux qui les commettent* (1:32). Toutes ces formes de péché se valent ; il n'y en a pas qui soient pires que d'autres ; l'homosexualité est simplement citée dans la liste qui n'est pas exhaustive du reste.

Il s'agit, dans tout ce passage, des païens; mais le juif, le croyant, n'est pas épargné: *Penses-tu, toi qui juges ceux qui commettent de telles choses et qui agis comme eux, que tu échapperas au jugement de Dieu?* (2:3). Par delà le païen, le juif, le croyant, il y a l'homme tout simplement, l'homme en général, qui est *sous l'empire du péché* (3:9). *Il n'y en a pas un qui fasse le bien, non, pas même un seul* (3:12 repris des Ps 14 et 53).

C'est vrai, l'homosexualité est aussi "naturelle" que les violences et perversités énoncées plus haut (1:29-31) sont "naturelles". Elles sont toutes une expression de l'oeuvre "naturelle" de l'homme. Celui-ci est déclaré pécheur tout simplement à cause de toutes ces violences et perversités; et ce n'est pas en augmentant la liste qu'on va la relativiser! Notre condition humaine serait désespérée si Dieu n'intervenait pas. Or il est intervenu en envoyant son Fils JC *venu non pour juger le monde* (comme à Sodome), *mais pour que le monde soit sauvé par lui* (Jn 3:16 ss.). C'est la grande affirmation de Rm 3:23-24: *Il n'y a pas de différence entre les hommes, car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu, mais ils sont tous rendus justes par la grâce de Dieu, en vertu de la délivrance accomplie en JC.* Voilà le côté d'autant plus lumineux que les lignes précédentes étaient sombres: le grand pardon gratuit et immérité.

Le NT ne peut donc pas considérer l'homosexualité comme une vie sexuelle normale. K. Barth la considère comme une maladie physique, psychique et sociale. Toutes les tendances visant à la séparation et à l'isolement des sexes, tout monachisme, tout ordre masculin ou fé-

minin (qu'il soit religieux ou profane) constitue indéniablement une désobéissance²³. Ni l'homme, ni la femme ne saurait prétendre exister chacun pour soi. Dans l'ordre de la création, l'idéal d'une masculinité sans la femme, ou d'une féminité sans l'homme n'est qu'une méconnaissance du plan de Dieu qui entraîne, sur le plan spirituel d'abord, puis sur le plan physique finalement, la corruption du désir normal qui porte les sexes à se rechercher. Il ne reste plus, dès lors, que la convoitise perverse, dont l'aboutissement est une relation sexuelle qui n'en est pas une et ne peut en être une, mais qui fonctionne comme un substitut du partenaire que l'on a dédaigné et refusé. Le commandement de Dieu s'oppose à de telles pratiques. Tel est, en résumé, la position de K. Barth.²⁴

Ce même côté sombre et lumineux se retrouve dans 1 Co 6:9-11 où l'apôtre rappelle que *les injustes n'hériteront pas du Royaume de Dieu, ni les débauchés, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les pédérastes* (ou plutôt les homosexuels), etc. Il ajoute: *Voilà ce que vous étiez*. 1 Tm 1:10 a une liste assez semblable. Paul ne se fait pas d'illusion sur la vie déréglée des Corinthiens. Ep 5:3,12 montre son horreur et son dégoût pour ces débauches, quelles qu'elles soient en déclarant *qu'il ne doit même pas en être question parmi vous, cela va de soi pour des saints* (= chrétiens), *car ce que ces gens font en secret, on a honte même d'en parler. Mais*, ajoute-t-il, *vous avez été lavés, vous avez été rendus saints, vous avez été rendus justes au nom du Seigneur Jésus-Christ et par l'Esprit de notre Dieu* (1 Co 6:11). Ep 2:8 conclut: *Cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu* (cf. 2:1-10).

Homosexualité – hétérosexualité, est-ce que ces deux termes sont moralement indifférents ? André Comte-Sponville émet la réflexion suivante :

Il ne faut pas confondre, d'une part, l'égalité en droit et en dignité de tous les êtres humains, ce qui représente nos valeurs fondamentales, et, d'autre part, l'égalité en fait et en valeur de tous les comportements, ce qui est un mensonge conduisant au nihilisme.

Un chrétien a le droit de penser que l'homosexualité, dès qu'elle passe à l'acte, est un péché. Cela ne relève pas de la discrimination, mais de la liberté d'opinion. Mais si le chrétien prétend que les homosexuels sont inférieurs en droit et en dignité aux hétérosexuels, il est coupable de discrimination et d'une forme de racisme qui doivent être condamnés²⁵.

E. Fuchs s'est exprimé récemment là-dessus²⁶. J'en retiens l'essentiel dans les lignes suivantes :

²³ Cependant, Paul envisage une forme de célibat pour Dieu au vu des temps à venir (1 Cor 7 :27). Voir le chap. sur le **CELIBAT**.

²⁴ K. Barth. **Dogmatique**. Doctrine de la création. Ed Labor et Fides 1964 vol.15, p.171.

²⁵ Retenu d'une conversation parue dans le journal Réforme du 03.06.10

²⁶ Eric Fuchs, dans **Turbulences** éd. Ouvertures 2012. p. 211 ss.

La sexualité est un don de Dieu fait à l'être humain en vue de supprimer la solitude (Gn 2 :8) ; en vue aussi de pallier la mort, d'où l'ordre de Dieu au couple : « Soyez féconds... » (Gn 1 :28). C'est le beau, le bon, le magnifique côté de la sexualité. Mais il y a aussi un autre aspect, négatif, qui transforme la vie sexuelle en expérience malheureuse ; cela se produit quand, au lieu de se donner l'un à l'autre dans l'amour, le désir devient tyrannique ; l'un domine l'autre ; l'un violence l'autre, au lieu que l'un et l'autre soient des vis-à-vis de même dignité (Gn 3 :16). A cause de l'ambivalence des sentiments, l'homme et la femme, à la fois, se désirent et se craignent.

La différence sexuelle est quelque chose de positif ; elle marque l'altérité à laquelle chacun doit se confronter, mais cette confrontation peut provoquer de la peur. Ce qui est une promesse de joie peut devenir mépris, violence ou indifférence. C'est pourquoi il y a une sorte de tension entre la bonté du Créateur et la présence du mal qui s'insinue là, comme partout ailleurs, dans la vie des humains.

L'homosexualité est une conséquence de la peur de cette altérité, ce qui provoque un repli sur soi, sur le semblable, au lieu d'aller vers l'autre. La vie en couple et la différence sexuelle font que l'un des deux ne peut pas totaliser l'unité de l'être humains, que seuls un mari et sa femme ensemble peuvent réaliser. Le couple hétérosexuel vit ensemble cette altérité et y trouve sa complétude. Mais il faut risquer cette démarche vers l'autre sexe, vaincre ses craintes et... découvrir la plénitude de l'être humain (Gn 1 :27). La différence sexuelle n'est pas accidentelle ; elle reflète l'image de Dieu, telle qu'il a voulu la révéler. Le couple hétérosexuel est donc pour la Bible un symbole très important que ne reflète pas le reste du monde animal. La vocation du couple hétérosexuel est également de transmettre (non de donner) la vie. A ce titre, on peut dire qu'il est *ouvrier avec Dieu* (1 Co 3 :9).

La Bible refuse l'homosexualité pour ces deux raisons (l'homme et la femme ensemble = un être humain, image de Dieu, d'une part, et procréation, d'autre part). La volonté bonne de Dieu est court-circuitée, d'où la condamnation de l'homosexualité (Lv 18 :22 ; 20 :13 ; Rm 1 :26 ss ; 1 Co 6 :9 ; 1 Tm 1 :9 ss). Aux yeux de la tradition biblique, la vie homosexuelle ne peut aboutir qu'à une catastrophe : la fin de l'humanité, d'où la loi, l'interdit, pour sauvegarder la société humaine. De plus, la vie sexuelle en couple hétérosexuel correspond à la volonté de Dieu.

Mais il se pose un grave problème d'éthique : mettre légalement l'interdit sur l'homosexualité conduit à rejeter l'homosexuel(le). Le moralisme de la loi ne tient pas compte que l'homosexuel(le) est une personne aimée de Dieu en tant que personne. Jésus a condamné le moralisme « *Mais moi je vous dis...* » (Mt 5). L'apôtre Paul affirme que les différences entre personnes, toutes pécheresses, n'ont pas de valeur devant Dieu. C'est vrai, il y a des juifs et des païens, des esclaves et des hommes libres, des hommes et des femmes ; et on peut ajouter des homo- et des hétérosexuels..., distinctions importantes aux yeux de la société, mais non pertinentes devant Dieu ; *Vous êtes tous un en Jésus-Christ* (Ga 3 :28). Ce qui est seul pertinent devant Dieu, c'est la foi en Christ.

Un baptisé devient, par là, membre de l'Eglise à part entière, s a n s a u c u n e d i s - t i n c t i o n de race, de langue, de sexe... *Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu et tous sont gratuitement justifiés par la grâce en Jésus-Christ* (Rm 3 :24-25) y compris les baptisés. L'Eglise n'a pas à discriminer les personnes. L'homosexualité ne prive pas la personne du salut offert en Jésus-Christ. Cependant la foi implique une certaine manière de vivre ; c'est la question que tout croyant doit se poser : comment respecter la volonté de Dieu et aimer le prochain ? Le

NT met en garde : il ne faut pas scandaliser le prochain. Il s'agit à d'une question à la fois spirituelle et morale.

La théologie biblique donne des lignes directrices qui ne se limitent absolument pas à Lv 18 :22 ! Mais dans la pratique de l'Eglise, comment traduire ces lignes directrices ? Sans doute, en accueillant chacun avec le même amour, y compris l'homosexuel(le), dans toutes les manifestations paroissiales qui sont évidemment ouvertes à tous. Mais la question devient plus épineuse si un couple homosexuel demande une bénédiction nuptiale dans un culte. Rappelons que l'Eglise réformée ne marie pas ; le mariage est une affaire civile. La loi civile helvétique a admis l'enregistrement légal d'un tel p a r t e n a r i a t , ce qui indique clairement la différence d'avec le mariage et ce qui implique qu'une 'bénédiction nuptiale' n'entre pas en ligne de compte, puisqu'il ne s'agit pas de 'mariage'. L'Eglise, alors, comment doit-elle agir ? Le culte réformé, à l'occasion d'un mariage, redit ce que Gn 1 et 2 enseignent à ce sujet. On ne peut pas abandonner ces textes, puisque le couple homme - femme, dans le mariage, symbolise l'image de Dieu et reçoit la vocation à transmettre la vie. La valeur théologique de ces symboles disparaîtrait ! Il y a là une limite qu'on ne peut pas franchir.

La question se pose aussi au niveau du ministère ecclésiastique. Doit-on poser la question de l'orientation sexuelle du candidat ? Mais comment évaluer la vocation intérieure de ce candidat ? Dieu est celui qui juge les cœurs. Cependant, il semble difficile qu'un couple homosexuel loge dans la cure ou le presbytère officiel de l'Eglise, ou que le ministre ait un autre logement pour son partenaire. Et comment fera-t-il quand il présidera lui-même un culte à l'occasion d'un mariage, avec les textes liturgiques parfaitement clairs sur ce sujet ? Je pense que, si l'autorité ecclésiastique prévoit la possibilité pour un pasteur célibataire ou marié de refuser de présider un rite pour couple partenariés, on devrait aussi prévoir qu'un pasteur partenarié ne préside pas un culte à l'occasion d'un mariage. Est-ce que le chemin pour le ministre homosexuel est celui de l'ascèse, celle que l'Eglise catholique romaine exige de ses prêtres avec toute l'hypocrisie que cela implique ? Voilà ce que je retiens des réflexions de Fuchs.

Que conclure dans la situation actuelle ? Le sujet est resté tabou pendant des siècles, alors que la réalité de l'homosexualité est liée à l'humanité elle-même. Je pense que la théologie chrétienne doit prendre garde d'éviter les deux écueils de la diabolisation et de la banalisation de la question. Le dogmaticien K. Barth s'est exprimé il y a une septantaine d'années, alors que le sujet n'était pas brûlant ; il décrit l'homosexualité comme une maladie à soigner; le philosophe Comte-Sponville doit aussi être entendu sur ce problème (attention à la discrimination inadmissible) ; l'éthicien E. Fuchs le reprend aujourd'hui (il parle de la peur de l'autre) alors que ce thème est très actuel. Tous trois dessinent une direction qu'il faut encore affiner, mais Fuchs me semble aller dans la bonne direction, déjà présentée au Synode de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud. Je préconiserais aujourd'hui :

- une attitude ouverte et fraternelle à l'égard des personnes homosexuelles,
- laisser à l'Etat et à son service de l'Etat civil le soin de légiférer **en distinguant** le mariage (hétérosexuel) et un partenariat (de deux personnes de même sexe) qui donne aux partenaires homosexuels une garantie juridique,
- le refus d'une "bénédiction nuptiale" lors d'un culte, pour éviter toute confusion entre mariage et partenariat, puisqu'un tel partenariat est foncièrement différent d'un mariage.

- inventer quelque chose que je n'imagine pas encore, car aujourd'hui (j'écris en 2012), la situation n'est plus la même qu'hier. Il faut donc reprendre le problème sous l'angle scientifique, social, moral, exégétique et ecclésiastique.

- **Scientifique** : On sait aujourd'hui que l'homosexualité n'est pas une maladie, ni une perversion, mais un état de fait reconnu. Une partie de la population naît avec une tendance homosexuelle, si ce n'est un caractère génétique. Il faut donc en tenir compte dans une perspective différente de celle de K. Barth au milieu du XX^e s.
- **Social** : Jusqu'à récemment, les homosexuel(le)s se cachaient ; ils étaient mal vus, c'est le moins qu'on puisse dire. Petit à petit, ils ont pris plus de visibilité ; c'est l'une des conséquences de la révolution des mœurs de mai 1968, ce qui a choqué une partie de la population. Les Etats y ont été sensibles politiquement et juridiquement ; ils ont fini par reconnaître leurs droits et ont institué, non pas un « mariage », mais un contrat de partenariat enregistré par l'Office de l'Etat civil. En ce sens, on tient compte des remarques de Comte-Sponville.
- **Moral** : Les Etats de tradition protestante ont été les premiers et ont ouvert la voie, mais même l'Espagne vient de faire le pas, ce qui en dit long sur l'évolution des mœurs et des esprits. Les protestants espagnols ne pouvaient en aucune manière se marier, jusqu'après la mort du dictateur Franco à la fin du XX^e s. ; pas plus que les huguenots en France après la révocation de l'Edit de Nantes et jusqu'à la Révolution. La question qui se pose est de confronter aujourd'hui la doctrine chrétienne et l'éthique qui émane de la Bible, non dans ses virgules, mais dans son ensemble. La réflexion d'E. Fuchs va dans ce sens.
- **Exégétique** : Une lecture littéraliste de la Ste Ecriture est une perversion de l'Ecriture ; Lv 18 :22 doit être lu dans son contexte ; or le contexte se termine par ces mots : *Tous ceux qui commettront l'une de ces abominations seront retranchés du milieu de leur peuple* (v 29). Qui va donc exiger la mise à mort des homosexuel(le)s au nom de Lv 18 :29 ? honnêtement, on ne peut pas prendre un verset à la lettre et passer l'autre sous silence ! Les textes bibliques abondent qui font état d'un autre temps, impossibles à respecter littéralement maintenant, par exemple : Ex 35 :2 exigeant la mise à mort de celui qui ne respecte pas le sabbat²⁷ ; Lv 20 :10 condamne à mort l'homme et la femme mariée qui commettent adultère (mode de vie si courant et devenu si banal dans notre monde !) ; Lv 11 qui interdit de manger du porc, mais aussi des crevettes et autres crustacés ; etc. Sans doute, l'apôtre Paul condamne lui aussi l'homosexualité (Rm 1 :26-27), mais il écrit aussi qu'*il n'y a aucune différence entre les hommes, que tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu, et que tous sont gratuitement justifiés* (Rm 3 :23-24) et que *maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu* (Rm 3 :21). L'exégèse biblique ne se fait pas seulement dans le mot à mot, mais aussi dans le contexte du mot.
- **Ecclésiastique** : Le Conseil de la Fédération des Eglises Protestantes de la Suisse (FEPS) est intervenu dès 1996 sur la question de l'homosexualité et du partenariat enregistré et depuis lors à plusieurs reprises. Il a publié en février 2005 ***Couples du même sexe, repères éthiques sur la « Loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe. Prise de position du Conseil de la FEPS.*** C'est une brochure de 38 pages contenant :

²⁷ Pendant mon stage dans la paroisse de Blonay-St Léger (1.11.54 -1.5.55), le Règlement de police de Blonay prévoyait la mise à l'amende de ceux qui ne respectaient pas le dimanche. Ainsi, l'agent de police a mis à l'amende un citoyen qui réparait son cabanon dans son jardin un dimanche.

- A) La Loi sur le partenariat : bref rappel historique
- B) La Loi sur le partenariat enregistré au regard de l'éthique théologique
- C) Position du Conseil de la FEPS : Oui à la Loi sur le partenariat et à la revalorisation du mariage et de la famille.

Ce dernier chapitre comprend les paragraphes suivants :

1. Distinguer la question juridique de la question éthique
2. Appliquer le droit à l'égalité de traitement
3. Garantir une protection et une sécurité juridique à des relations où les partenaires sont engagés.
4. Favoriser la vie en communauté
5. Valoriser le mariage et la famille

Le paragraphe 1 dit entre autre ceci : « Le débat sur la sexualité – et tout spécialement sur l'homosexualité – sont grevés d'une très lourde charge morale. Au cours de l'histoire, les Eglises ont marqué d'une forte empreinte la morale sexuelle. Dans des questions ayant trait à l'intimité personnelle, l'autre est rapidement perçu comme une menace. Il paraît particulièrement difficile ici de soumettre ses propres convictions à un questionnement critique, ce qui est pourtant absolument nécessaire à un jugement pondéré et réfléchi... »²⁸.

Le paragraphe 4 : « Les termes sévères dans lesquels la Bible se prononce sur l'homosexualité ont déclenché de nombreuses controverses. La contradiction entre les passages bibliques critiques sur l'homosexualité et l'exhortation à l'amour que contient l'Evangile ne se laisse pas facilement écarter. Mais le commandement d'amour, qui fait partie du noyau éternel du message chrétien, a plus de poids que le catalogue des péchés, à maints égards conditionné par son temps. Partant de la destination que l'Esprit de Dieu confère à la vie humaine, l'éthique chrétienne essaie de répondre à la question du choix de l'action bonne et juste. Conscient de l'éphémérité et de la finitude de tout acte humain, elle s'efforce d'instituer des conditions et des structures sociales qui permettent, favorisent et protègent une existence utile et autonome, solidaire et responsable... ».

Concernant un rite ecclésiastique pour les partenaires enregistrés, je reprends, en les adaptant, quelques mots du paragraphe 5. « On a invoqué... les effets négatifs [qu'il] aurait sur le mariage et sur la famille. Le soutien [au mariage et] aux familles fait sans aucun doute partie des tâches majeures [de l'Eglise]... La FEPS a toujours souligné... l'importance... de solides communautés familiales pour la foi, pour le développement personnel et pour la cohésion sociale... ». Un rite, encore à définir, suffisamment différencié de la cérémonie du mariage, n'entrera pas en concurrence de la réalité de la famille.

- Dans notre Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), le Synode est formé des personnes élues par les Régions et provenant donc des paroisses ; il est l'autorité législative et il est mandaté pour cela; le Conseil synodal (CS) est l'autorité exécutive et il gouverne ; chaque sujet présenté par le CS et débattu au Synode est d'abord confié à une Commission d'examen qui rapporte au Synode; tous les textes présentés au Synode peuvent

²⁸ Un résumé de la brochure se trouve à la fin de ce chapitre sur l'homosexualité.

être consultés par n'importe qui avant la cession du Synode ; c'est dire que rien n'est traité à la sauvette, ni en cachette !

Le Synode de l'EEERV a pris la décision de prévoir un acte liturgique pour les partenaires enregistrés, c'est-à-dire *à titre c h o s e* que ce qui a lieu, aujourd'hui, dans le cadre d'une « cérémonie religieuse à l'occasion d'un mariage » (formule officielle lorsque j'étais encore en activité). Cette décision, prise à la grosse majorité du Synode (59 voix pour, 9 contre, 7 abstention), a eu un retentissement énorme dans la presse (grands titres en première page, intense courrier des lecteurs, levée de boucliers dans les paroisses, menaces de sorties de l'Eglise...). Tout cela est un signe de vitalité, sans doute, mais aussi un manque d'à propos. Depuis avant 2008, le Synode a réfléchi à cette question et toutes les assemblées de paroisse ont été informées alors ; personne n'a réagi. En 2011 et 2012, le Conseil synodal a demandé l'avis de plusieurs personnes qui ont formé deux groupes (un pour et un contre), ce qui a été publié sur le site internet de l'EEERV ; le CS a envoyé plus de 1'500 questionnaires, en plus de ses canaux habituels, avec un résultat décevant (6 réponses : 3 pour, 3 contre !). On ne doit pas prétendre aujourd'hui que "on" ne savait rien.

Il y a lieu de rappeler quelques vérités bibliques :

On chercherait en vain dans la Bible une quelconque cérémonie religieuse à l'occasion de mariages ou de quelque acte liturgique. Gn 24 est considéré comme le mariage parfait : Isaac et Rebecca ; celui de Jacob avec ses deux femmes (Gn 29), celui de Moïse avec Séphora (Ex 2 :21), l'admirable livre de Ruth et son chapitre 4. Quand Jésus est invité à une noce, il ne fait aucune prière, aucun acte religieux, mais il offre des centaines de bouteilles d'un vin excellent pour que la noce continue !

Au cours de son histoire, l'Eglise a institué un acte liturgique à l'occasion des mariages et elle a fini par confisquer le mariage. Ainsi, dans la deuxième moitié du XX^e s. dans le canton de Vaud, il était impossible à une Suissesse protestante d'épouser un Espagnol catholique avec une cérémonie religieuse protestante ; l'Etat civil vaudois demandait à l'ambassade espagnole les papiers nécessaires, laquelle renvoyait à un prêtre, lequel n'acceptait qu'à condition de passer par l'Eglise catholique romaine²⁹. Ainsi, même l'Etat civil en Suisse ne permettait pas à chacun de se marier civilement.

La décision du Synode fait scandale. Le NT, et les évangiles en particulier, montrent à quel point le scandale est coutumier à Jésus. Quand Jésus passe par Jéricho, il s'invite chez Zachée, *le chef des publicains*. Voyant l'attitude de Jésus, les gens sont scandalisés (c'est ce que signifie le verbe *murmurer*) : *Il est entré chez un pécheur pour y loger !* La conclusion de cet incident scandaleux est hautement théologique : *Le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu* (Lc 19 :1-10). Il viole le sabbat, il guérit dans une synagogue le jour du sabbat, si bien que *les pharisiens et les hérوديens se consultèrent sur les moyens de le faire périr* (Mc 3 :6 ; Mt 12 :14 ; Lc 19 :47 ; etc.). Le sabbat est une institution venant de Dieu (cf. le 4^e commandement du Décalogue Ex 20), mais Jésus dit autre chose : *le sabbat a été fait pour l'homme* (Mt 12 :1-8). La lettre de la Loi est donc dépassée par la Parole de Jésus (*Mais moi je vous dis...* (Mt 5 :28)³⁰. Ce scandale a conduit Jésus à la croix. Ac 10-11 montre comment la Loi doit être comprise et dépassée pour le chrétien. Il s'agit de Pierre qui doit accepter que *ce que Dieu a déclaré pur, il ne le regarde pas comme souillé*. Il

²⁹ Je l'ai vécu dans ma famille.

³⁰ L'Eglise chrétienne ne célèbre pas le repos du 7^e jour, mais le premier jour de la semaine, jour de la résurrection de Jésus-Christ, et elle le fait dans la joie de la rencontre avec son Seigneur vivant. Dans nos Eglises réformées, le piétisme a influencé la pratique dans le sens du sabbat.

doit accueillir des païens (incirconcis, romains, occupants haïs) chez lui et les loger, il doit entrer chez des païens et manger avec eux, il doit baptiser ces païens, choses totalement contraire à sa piété, à ses références scripturaires et à la doctrine chrétienne de la première Eglise jérusalemitte. Et quand il retourne vers les apôtres et les frères de Jérusalem, ceux-ci lui disent, hors d'eux-mêmes « *Quoi ? Tu es entré chez des incirconcis et tu as mangé avec eux !!!* », la pire abomination non seulement à leurs yeux, mais pour leur foi, leur attachement au Christ, descendant d'Abraham, d'Isaac, de Jacob... (cf. Mt 1 :1 ss).

Et les scandales ont continué dans l'Eglise :

- Au XI^e s. : séparation de l'Eglise entre l'Orient et l'Occident. Au XVI^e s. séparation d'avec Rome pour les Eglises passant à la Réforme.

- au XX^e s. l'Eglise Nationale Vaudoise décide de donner le droit de vote (mais non d'éligibilité) aux femmes et crée pour cela des cartes d'électrices ecclésiastiques. Puis, elle passe par une grande crise à propos du remariage des divorcés, scandale pour plusieurs pasteurs qui refusent catégoriquement d'entrer dans cette problématique, discussions véhémentes dans les paroisses, mais décision du Synode. Bien sûr qu'il y a le texte de Mt 19 :3-9 ; mais là justement, Jésus montre pourquoi la Loi a été donnée, c'est *à cause de la dureté de votre cœur*. Il y a aussi 1 Co 7 :10, fondé sur la Parole de Jésus³¹.

Un peu plus tard, acceptation des femmes au ministère pastoral, nouveau scandale pour beaucoup. On a brandi le texte de 1 Co 14 :34 (*que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis d'y parler*), mais les opposants n'ont pas voulu prendre en considération les récits bibliques comme Jg 4 et 5 (le cantique de Debora est l'un des textes les plus anciens de la Bible) ; comme 2 R 22 :13 ss (la prophétesse Hulda parle avec toute l'autorité que lui a conférée l'Eternel, le Dieu d'Israël) ; et qui doit annoncer la résurrection du Seigneur, sinon des femmes que les disciples taxent de folles (Lc 24 :1-11) ; la première communauté chrétienne avait un large éventail de ministères et de ministres féminins, notamment les quatre filles de Philippe l'évangéliste : elles prophétisaient (Ac 21 :9). Et que dire du couple Aquilas et Priscille, ces excellents et avisés collaborateurs de Paul à Corinthe (Ac 18 :1 ss), à Ephèse (1 Co 16 :19) (cf aussi Rm 16 :3) ; du ministère de Phoebé à Cenchrées, (dont le ministère porte le même titre que celui de Paul : *διακονος* serviteur) ; et Persis *qui s'est donné beaucoup de peine pour le Seigneur* (Rm 16 :12) ?

Ces deux dernières décisions ont été considérées comme anti-œcuméniques à l'égard de l'Eglise catholique romaine et anti-bibliques par les milieux dits évangéliques.

- au XXI^e s. le Synode décide d'un acte liturgique pour les homosexuel(le)s partenariés, c'est-à-dire enregistrés comme tels par l'Etat civil.

Le Réformateur Jean Calvin avait bien raison d'affirmer que le catalogue des lois et règlements contenus dans certaines parties de l'Exode, du Lévitique, des Nombres ou du Deutéronome étaient des lois cérémonielles dépassées par l'Evangile et la Parole du Christ, non seulement les lois concernant les sacrifices, mais aussi celles qui ont trait à la vie juridique des Israélites de cette époque ancienne. C'est le cas de redire avec l'apôtre : *les choses anciennes sont passées, voici toutes choses sont devenues nouvelles* (2 Co 5 :17). Cette nouveauté, dans le domaine éthique et sexuel est signalée par l'attitude de Jésus à l'égard d'une femme *prise en flagrant délit d'adultère* (Jn 8 :1-11) (et pourquoi, dans ce flagrant délit, n'arrête-t-on que la femme, et pas l'homme ?). Jésus dépasse carrément toute la problématique réglementaire et juridique ; il renvoie chacun à sa propre conscience et donne une parole salvatrice à la femme (qui ne confesse pas son péché, qui ne demande pas miséricorde, qui ne fait rien qui

³¹ Voir le chapitre sur le **DIVORCE**.

”mérite” l’absolution divine). Jésus scandalise ses contemporains et il nous dérange aussi dans notre compréhension de la Bible. Depuis longtemps, nous avons pris l’habitude de croire ceci et de laisser cela, plus ou moins consciemment. Nous nous sommes imaginés un Jésus doux et paisible, mais nous sommes étonnés quand Jésus se met en colère, quand il annonce la division, quand il dit qu’il est venu jeter un feu sur la terre, quand il sort de nos paramètres de foi, quand il radicalise la Loi en nous mettant tous dans l’incapacité totale d’en observer le moindre commandement. Et il ajoute encore : *Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés ; on vous jugera de la même manière que vous aurez jugé* (Mt 7 :1 ss). Nous ferions bien de trembler un peu plus devant Celui que la Bible nous révèle. Sans doute serons-nous sauvés, mais comme des réchappés du feu (1 Co 3 :15). Jésus, pourtant, reste les bras ouverts pour tous ceux qui viennent à Lui. *Je ne mettrai pas dehors celui qui vient à moi* (Jn 6 :37). Une Parole comme celle-ci a plus de valeur qu’un verset juridique du Lévitique condamnant les homosexuel(le)s.

Certainement, chacun a une compréhension de la Bible, qui peut différer de celle d’un autre ; mais qui peut prétendre que son interprétation correspond à La Vérité ; qui peut prétendre être inspiré par le St Esprit et refuser de reconnaître qu’un autre soit aussi inspiré par le même Esprit ? La Réforme de l’Eglise au XVI^e s. s’est faite dans un débat théologique extraordinaire. Tous les Réformateurs n’étaient pas d’accord entre eux ; mais de là a jailli une lumière suffisante pour que les Eglises de la Réforme restent fraternelles, ainsi que chacun de leurs membres entre eux. Dans le 2^e alinéa de ses Principes constitutifs, l’EERV déclare : *A la lumière du Saint-Esprit, elle cherche à discerner dans les Ecritures la Parole de Dieu. Elle proclame le salut par grâce accueilli dans la foi. Avec les Eglises de la Réforme, elle affirme que la Bible doit toujours être interprétée et soumet cette interprétation à la Bible elle-même.*

C’est pourquoi la décision du Synode de novembre 2012 de l’EERV, onzième Eglise cantonale à adopter ce chemin, doit être prise en considération, à la lumière de l’ensemble de l’Ecriture sainte. Le Synode a de lourdes responsabilités, il doit être soutenu par la prière, lors des cultes paroissiaux et par celle de chaque fidèle. Les protestants qui s’offusquent aujourd’hui, ont-ils rempli ce ministère de prière qui est le leur à l’égard de nos autorités ecclésiastiques, comme ils doivent également le faire pour les autorités politiques ?

COUPLE DU MÊME SEXE

Résumé et extraits de la brochure de la FEPS³²

Lors de la consultation en vue de la Loi sur le *partenariat enregistré*, la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse (FEPS) a été consultée, ainsi que d'autres, selon l'habitude de la Confédération. « La grande difficulté pour le législateur a été d'améliorer la situation juridique des partenaires de même sexe sans porter atteinte à l'institution du mariage ni la relativiser en tant que mode de vie et en tant qu'institution légale (art.14 Cst). Ainsi, l'option évoquée initialement et consistant à élargir le droit matrimonial aux partenaires de même sexe a été clairement rejetée lors de la consultation... » (p.5). Je remarque donc que dès le départ, il n'y a aucune comparaison avec « le mariage pour tous » voulu par le Président Hollande en France. « La FEPS a donné... son accord "de principe",... mais soulignait la nature unique du mariage en tant que mode de vie et en tant qu'institution juridique... et refusait toute confusion ou tout amalgame entre ces deux états civils. Quant au débat sur la manière d'aborder l'homosexualité à l'intérieur de l'Eglise et d'un point de vue théologique et éthique et sur la question des célébrations ecclésiastiques pour couples homosexuels, il devait se poursuivre... indépendamment des règlements juridiques. » (p.8).

« Biologiquement, l'homosexualité n'apporte aucune contribution à la reproduction et à la survie de l'espèce. C'est sur quoi certains se fondent pour prétendre que l'homosexualité est "contraire à la nature"... (Rm 1 :26-27)... affirmation qui tient une place éminente dans la doctrine sociale officielle de l'Eglise catholique. »

« Dans l'AT, l'homosexualité, tout comme l'adultère et la sodomie, sont regardés comme une abomination passible de la peine de mort (Lv 18 :22 ; 20 :13). De même que par ces passages de la "Loi", le peuple de Dieu prend ses distances par rapport à son environnement oriental, de même la liste des péchés (1 Co 6 :9 ; 1 Tm 1 :10) distingue les premières communautés chrétiennes de leur environnement hellénistique. L'ordre naturel, la création de l'être humain sous la double forme de l'homme et de la femme (Gn 1:27) est inversé (Rm 1 :26-27)... les Pères de l'Eglise, puis surtout Thomas d'Aquin condamnent l'homosexualité comme "peccata contra naturam", parce qu'elle contrevient à la "finalité naturelle" de la sexualité qui est la procréation... Mais à une telle approche littérale de la Bible, qui y recherche des directives d'action et de comportement pour sa propre pratique, s'oppose une exégèse soigneuse qui replace chaque passage biblique dans son contexte. L'argumentation à l'aide de textes de la Bible suppose une double sélection : premièrement le choix des passages utiles pour étayer un argument, et deuxièmement la manière dont ces textes sont lus et compris. Car la Bible ne se lit ni ne se comprend d'elle-même. Elle est lue et comprise par des êtres humains dans une situation concrète. Les références scripturaires sont toujours médiates, ce qui donne ici une importance primordiale à la question de la juste compréhension de l'Écriture et de son bon usage³³... la Bible n'est pas un code législatif... Paul - pour ne citer que ce seul exemple - n'est pas très bien placé pour affirmer la valeur du mariage face aux relations homosexuelles.

³² 2005 (Mars) Fédération des Eglises protestantes de la Suisse, Berne/Suisse ISBN 3-7229-6013-4.

³³ Pour ma part, je serais plus prudent dans ma manière de m'exprimer. Quand la FEPS dit que *la Bible ne se comprend [pas] d'elle-même*... je crains qu'on en conclue que l'on peut aller chercher ailleurs sa compréhension, notamment dans la raison. Je suis étonné que l'aide du St Esprit ne soit pas mentionné dans un tel texte de la FEPS.

Car s'il est vrai qu'il condamne catégoriquement l'homosexualité, le mariage même n'est à ses yeux une solution que pour les célibataires qui *ne peuvent vivre dans la continence* (1 Co 7 :8). Or, malgré cela, les chrétiens et les chrétiennes –à l'exception des ordres religieux et du clergé catholique- ont eu de bonnes raisons de choisir l'institution du mariage monogame³⁴... La Parole écrite dans la Bible n'est pas la Parole de Dieu, mais elle témoigne en tant que parole humaine de la Parole de Dieu. Par la Bible Dieu parle aux êtres humains » (p. 16-18).

« L'échelle de référence... n'est pas inscrite dans une loi, mais dans une attitude globale à l'égard de la vie, attitude que Paul résume dans cette formule concise. *Vivez dans l'amour ; comme le Christ vous a aimés et s'est livré lui-même à Dieu pour nous* (Ep 5 :1-2). La tradition biblique a ainsi obligé les chrétiennes et les chrétiens, lors de chaque jugement sur des questions de politique ecclésiale (interne) ou de politique sociale (externe) à un examen critique préalable de soi-même et de la chose. La pierre de touche dans cette mise à l'épreuve c'est la question de savoir à quel point l'exigence de vérité des normes peut être justifiée à partir de l'esprit de l'amour pour Dieu et rendue intelligible au prochain. L'esprit de l'amour représente la... voie du choix entre la loi ou le n'importe quoi... » (p. 20).

« Les textes de l'AT sur la loi de sainteté s'efforcent d'opérer une séparation d'avec les autres civilisations cananéennes. Ils visent moins un comportement sexuel en tant que tel qu'une pratique qui passait pour spécifique d'une civilisation dont on voulait se distinguer... Le jugement de Paul sur l'homosexualité est effectivement catégorique ; il correspond à l'idée que l'apôtre se faisait de la sexualité et du mariage en général (Rm 1 :26-27)... le terme *nature / naturel* fait problème (1 Co 11 :14-15) ; il écrit *la nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il est déshonorant pour l'homme de porter les cheveux longs ? tandis que c'est une gloire pour la femme, car la chevelure lui a été donnée en guise de voile*. Manifestement, Paul qualifie de *nature* un ensemble cohérent que nous désignerions aujourd'hui plutôt du terme de tradition ou de convenance sociale... » (p. 21).

« Une seule réponse se dessine à travers toute l'œuvre de Paul, par ailleurs indubitablement critique à l'égard du mariage et ennemi de la chair³⁵ : tout ce que les êtres humains font, ils doivent le faire *avec amour* (1 Co 16 :14). L'amour est l'accomplissement de la loi, sans quoi toute action humaine serait vaine (1 Co 13 :3)... » (p.23).

« Une loi sur le partenariat n'a-t-elle de sens que si elle s'assortit d'un droit à l'adoption?... En 2000 déjà, la FEPS avait insisté, mais sans succès, pour une approche plus nuancée du problème de l'adoption... Le critère suprême –et le législateur l'a rappelé dans ses réflexions sur le projet... ne peut être que le bien des enfants... Les couples enregistrés, c'est-à-dire ceux qui veulent se lier par un partenariat, n'ont pas le droit d'adopter un enfant. En revanche, les personnes vivant en concubinage ou les personnes seules ont ce droit... » (p. 28-30).

« Les débats sur la sexualité –et tout spécialement ceux sur l'homosexualité- sont grevés d'une très lourde charge morale. Au cours de l'histoire, les Eglises ont marqué d'une forte

³⁴ Je trouve l'argument un peu rapide, car, si l'apôtre Paul recommande plutôt le célibat, c'est en fonction des temps difficiles qui s'annoncent ; l'apôtre est persuadé que le retour du Christ est pour dans quelques semaines ou quelques mois au plus. Par conséquent ses correspondants ont autre chose à faire qu'à penser mariage : il faut 1°) se préparer au retour très prochain du Christ, 2°) la procréation est devenue obsolète, puisque la fin du monde va avoir lieu. Plus tard, Paul changera d'avis, reconnaissant que le retour du Christ est moins proche que ce qu'il pensait. Il ne faut pas accuser Paul à tort !

³⁵ Je ne suis pas sûr qu'il soit *ennemi du mariage* et je comprends le mot *chair* comme synonyme de l'humain et de sa faiblesse. La brochure de la FEPS est trop partielle ou ne comprend pas exactement ce que Paul dit.

empreinte la morale sexuelle. ... Il paraît particulièrement difficile ici de soumettre ses propres convictions à un questionnement critique, ce qui est pourtant absolument nécessaire, à un jugement pondéré et réfléchi. Les termes sévères dans lesquels la Bible se prononce sur l'homosexualité ont déclenché de nombreuses controverses. La contradiction entre les passages bibliques sur l'homosexualité et l'exhortation à l'amour que contient l'Évangile ne se laisse pas facilement écarter. Mais le commandement d'amour, qui fait partie du noyau éternel du message chrétien a plus de poids que le catalogue des péchés, à maints égards conditionné par son temps... » (p. 35,37).

CONCLUSION

Le long chapitre sur les atteintes portées au couple est le reflet réaliste de la vie humaine qui est la nôtre. La Bible n'essaie jamais de camoufler ou d'édulcorer les difficultés engendrées par l'attitude égoïste de l'homme et de la femme, égoïsme qui conduit à ne plus penser au conjoint, mais à chercher aventure. L'énormité de ces déviations ne se reconnaît pas simplement en méditant sur ces déviations, car celles-ci n'apparaissent qu'en fonction d'une Parole qui n'est pas humaine, mais divine. Il suffit de constater qu'une bonne partie des scénarios de la littérature (française ou autres) est mise en intrigue, soit sur le mode dramatique, soit sur le mode comique, par une situation scabreuse entre homme(s) et femme(s): l'amant qui déclare sa flamme à une femme mariée, le divorce "à l'italienne", les drôleries des maris cocus. La chanson française, portée par des artistes de renom, déclame joyeusement, avec beaucoup de panache et de légèreté, une vie amoureuse faisant fi de toute l'éthique chrétienne; nous-même, nous apprécions les calembours, les paroles lestes, les situations les plus immorales, au nom-même du plaisir de goûter ces chefs-d'oeuvre littéraires, musicaux ou cinématographiques. Et à la fin, tout le monde applaudit! Les journaux d'aujourd'hui n'ont pas l'ombre d'un scrupule quelconque de dévoiler non pas la, mais les vies amoureuses des stars du moment. Nous sommes littéralement immergés dans une société qui proclame la liberté absolue laissée à chacun de vivre et d'agir comme il lui plaît (cf. le refrain de Jg 17:6; 21:5 *En ces jours-là, ... chacun faisait ce qui lui plaisait*), en ôtant toute barrière à cette liberté, notamment dans le domaine sexuel. "La liberté de l'individu avant tout et en tout" pourrait être le résumé de la revendication de chacun dans la société actuelle.

Nous n'avons pas de jugement à porter sur ceux qui vivent l'une ou l'autre des situations mentionnées dans ce chapitre, et cela pour plusieurs raisons.

- La première est parfaitement exprimée par le prophète Esaïe (64:5):

Tous, nous avons été semblables à l'impur

Tous nos actes de justice sont aussi sales que des linges répugnants

Tous, nous nous sommes fanés comme la feuille

Tous, nous sommes emportés par nos perversités comme par un ouragan...

Qui donc sommes-nous pour juger? Ce serait prendre la place de Dieu! Croire que nous sommes meilleurs que d'autres est le fruit perfide de l'hypocrisie et de l'orgueil. Ces deux dangers guettent tout particulièrement les chrétiens. Les pharisiens contemporains de Jésus étaient certainement tous, dans leur immense majorité, de bons croyants, heureux de l'être; mais Jésus les a jugés hypocrites et orgueilleux. Pensons à la parabole du pharisien et du péager (Lc 18:9-14; et aussi Mt 23:1-36).

- Une deuxième raison, c'est l'amour de Dieu pour ces gens-là, que nous appelons des pécheurs, amour manifesté par l'Évangile dans son ensemble. Rappelons-nous simplement les déclarations de Jésus: *Les prostituées nous devanceront dans le Royaume des cieux* (Mt

21:31); *les païens auront leur place au festin du Royaume* (Mt 8;5-13, particulièrement le v 10). Le Christ est *venu, non pour les bien-portants, mais pour les malades*, c'est-à-dire non pour ceux qui ont de bonnes relations avec Dieu, mais pour ceux qui en ont de mauvaises ou qui n'en ont pas (Mt 9:10-12); *il est venu chercher et sauver ceux qui étaient perdus*. Tout le chapitre 15 de Luc le proclame dans les paraboles de la brebis perdue et retrouvée, de la pièce d'argent perdue et retrouvée, du fils (ou des fils?) perdu et retrouvé. On peut allonger la liste, car Matthieu, Marc, Luc, Jean, Paul et tous les autres écrivains du NT l'annoncent, à la suite de tout l'AT.

Par conséquent, ceux qui se livrent à ces atteintes à la vie normale du couple sont recherchés particulièrement par le Seigneur qui fait grâce au coupable *Moi, je ne te condamne pas ; va et ne pêche plus* (Jn 8 :11).

Alors, dans ces conditions, puisque les coupables sont tellement au coeur de la préoccupation du Seigneur, allons-nous suivre ces chemins de mauvaise conduite pour permettre à Jésus d'exercer sa miséricorde? C'est la question de Paul dans Rm 6:1-11. *Certes non!* s'exclame-t-il. *N'oublions pas que nous avons été baptisés en la mort du Christ; et comme Christ est ressuscité, nous aussi nous sommes nés à une vie nouvelle*. Toutes les exhortations apostoliques sont fondées sur cet événement de la croix et de la résurrection de JC et sur les conséquences que cela comporte pour tous ceux qui ont été baptisés. Je n'en citerai qu'une seule, extraite de 2 P 1:3 ss:

La divine puissance du Seigneur nous a donné tout ce qui nous est nécessaire... C'est ainsi qu'il nous a accordé de précieuses et très grandes promesses, afin qu'en recevant ce qu'il a promis, vous puissiez échapper au désir destructeur qui règne dans le monde et participer à la nature divine. Pour cette raison-même, faites tous vos efforts pour ajouter à votre foi la bonne conduite, et à votre bonne conduite, la connaissance; efforcez-vous d'ajouter à la connaissance la maîtrise de soi, à la maîtrise de soi, la patience et à la patience l'attachement à Dieu; enfin, à l'attachement à Dieu ajoutez l'affection fraternelle. Telles sont les qualités que vous devez posséder... Elles vous rendront actifs et vous feront progresser dans la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ.

Il est important que tous les baptisés, que tous les chrétiens soient les témoins de cette vie nouvelle enracinée dans le Christ Jésus, *étant fermes dans la foi et débordants d'espérance* (Col 2:7).

Cependant, ce témoignage à rendre implique notre engagement dans la société civile ou, pour le dire autrement, notre engagement politique. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés devant les violences sexuelles qui portent atteinte au respect des personnes. Cela signifie notre protestation ferme et forte contre le viol et l'inceste, contre l'adultère et la pornographie. Nous ne pouvons pas rester muets en face du développement de la prostitution. La foi chrétienne nous oblige à intervenir à la suite de Nathan (2 S 11 et 12) et de tous les prophètes, afin que l'homme, la femme, l'enfant soit respecté et non violenté, humilié et finalement détruit. Cette intervention dans la société est un acte politique que nous devons tous prendre en charge; et alors la prédication et le témoignage chrétiens seront crédibles et prendront leur véritable sens.

Du reste l'Etat lui-même attend de l'Eglise qu'elle dise quelque chose et qu'elle agisse en vue du bien du pays. Le préambule de la Constitution du Canton de Vaud dit ceci:

« Pour favoriser l'épanouissement de chacun dans une société harmonieuse qui respecte la Création comme berceau des générations à venir, soit ouverte au monde et s'y sente unie, mesure sa force au soin qu'elle prend du plus faible de ses membres, et conçoive l'Etat comme l'expression de sa volonté, le peuple du Canton de Vaud se donne la Constitution suivante:...

Art 169

1. L'Etat tient compte de la dimension spirituelle de la personne humaine.
2. Il prend en considération la contribution des Eglises et communautés religieuses au lien social et à la transmission de valeurs fondamentales. »

Quant au niveau fédéral, le Conseil fédéral consulte les Eglises lors de projets législatifs. Ainsi notre Fédération des Eglises protestantes s'est exprimée positivement lors de la préparation des lois relatives à l'avortement (solution des délais) et au partenariat enregistré (pour les homosexuels). Cependant, la voix des Eglises n'est pas toujours entendue; elles se sont opposées au durcissement des lois relatives aux étrangers et aux réfugiés, sans succès.

Nous avons donc notre mot à dire dans le concert politique, pour développer la dimension spirituelle de la personne humaine, et cela nous conduit, non seulement à lutter contre les déviances destructrices, mais surtout à promouvoir la vie harmonieuse du couple et de la famille. Il s'agit évidemment d'enseigner dès le plus jeune âge ce qu'est un vrai couple, un vrai mari, une vraie épouse, de vrais parents. L'Evangile et l'ensemble de la Bible ont quelque chose à dire, à proclamer sur le mariage, sur sa valeur spirituelle et sociale, sur l'amour et la fidélité, sur la beauté et aussi la fragilité du lien conjugal, sur l'importance de la réflexion personnelle et à deux, avant de se décider à vivre l'événement extraordinaire du mariage: Est-il (elle) celui (celle) avec qui je vais partager toute ma vie? Est-elle (il) celle (celui) qui doit être la mère (le père) de mes enfants?

Une fois commencée la vie en couple, il faut agir comme le jardinier: cultiver. Cultiver le beau jardin de l'amour, savoir arracher les mauvaises herbes, les mauvaises pensées, afin que les belles fleurs de la tendresse mutuelle s'épanouissent sous le soleil de Dieu. Savoir dire merci à Dieu, le Créateur du mariage, de notre mariage, le Créateur du couple, de notre couple, le Créateur de l'amour, de notre amour. En même temps que notre reconnaissance, ne pas négliger de lui demander de nous garder dans sa lumière et sa bénédiction.

Les membres de l'Eglise qui vivent ainsi leur mariage sont les authentiques témoins de ce qu'est la vie en couple. L'enseignement des enfants ne se fait pas qu'en paroles, mais par l'exemple que les adultes leur donnent. Dans la société actuelle, ces exemples sont essentiels.

Tant qu'il y aura des hommes et des femmes sur la terre, les mêmes questions, les mêmes problèmes, les mêmes interrogations se poseront. La Bible n'est pas un livre aussi difficile que d'aucuns l'imaginent. Il suffit de l'ouvrir pour découvrir des modèles et leurs contraires, des promesses et des avertissements, des bénédictions pour ceux qui les demandent et des pardons pour toutes les mauvaises routes empruntées une fois ou l'autre. Une chose est

sûre: Dieu a un plan de vie heureuse pour chacun et ce plan n'est plus secret, puisqu'il l'a révélé par ses prophètes et ses apôtres. Le découvrir seul est peut-être compliqué, mais en couple, en groupes, en Eglise, c'est bien plus facile.